



Maine-et-Loire

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

2021 • 2025

Crédit Photo de couverture : Adobe Stock



SIGNATURES

Entre :

L'Etat représenté par le Préfet Monsieur Pierre Ory, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommé « l'Etat »

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Pascal Letort et la directrice, Madame Laurence Hauck, dûment autorisés à signer le présent schéma, ci-après dénommée « la Caf »

Et :

Le Conseil départemental de Maine-et-Loire, représenté par la présidente, Madame Florence Dabin, dûment autorisée à signer le présent schéma, ci-après dénommé « le Département »

Et :

La caisse de Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire, représentée par le président du conseil d'administration, Madame Anne Gautier, et le directeur général, Madame Isabelle Guégaden Moreau, dûment autorisées à signer le présent schéma, ci-après dénommée « la MSA »

Et :

L'Education nationale, représentée par le directeur académique des services de l'Education nationale de Maine-et-Loire, Monsieur Benoît Dechambre, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommée « L'Education nationale »

Et :

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, représentée par la directrice de la délégation territoriale du Maine-et-Loire – ARS Pays de la Loire, Madame Isabelle Monnier, dûment autorisée à signer le présent schéma, ci-après dénommé « l'ARS »
Mme MONNIER,

Et :

La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Maine-et-Loire représentée par le directeur Monsieur Philippe Trillot, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommé « DDEC »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
1ERE PARTIE BILAN DU SDSF 2017-2020	3
I) BILAN - ORIENTATION STRATEGIQUE 1 REDUIRE LES INEGALITES TERRITORIALES DU JEUNE ENFANT, NOTAMMENT EN MATIERE D'ACCUEIL COLLECTIF.....	4
1 - <i>Eléments de cadrage</i>	4
2 - <i>L'accueil individuel : premier mode d'accueil du département</i>	4
3 - <i>L'accueil collectif : une légère progression due au développement des micros crèches privées</i>	8
4 - <i>Un taux de couverture qui reste globalement favorable malgré des disparités</i>	12
II) BILAN - ORIENTATION STRATEGIQUE 2 MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS SPECIFIQUES DES FAMILLES VULNERABLES ET DES FAMILLES AYANT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP.....	14
1 - <i>Familles avec enfants en situation de handicap</i>	14
1 - A. Les difficultés exprimées	15
1 - B. Les solutions évoquées.....	15
1 - C. La création du Pôle d'appui et de ressources handicap (PARH 49)	16
2 - <i>Les familles monoparentales : Parents solo ? Parlons-en.....</i>	17
3 - <i>Familles en insertion</i>	18
III) BILAN - ORIENTATION STRATEGIQUE 3 POURSUIVRE LE MAILLAGE DU TERRITOIRE EN MATIERE D'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN A LA PARENTALITE.....	20
1 - <i>Évolution de l'offre de service et fréquentation.....</i>	20
2 - <i>Éléments de bilan par dispositif.....</i>	21
2 - A. LAEP.....	21
2 - B. REAAP.....	24
2 - C. CLAS.....	27
2 - D. Médiation familiale et espaces de rencontre.....	29
3 - <i>Une dynamique : le Réseau parentalité.....</i>	31
3 - A. Liens École - Familles.....	35
3 - B. Participation des parents :.....	37
IV) BILAN - ORIENTATION STRATEGIQUE 4 – DEVELOPPER L'INFORMATION AUPRES DES FAMILLES ET DES PROFESSIONNELS	39
1 - <i>Interconnaissance entre les partenaires et les dispositifs existants</i>	39
2 - <i>Parents49.fr.....</i>	39
2 - A. Le site internet	39
2 - B. Diffusion et notoriété	40
2 - C. Perspectives :.....	41
2 - D. Réseaux Sociaux	42
3 - <i>Autres thèmes.....</i>	42
3 - A. Face à la crise sanitaire.....	42
3 - B. Renforcement transversal de l'action publique, des priorités mieux partagées entre les institutions signataires	45
3 - C. Groupe de travail sur le répit parental mis en place en 2020.....	46
2EME PARTIE DIAGNOSTIC PARTAGE	47
I) LE PORTRAIT DE TERRITOIRE.....	48
1 - <i>Eléments de contexte territorial</i>	48
2 - <i>ACCESSIBILITE DES SERVICES : France Services et les MSAP bien implantés.....</i>	49
3 - <i>La démographie du département.....</i>	50
4 - <i>Données socio-économiques des familles.....</i>	56
4 - A. Activité	56
4 - B. Revenus	56
4 - C. Niveaux de qualification	59

II) LES PROBLEMATIQUES PARENTALES ET L'OFFRE DE SERVICES AUX FAMILLES	59
1 - <i>L'accompagnement et le soutien à la parentalité</i>	59
1 - A. Dispositifs	59
1 - B. Animation de la vie sociale	61
1 - C. Apports du réseau parentalité.....	62
1 - D. Portails d'information	62
1 - E. Besoins repérés	63
2 - <i>La petite enfance</i>	70
2 - A. Données générales	71
2 - B. Accueil individuel.....	74
2 - C. Accueil collectif.....	74
2 - D. Situations familiales spécifiques	75
2 - E. Organisation sur les territoires	75
2 - F. Loi ASAP et ses enjeux	76
3 - <i>Les 3-11 ans : Les enfances</i>	77
3 - A. Données sur la scolarité	79
3 - B. Accueils périscolaires.....	81
3 - C. Accueils extrascolaires.....	82
3 - D. Dispositifs de santé et de prévention.....	83
3 - E. Implication des parents	83
3 - F. Disparités importantes	84
4 - <i>Les 12-17 ans : les adolescences</i>	85
4 - A. Les services et dispositifs en direction des jeunes	87
4 - B. Problématiques repérées	93
3EME PARTIE ORIENTATIONS DU SDSF 2021/2025	96
4EME PARTIE GOUVERNANCE DU SDSF 2021/2025	107
1 - <i>Gouvernance du SDSF</i>	108
1 - A. Evolution de la gouvernance	108
2 - <i>Comitologie</i>	110
3 - <i>Modalités de financements des actions</i>	111
4 - <i>Suivi et évaluation du schéma</i>	111
5 - <i>Communication</i>	111
6 - <i>Modification et résiliation du schéma</i>	112
ANNEXES	114
I) ANNEXE 1 : METHODOLOGIE CONCERTEE POUR UN DIAGNOSTIC PARTAGE	115
1 - <i>Stratégies statistiques</i>	115
2 - <i>Recueil des données qualitatives</i>	116
II) ANNEXE 2 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS	119
III) ANNEXE 3 : TABLEAU DES DIFFERENTS SCHEMAS.....	128
IV) ANNEXE 4 : FICHES DU GROUPE DE TRAVAIL « PARENTS EN INSERTION »	139
V) ANNEXE 5 : GLOSSAIRE	148

PREAMBULE

Les schémas départementaux des services aux familles (SDSF) ont pour ambition d'identifier les besoins d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales repérées par un diagnostic partagé. Ils sont réalisés à l'échelle de chaque département de France pour concourir à une amélioration équitable de la politique publique des services aux familles sur tous les territoires.

Le schéma départemental des services aux familles a été impulsé par le comité interministériel de la modernisation de l'action publique en 2013 et généralisé par la circulaire n° DGCS/SD2C/2015/8 du 22 janvier 2015 afin de réformer la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité.

En Maine-et-Loire, un premier schéma départemental a été signé le 28 février 2017 pour la période 2017/2020. Il a permis une amélioration de la transversalité des actions et des priorités en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité ainsi qu'un renforcement et un élargissement des partenariats entre les institutions signataires. Un travail collégial autour des orientations a été mis en place via des groupes de travail pluridisciplinaires tout au long de la période.

C'est ainsi qu'en Maine-et-Loire, le schéma est venu structurer une démarche partenariale existante et de qualité.

Afin d'étendre cette logique de synergie et de cohérence au service des familles de Maine-et-Loire, de nouveaux partenaires rejoignent cette dynamique territoriale : l'Agence régionale de santé (ARS) – délégation territoriale 49 et la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC).

L'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles renforce la logique partenariale des SDSF et crée un comité départemental des services aux familles, présidé par le représentant de l'Etat dans le département et co-présidé par le président du conseil Départemental, un représentant des communes ou intercommunalités, et le président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales. Il comprend des représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des Caf, d'associations, de gestionnaires, et des représentants d'usagers et de particuliers employeurs.

A cet effet, de nouveaux contacts ont été établis auprès de l'association des maires de France du département (AMF49), anticipant ainsi cette évolution.

De plus, le SDSF de Maine-et-Loire s'élargit également dans son champ d'application aux politiques en direction des enfants et des adolescents, prenant ainsi en compte le soutien à la parentalité selon une approche de parcours.

Il a également vocation à s'articuler avec les différents documents-cadre et a été conçu pour fusionner à terme avec le schéma départemental d'animation de la vie sociale (SDAVS).

Ce document comporte quatre parties :

- un bilan partenarial des actions effectuées dans le cadre des orientations du précédent schéma,
- un diagnostic partagé de territoire,
- les orientations pour la période 2021/2025 et les modalités de sa mise en œuvre,
- la gouvernance.

1ère partie

BILAN du SDSF 2017-2020



MSA49-AdobeStock

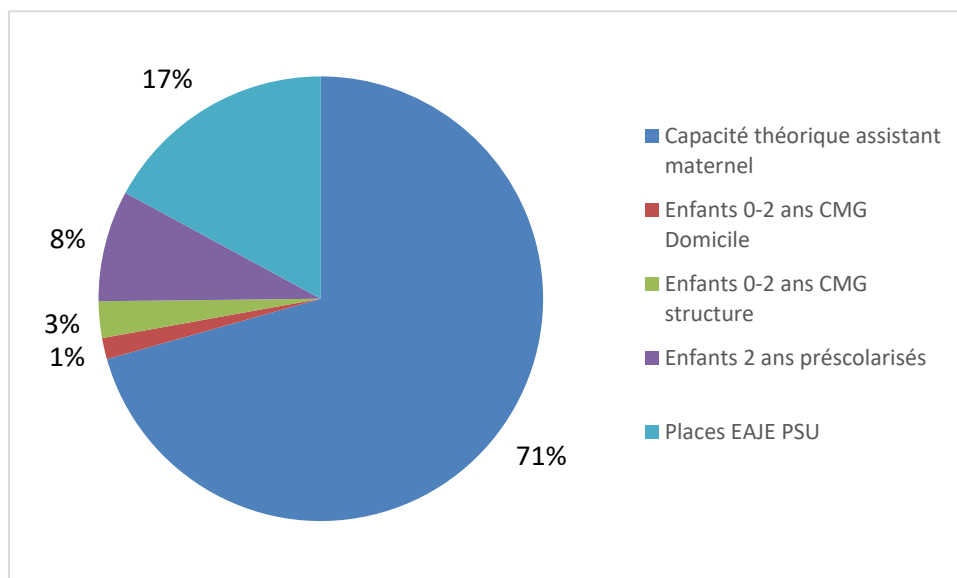
I) BILAN - Orientation stratégique 1

Réduire les inégalités territoriales du jeune enfant, notamment en matière d'accueil collectif

1 - Eléments de cadrage

Le Département de Maine-et-Loire dispose actuellement d'une bonne couverture pour répondre aux besoins d'accueils des familles (75 % contre 59 % au plan national). Le Maine-et-Loire compte de très nombreux assistants maternels qui concourent de façon importante à ce taux de couverture. L'accueil individuel constitue ainsi une part importante de l'accueil du jeune enfant dans le département (71% des enfants gardés par un assistant maternel contre 56 % au niveau national).

Répartition de l'offre d'accueil du jeune enfant (2018)



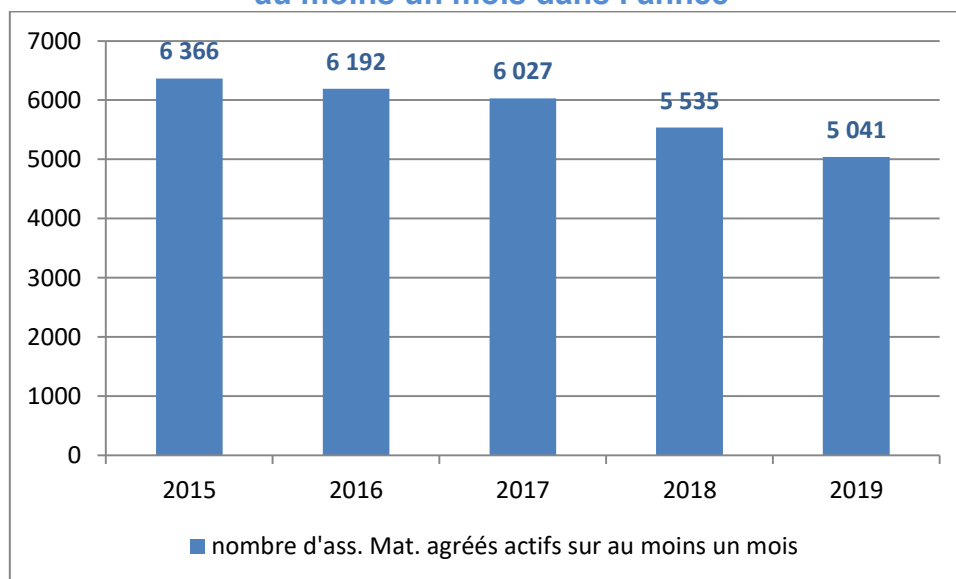
Source : Fiches territoires Caf

2 - L'accueil individuel : premier mode d'accueil du département

Le nombre d'assistants maternels ayant exercé au moins 1 mois dans l'année a connu une forte diminution. Depuis 2015, alors que leur nombre s'élevait à 6 366 en 2015, ils ne sont plus que 5 041 en 2019 (soit -21% et 1 325 professionnels en moins).

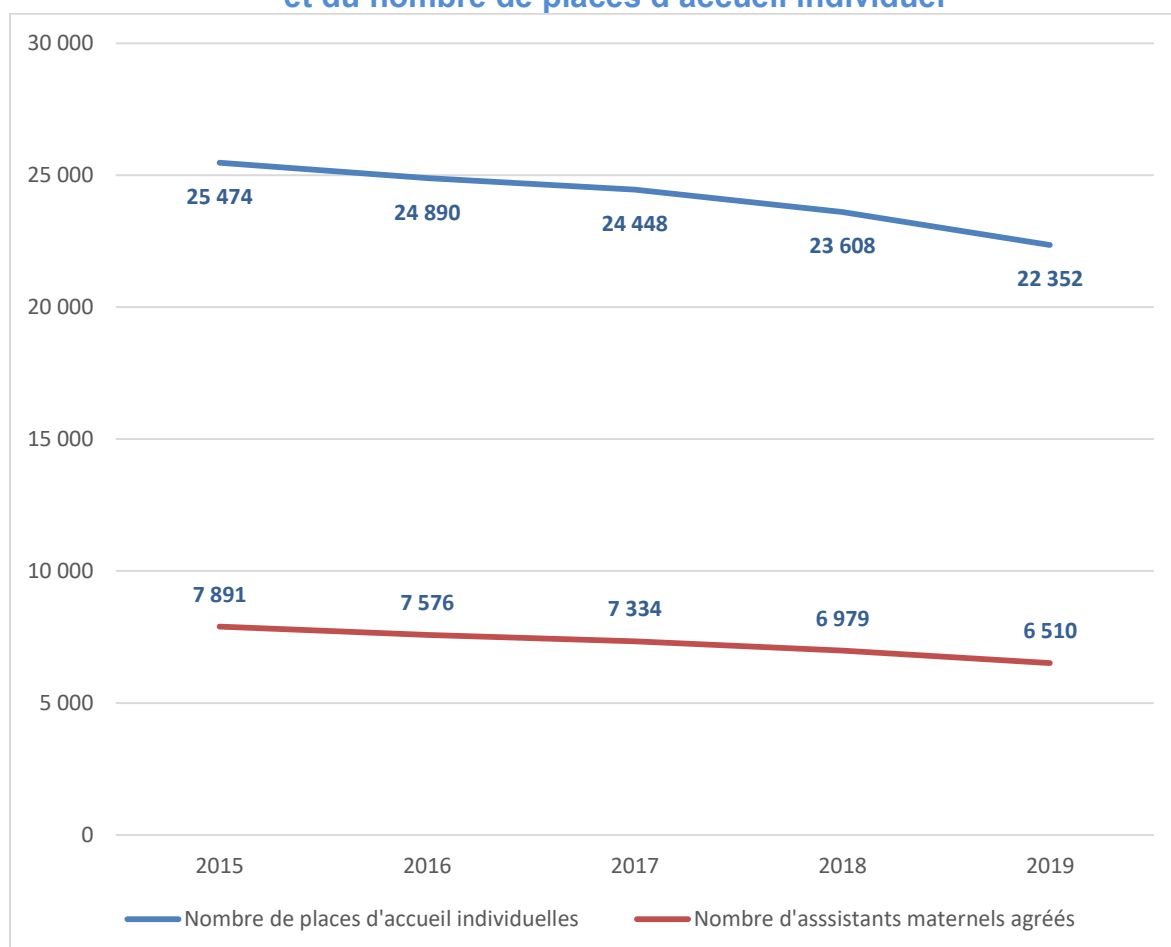
En parallèle le nombre de naissances domiciliées est passé de 9 428 en 2015 à 8 483 (-10% soit 945 naissances de moins).

Evolution du nombre d'assistants maternels actifs au moins un mois dans l'année



Source Caf Imaje

Evolution du nombre d'assistants maternels agréés et du nombre de places d'accueil individuel



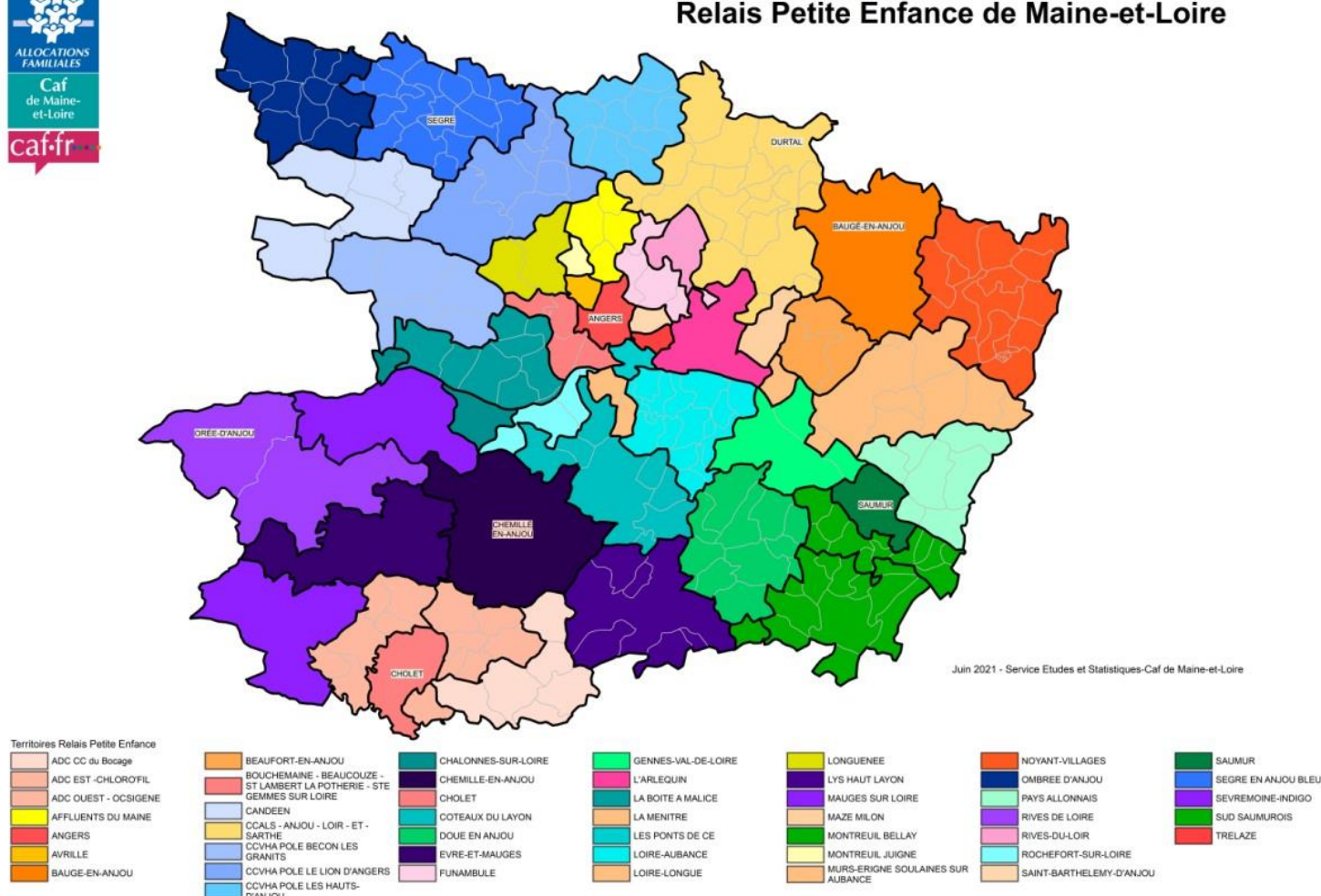
Source : Conseil départemental

La baisse du nombre d'assistants maternels pourrait devenir un problème car la moyenne d'âge de cette population est élevée. Un élément d'alerte est donné par la part des assistants maternels en activité de 55 ans et plus. Il était de 30,6% fin 2019 (29,2% fin 2018 et 28% fin 2017), soit + 1,3% d'évolution annuelle moyenne sur 3 ans. Les départs en retraite ne sont pas compensés par les nouveaux agréments (159 assistants maternels ont été agréés pour la première fois en 2020, 192 en 2019).

L'agrément moyen est resté stable avec 3,4 enfants gardés en moyenne par un assistant maternel. On estime ainsi l'offre de places théoriques d'accueil chez les assistants maternels à 28 843. Pour autant, sur cette même période, le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans accueillis chez un assistant maternel diminue de 18 % (10 685 enfants accueillis en 2019 contre 13 014 en 2015). (Source : Caf / Imaje : décisionnel RAM)



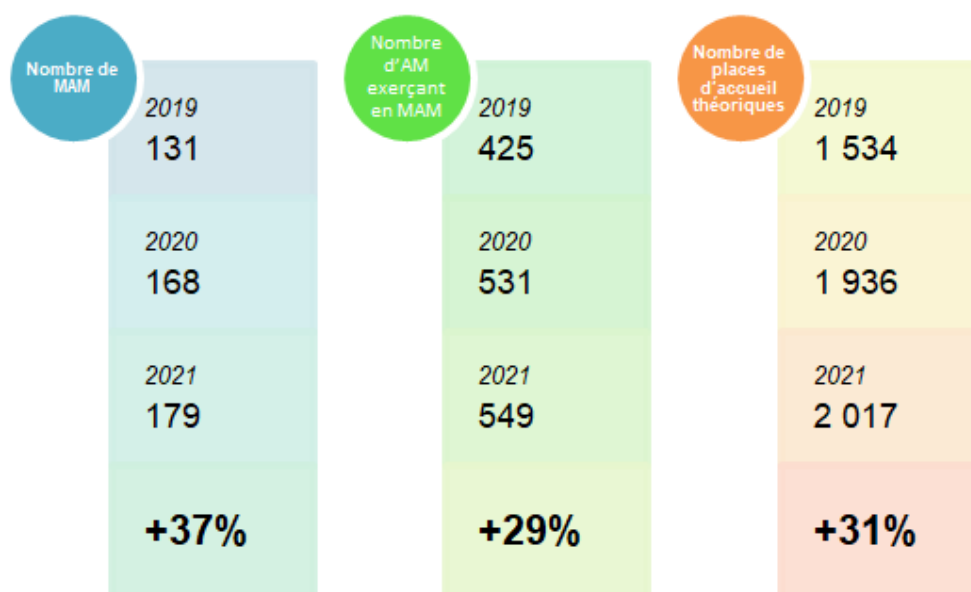
Relais Petite Enfance de Maine-et-Loire



Depuis mai dernier, les RAM deviennent progressivement des RPE. C'est une ordonnance issue de la Loi ASAP (Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique) qui impulse cette nouvelle dénomination. Les Relais seront ainsi mieux identifiés par les usagers, ce nouveau nom donnant à voir davantage le travail effectué par ces services de référence pour accompagner parents et professionnels dans l'accueil du jeune enfant.

Au 1er janvier 2021, les 48 Relais petite enfance (RPE) du Maine-et-Loire sont toujours implantés sur 177 communes, soit un taux de couverture de 100 %. L'accompagnement des professionnels par les Relais a été une ambition forte sur la période du SDSF. Ils emploient 68 animateurs soit 57,6 ETP au 1/1/21, avec 37 gestionnaires différents. En 2019 le ratio réel est passé à 1Etp pour 85 assistants maternels se rapprochant de la préconisation de la Cnaf à 1 ETP pour 70 assistantes maternelles actives. Ces structures font l'objet d'une coordination départementale assurée par la Caf qui organise également chaque année une journée départementale chaque année afin de favoriser la dynamique du réseau.

Evolution du nombre de maisons d'assistants maternels (MAM) et des places d'accueils théoriques



Source Conseil départemental 49

Les MAM ont connu un fort développement au niveau départemental ces dernières années. Au 31/12/2020, on en recense 179 en Maine-et-Loire contre 101 au 31/08/2016. Le département de Maine-et-Loire est un des départements les mieux lotis. Fin 2018, seuls 6 départements français comptabilisaient plus de 100 MAM. Ce mode d'accueil représente 2 017 places d'accueil, soit une augmentation de 76,7% en 5 ans. Ainsi, les 535 assistantes maternelles qui travaillent en Mam représentent environ 10% de l'ensemble des professionnelles.

Si le nombre de MAM continue à augmenter, on constate cependant que la hausse est moins importante depuis 2020. Les implantations se font surtout en milieu urbain et périurbain, notamment autour d'Angers et Cholet, peu dans la partie nord du département mais plutôt bien à l'ouest du Choletais dans les Mayennes ou sur le territoire de la communauté de communes Loire Layon Aubance. En 2020, 12 MAM ont été ouvertes et 8 ont été fermées.

Les Maisons d'Assistants Maternels suscitent un engouement pour les professionnels qui enclenchent une démarche d'agrément (1 demande sur 5 est pour travailler en MAM). Concernant les parents, si l'accueil collectif reste au niveau national le premier choix (source : rapport Onape 2020 p.52), l'accueil en MAM constitue une alternative appréciée face au manque de place en EAJE.

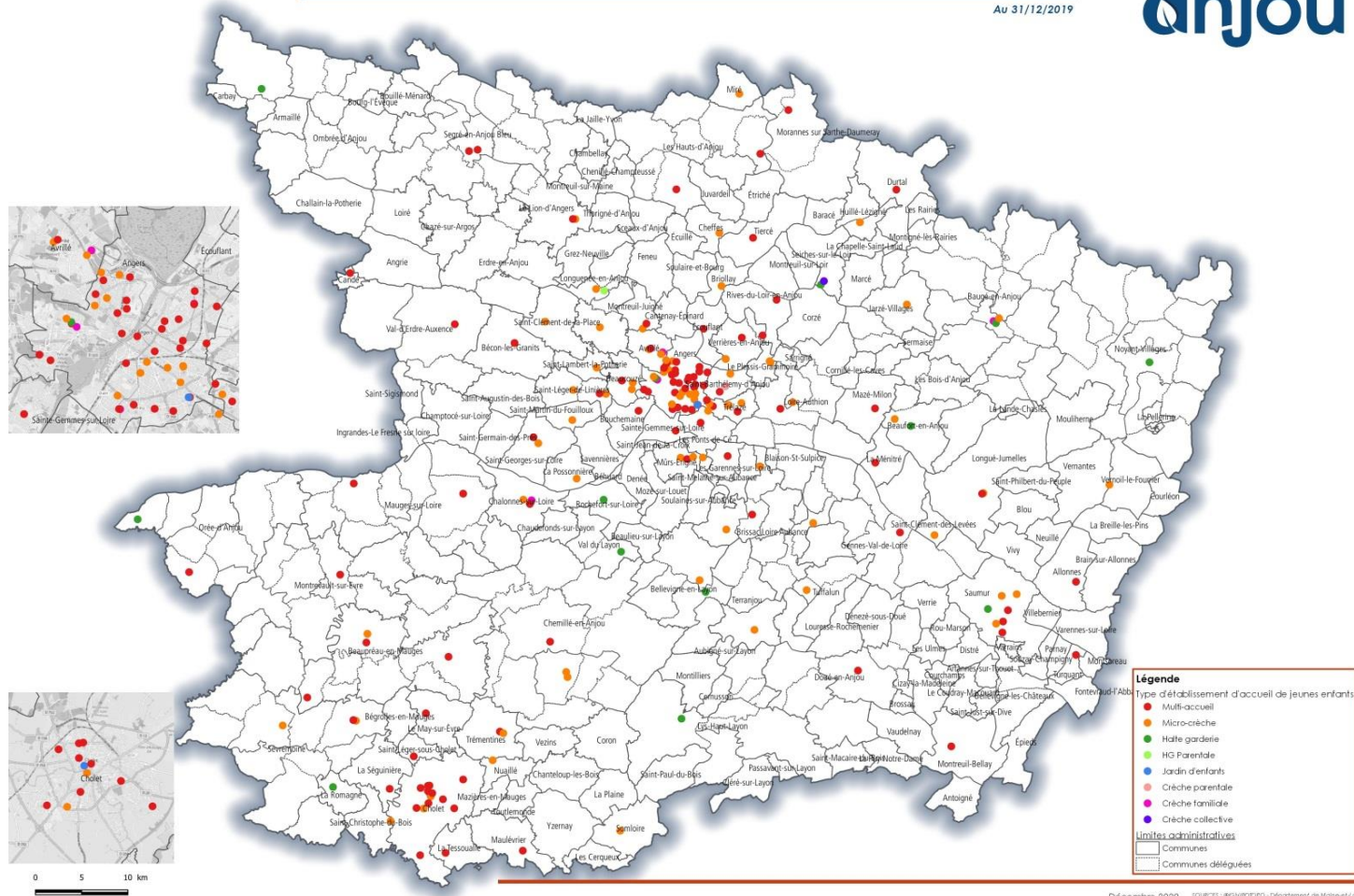
3 - L'accueil collectif : une légère progression due au développement des micros crèches privées

Fin 2020, Il existe 4 115 places d'accueil collectif du jeune enfant dans le département. 70% des places d'accueil en EAJE se situent au sein des multi accueils (2 877 places). En seconde position arrivent les micro-crèches avec 20 % des places (847 dont 678 pour les micro-crèches privées).

Les établissements d'accueil des jeunes enfants de Maine-et-Loire

Au 31/12/2019

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

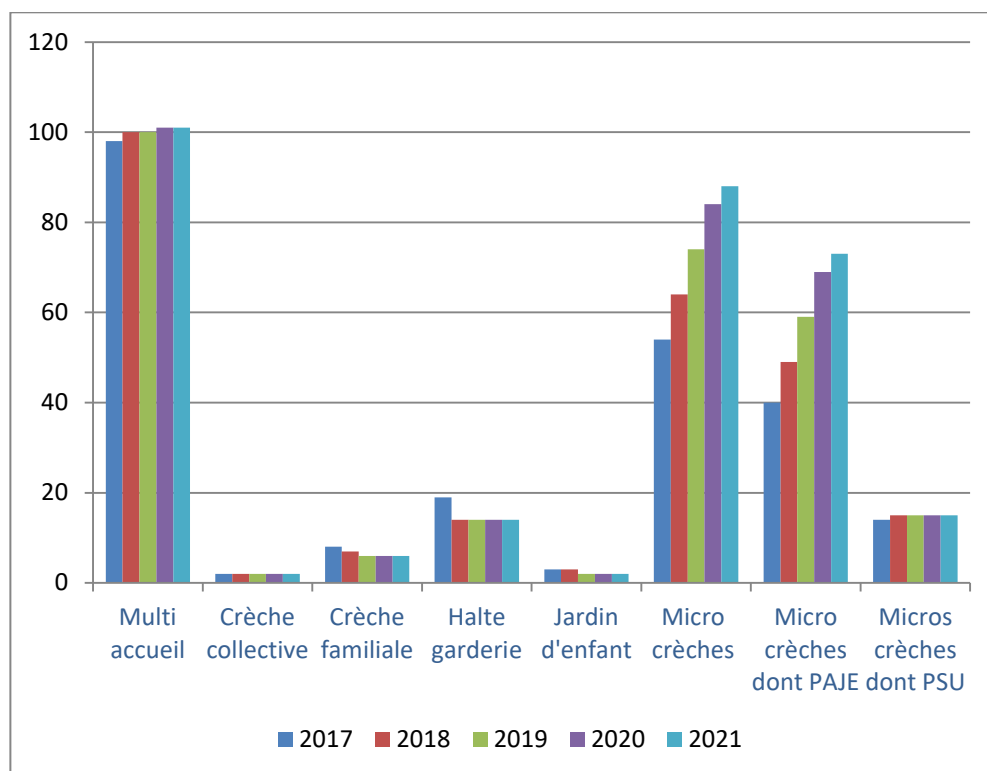


Décembre 2020 SOURCES : BRUNO DEFIPO - Département de Maine-et-Loire

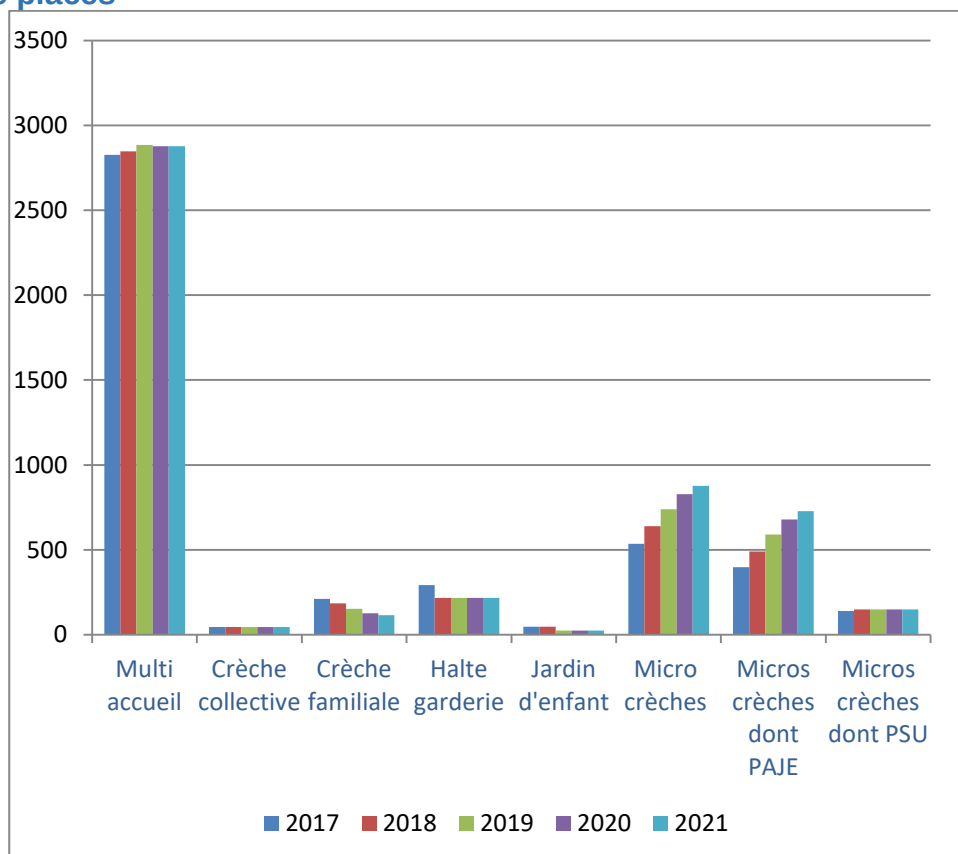
De nouvelles structures d'accueil collectif se déploient : On dénombre 214 EAJE au 31 mars 2021 contre 184 au 31/12/2017 soit une augmentation de +16,3 % en nombre de structures. Pourtant, en nombre de places, l'augmentation est seulement de 4,9 %. Aussi, même si on constate une augmentation des micro-crèches, le nombre de places d'accueil du jeune enfant en EAJE est situé à 70% au sein des multi accueils.

Répartition de l'offre d'accueil collectif

En nombre de structures



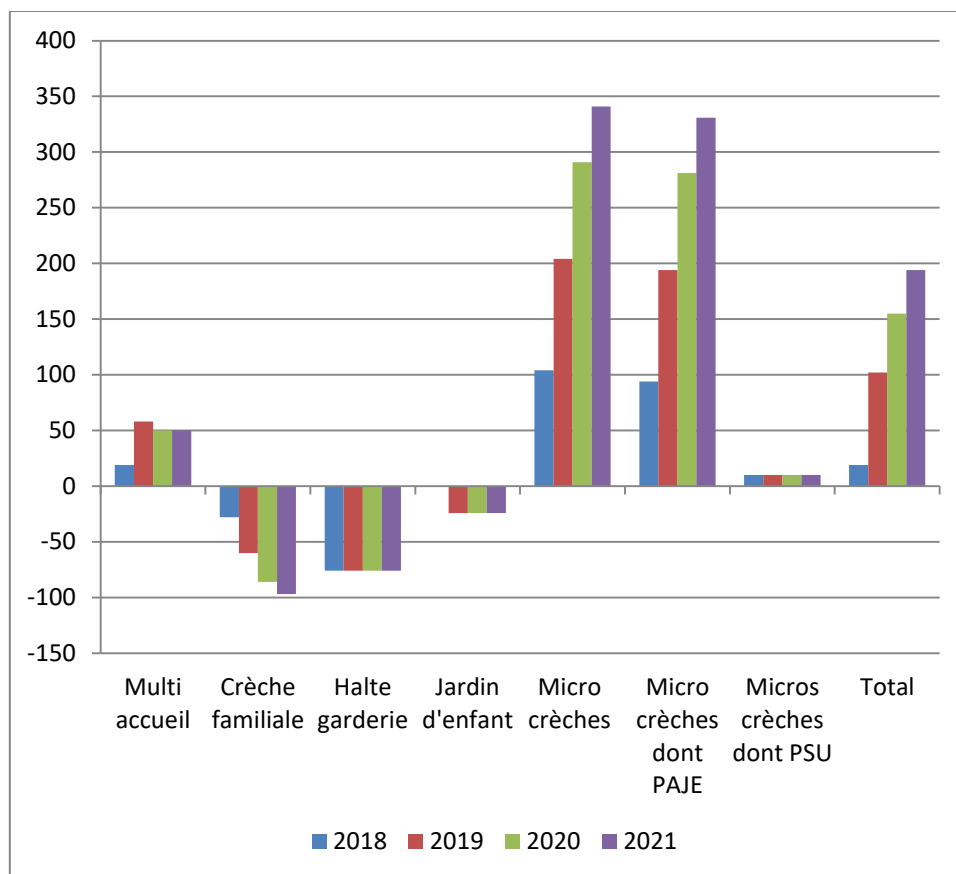
En nombre de places



(Sources : Caf & Conseil départemental)

La grande majorité des places créées est due à l'augmentation du nombre de micro-crèches privées (33 entre fin 2017 et 03/2021). Le nombre de places en crèches familiales, en haltes garderies et en jardin d'enfants est en diminution. Au niveau de la création de places sur cette période, 237 places ont été créées en micro-crèches privées relevant de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et 60 places « publiques », relevant de la Prestation de service unique (PSU), dont 50 en multi accueil et 10 en micro-crèche.

Évolution du nombre de places d'accueil par types d'EAJE depuis 2018



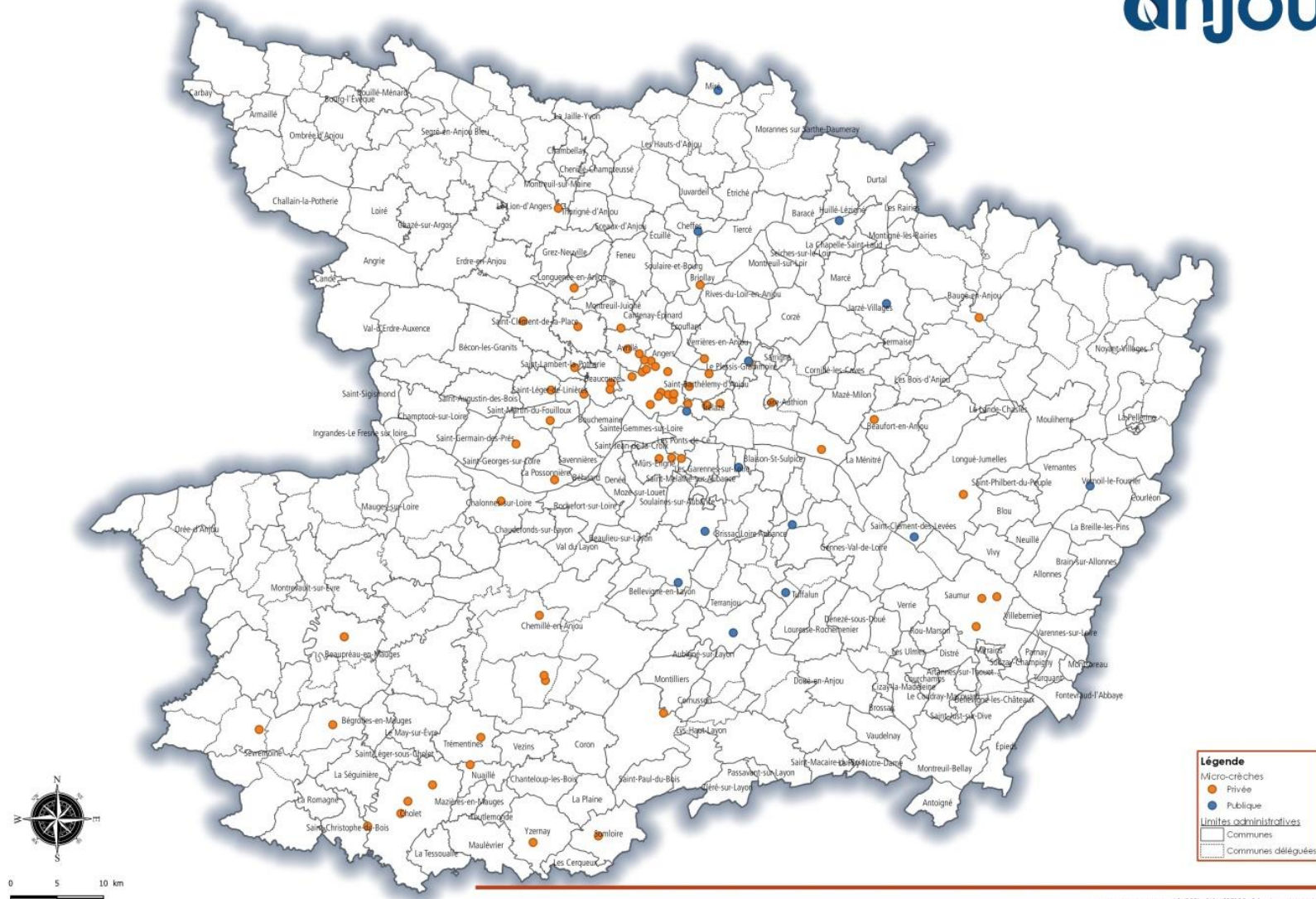
Source : Caf de Maine-et-Loire

Focus sur les micro-crèches :

Sur les 83 micro-crèches ouvertes, il y a 15 structures publiques qui appliquent les tarifs de la PSU et 68 structures privées pour lesquels les parents bénéficient du CMG (Complément Mode de Garde) de la PAJE.

Il est prévu 10 ouvertures de micro-crèches sur l'année 2021.

Les micro-crèches de Maine-et-Loire



Décembre 2020 SOURCES : @GEMED/OPD - Département de Maine-et-Loire

Une des particularités de certains gestionnaires privés est de créer plusieurs structures sur le territoire, voire, pour certains, en dehors du département. Le tableau ci-joint indique le nombre de structures gérées par gestionnaire :

Gestionnaires	Nombre de micro-crèches
32	1
14	2
3 (dont un public)	3
1	6
1 (public)	8

Devant le nombre de plus en plus important de création de micro-crèches privées, la Caf et le service de PMI ont décidé d'organiser des réunions avec les porteurs de nouveaux projets de structures.

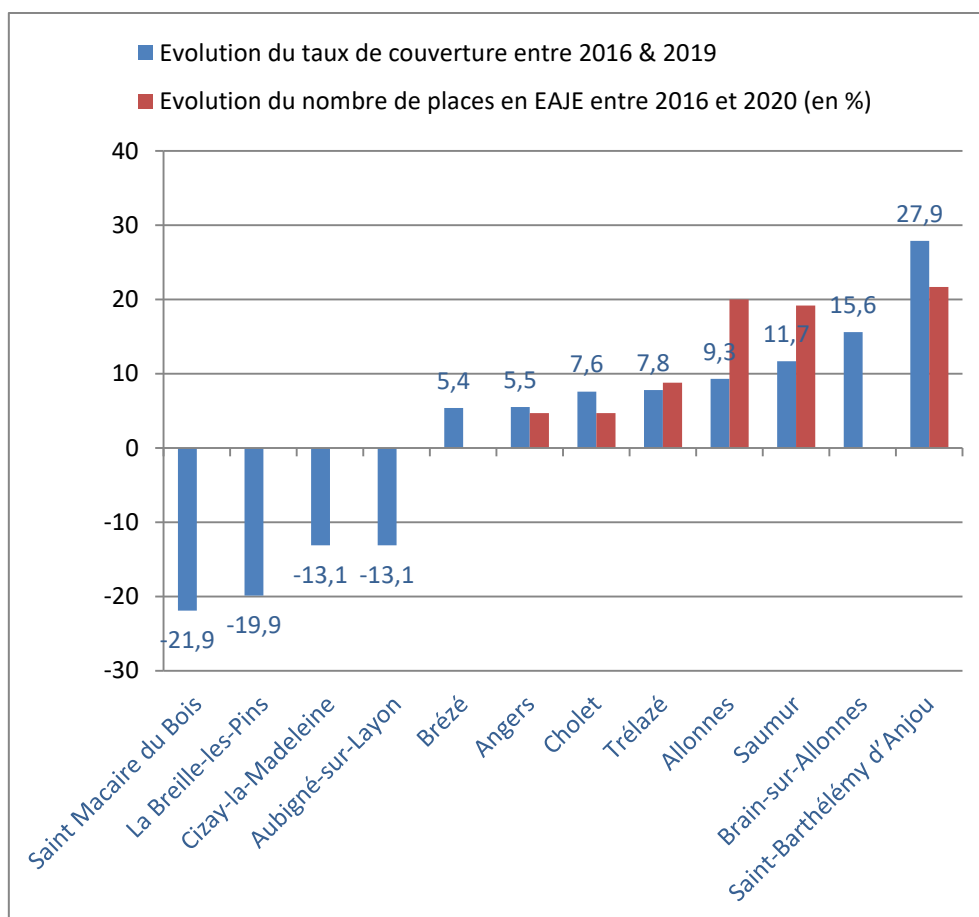
La première rencontre a eu lieu le 18 septembre 2018. Trois réunions sont organisées par an. Lors de chaque rencontre, il y a entre 11 à 20 participants. Ces rencontres sont riches en échanges et elles permettent :

- d'échanger sur les différentes étapes d'un projet de création : l'étude de besoins, la recherche d'un local, la faisabilité financière et le fonctionnement de la structure.
- de donner des informations globales Caf/PMI à plusieurs porteurs de projets (ce qui évite de multiplier les rencontres individuelles), d'avoir connaissance des lieux d'implantations des futurs projets, de partager les expériences lorsque des porteurs déjà gestionnaires sont présents, de contribuer à l'articulation Caf/PMI.

4 - Un taux de couverture qui reste globalement favorable malgré des disparités

Le taux de couverture en matière d'accueil du jeune enfant est resté relativement stable, et reste supérieur au taux national. Cependant des disparités existent en fonction des territoires. Une des priorités du SDSF a été de définir des territoires prioritaires pour le développement de l'accueil du jeune enfant au niveau départemental. Ces critères ont été élaborés selon des indicateurs de couverture territoriale, d'évolution de la demande et de vulnérabilité de la population. Ainsi 12 communes ont été validés territoires prioritaires pour la petite enfance par les membres du SDSF.

Effets de la priorisation de 12 territoires petite enfance dans le SDSF sur l'évolution de l'offre de d'accueil du jeune enfant :



Source : Imaje / Caf de Maine-et-Loire /Conseil départemental de Maine-et-Loire

L'évaluation de la priorisation des territoires en matière d'offre d'accueil du jeune enfant montre plutôt une évolution positive des taux de couverture. Pour 8 communes, dont 6 disposent d'EAJE sur leur territoire, le taux de couverture a progressé. Sur l'ensemble de ces communes la différence entre les places en EAJE entre 2016 et 2020 s'élève à 104 places. L'augmentation est majoritairement due au développement des micros crèches privées.

Pour Angers, Cholet, Trélazé, Allonnes, Saumur et St Barthélémy d'Anjou, le nombre de places et le taux de couverture ont progressé.

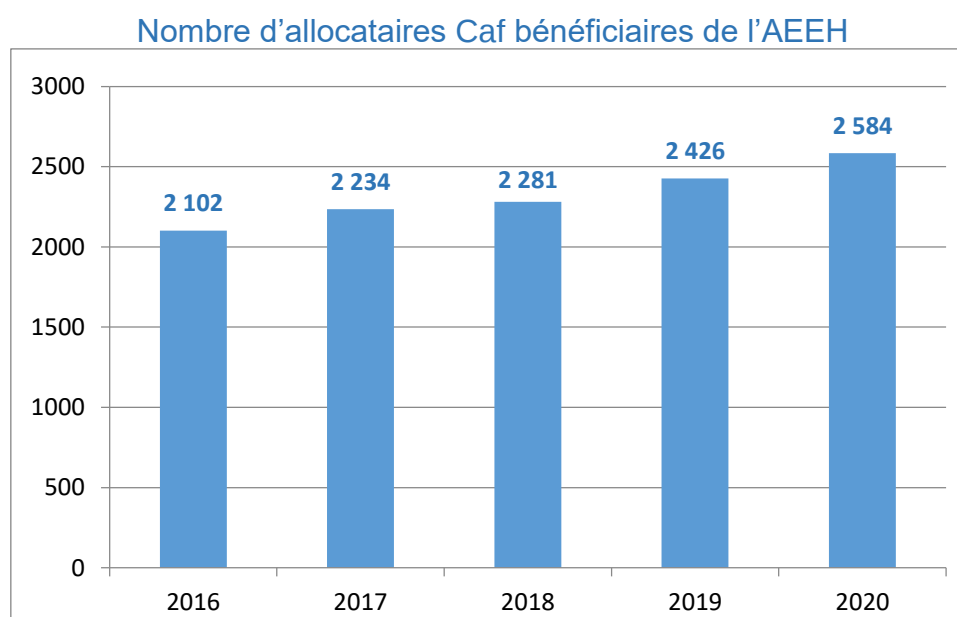
A Angers, malgré la création de 90 places en micros crèches sur la période, du fait de la diminution du nombre de places PSU, le solde s'élève à seulement 35 places supplémentaires (à noter également la création de 155 places en MAM sur cette période).

Par contre, 4 communes de petite taille ne disposant pas de place en EAJE ont vu ce taux diminuer sur la période. Les 6 communes ne disposant pas de places d'accueil collectives au moment de la définition des critères de priorisation n'en disposent toujours pas à l'issue du schéma.

II) BILAN - Orientation stratégique 2

Mieux prendre en compte les besoins spécifiques des familles vulnérables et des familles ayant des enfants en situation de handicap

1 - Familles avec enfants en situation de handicap



Source Caf

En 2020, 2 584 allocataires Caf ont ouvert droit à l'attribution d'une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) en Maine-et-Loire. Cela représente 2 732 enfants, répartis dans 733 familles monoparentales et 1 851 familles bi-parentales.

Parmi ces enfants :

- 92 âgés de moins de 3 ans,
- 1 348 entre 3 et 11 ans,
- 987 entre 12 et 17 ans et
- 305 entre 18 et 20 ans.
-

Le nombre de structures bénéficiaires du bonus Handicap versé par la Caf pour l'accueil d'enfants en situation de handicap est passé de 12 structures pour 25 enfants en 2016 à 54 structures pour 149 enfants en 2019, ce qui est peu comparé au nombre d'enfants en situation de handicap.

Un groupe de travail a été mis en place dès 2017 sur cette thématique. A l'avenir, il pourrait élargir sa réflexion à la problématique des parents porteurs de handicap.

Le groupe a choisi de rencontrer des familles pour recueillir la parole des parents, principaux intéressés.

Trois rencontres ont eu lieu sur le département avec des groupes de parents :

- Cholet le 03 10 18 – groupe de parents de l'association Loisirs Pluriels,
- Beaupréau le 08 10 18 – groupe de parents de la coordination famille-petite enfance,
- Candé le 11 10 18 - groupe de parents, groupe De Pas à Pas du Centre social.

22 familles ont participé aux échanges.

Le groupe de travail a, dans un premier temps, ciblé la situation des familles ayant des enfants en situation de handicap. Les parents en situation de handicap avec des enfants sont une cible à travailler dans un second temps.

1 - A. Les difficultés exprimées



1 - B. Les solutions évoquées

- Des lieux et temps d'écoute, de partage,
- Une attente d'assurance sur la qualité et les compétences des intervenants auprès des enfants (enseignants, professionnels des SAAD, animateurs de CLSH ou périscolaire, chauffeurs...),
- Des solutions de répit fiables et souples,
- Des solutions d'accueil hors temps scolaires pour permettre une vie professionnelle pour les parents.

À l'issue de ces rencontres, le groupe de travail a choisi de faire du benchmarking pour approfondir les solutions existantes sur les autres départements en terme de ressources.

1 - C. La création du Pôle d'appui et de ressources handicap (PARH 49)

Le travail de réflexion a pu conforter l'ensemble des membres du SDSF, d'aller vers un projet PARH – Pôle d'Appui et de Ressources Handicap. Cette réflexion a abouti à la création du PARH en mai 2020, co-financé par la Caf, le Conseil départemental, l'Etat, l'ARS et la MSA.

Suite à un appel à projets, les porteurs sont VYV 3 et l'ADAPEI 49. Ci-après les liens vers les brochures de présentation

- [A destination des familles](http://poleressourceshandicap49.fr/wp-content/uploads/2020/09/Brochure-de-presentation_PARH-49_Familles_aout-2020.pdf)
http://poleressourceshandicap49.fr/wp-content/uploads/2020/09/Brochure-de-presentation_PARH-49_Familles_aout-2020.pdf
- [A destination des partenaires :](http://poleressourceshandicap49.fr/wp-content/uploads/2020/09/Brochure-de-presentation_PARH-49_Professionnels_aout-2020.pdf)
http://poleressourceshandicap49.fr/wp-content/uploads/2020/09/Brochure-de-presentation_PARH-49_Professionnels_aout-2020.pdf

Le PARH 49 est un service dédié aux familles d'enfant en situation de handicap, aux assistants maternels et aux professionnels des structures d'accueil du jeune enfant, des accueils de loisirs périscolaires / extrascolaires et des clubs sportifs.

Auprès des familles, son rôle est :

- d'accompagner dans les différentes démarches
- d'aider à trouver une solution d'accueil
- de pouvoir disposer d'une malle pédagogique pour partager des moments conviviaux en familles ou entre ami-e-s

Il intervient auprès des professionnels afin de favoriser et accompagner l'accueil de ces enfants sur l'ensemble du Maine-et-Loire. Son rôle est de :

- recueillir la parole des familles sur leurs besoins,
- répondre à leurs questions,
- mettre en relation familles et professionnels,
- sensibiliser les équipes et les assistant(e)s maternel(le)s à l'accueil d'enfants en situation de handicap, de les former de les orienter et de les outiller :
mallettes pédagogiques ...,
- participer à la co-construction de l'accompagnement avec les partenaires dans l'élaboration du projet personnalisé afin de concourir à une solution adaptée pour chaque enfant (accueil, répit ...)

Après une année d'exercice, en mai 2021, ce sont 28 familles et 28 structures qui ont été accompagnées, 46 partenaires rencontrés, 2 actions de formation effectuées ainsi que 26 emprunts de malles pédagogiques.

2 - Les familles monoparentales : Parents solo ? Parlons-en..

A l'initiative d'un des groupes locaux de parents solos, une première journée départementale dédiée aux parents solos a été organisée en septembre 2019, suivie d'une deuxième en octobre 2020. Une troisième journée départementale est en préparation.

Ces deux journées ont réuni respectivement 30 et 40 parents autour de temps d'échanges, d'informations, de détente, de convivialité et de témoignage. Il en ressort un besoin prégnant de reconnaissance de la « condition de parent solo » au quotidien et une recherche d'espaces d'échanges entre pairs.

Suite à la première journée départementale, et en lien avec la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, des pages dédiées aux parents solos ont été ajoutées sur le site parents49, dont le contenu a été élaboré avec les parents impliqués dans l'organisation des journées départementales.

Des témoignages de parents ont été enregistrés et valorisés à travers 5 capsules sonores dont les thématiques représentent bien les préoccupations de ces parents :

- La solitude,
- La relation avec l'ex-conjoint,
- L'argent,
- La relation avec les employeurs,
- La nécessaire reconstruction.

Cette dynamique a conduit à la création de nouveaux groupes locaux de parents solos : on en comptait 7 en 2020 et au moins 2 sont en projet en 2021.



3 - Familles en insertion

Le frein lié à la garde d'enfant est verbalisé régulièrement par les personnes en démarche d'insertion. Pour savoir si ce frein est réel, il faudrait pouvoir systématiquement faire une proposition d'offre d'accueil, ce qui n'est pas toujours possible (manque de place en établissement collectif du jeune enfant, horaires atypiques, refus de garde par un assistant maternel car le contrat est trop petit, etc.).

D'autre part, pour l'accueil individuel, certains parents ne sont pas en capacité d'être employeur compte tenu de la complexité des démarches à effectuer. L'aide, généraliste, des Relais Petite Enfance (ex RAM) n'est pas suffisante.

Face à ces constats, un groupe de travail multipartenaire s'est mis en place afin de réfléchir et construire un outil, sous forme de fiches, afin d'approfondir les connaissances réciproques de l'action des animateurs de Relais Petite Enfance d'une part et des travailleurs sociaux et conseillers Pôle emploi d'autre part, dans l'accompagnement des personnes dont la garde d'enfants constitue un frein à l'insertion professionnelle.

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises entre 2018 et 2020 pour aboutir à la réalisation des fiches (voir en [annexe 4](#)). Il s'est constitué à partir des constats suivants :

- Il y aurait un manque de solutions de garde en urgence et /ou horaires atypiques
- Les Travailleurs Sociaux connaissent mal toutes les solutions déjà existantes
- Les micro-territoires d'expérimentation ne sont pas d'une taille optimale notamment du fait d'un manque de visibilité alors que les projets restent chronophages à mettre en place et à gérer,
- La problématique des horaires n'est qu'une partie du problème (problème de la mobilité, de la relation enfant/parent, etc.) et, donc, trouver un mode d'accueil n'est qu'une partie de la solution.

L'objectif du groupe est de proposer une solution modulable, facile et rapide à activer et prenant en compte le droit commun.

Il s'est appuyé sur les aspects suivants :

- Le territoire est entièrement pourvu de RAM,
- Des assistant(e)s maternel(le)s sur tout le département,
- Coût d'accueil inférieur à celui de la garde à domicile.

Le groupe a pu élaborer les propositions ci-dessous :

- Renforcer l'information des Travailleurs sociaux et conseillers Pôle emploi autour de l'accompagnement des familles proposé par les RAM,
- Mobiliser les animateurs des Relais petite enfance (ex RAM) autour de l'accompagnement des familles en parcours d'insertion.

- Élaboration d'un document global d'informations avec des fiches techniques sur les thématiques suivantes :
 - L'aide spécifique Pôle Emploi pour les mono parents en insertion percevant le RSA,
 - Le rôle des RAM,
 - La garde chez les assistants maternels (avec le coût),
 - Le CMG (complément mode de garde).

Il ne s'agit pas d'un nouveau dispositif mais d'une clarification des circuits auprès des parents et le renforcement d'un lien plus systématique entre le travailleur social (Caf, MSA ou CD) /le conseiller Pôle emploi, le Chargé(e) d'insertion etc ...), la famille et l'animateur de RAM.

Caf de Maine-et-Loire, Conseil départemental de Maine-et-Loire, FASTT, Pôle Emploi.

Pour les parents en insertion professionnelle, quelles ressources pour accompagner l'accueil des enfants ?

Document destiné à un usage professionnel

Cf Fiches en [annexe 4](#)



SDSF Maine-et-Loire 2021-2022



III) BILAN - Orientation stratégique 3

Poursuivre le maillage du territoire en matière d'offre d'accompagnement et de soutien à la parentalité

1 - Évolution de l'offre de service et fréquentation

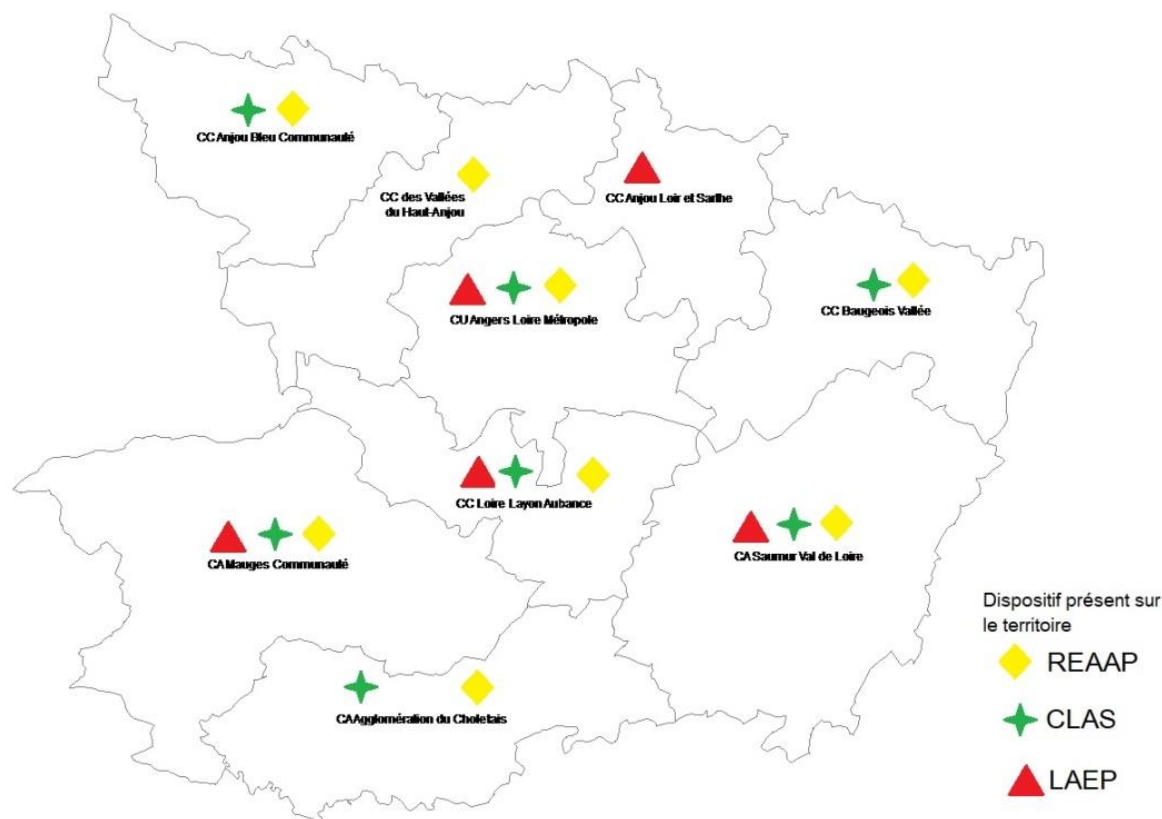
Chacune des institutions signataires développe sur son propre périmètre d'intervention un certain nombre de services auprès des parents. Face à l'évolution de situations de plus en plus complexes et pour prévenir de manière précoce un certain nombre de risques pouvant peser sur les relations intra familiales, le travail partenarial entre acteurs institutionnels se poursuit afin de mailler le territoire de services dédiés à l'accompagnement des parents dans leur rôle au quotidien ou leur soutien dans des moments de fragilité : l'arrivée d'un enfant, l'accompagnement à sa scolarité d'un enfant, la séparation...

A l'exception des services de médiation familiale et des espaces de rencontre, il est observé une augmentation globale de +17% du nombre de porteurs de projet quel que soit le dispositif. La conséquence positive de cette hausse est la multiplication par 2 des familles bénéficiaires. En 2019, ce sont près de 9 000 familles qui ont accédé à ces services.

Par ailleurs, tous dispositifs confondus, l'offre en matière d'accompagnement à la parentalité s'étend progressivement en 1^{ère} et 2^{ème} couronne d'Angers, en milieu rural (Baugeois, Loir et Sarthe, Segréen), dans le Choletais et le Saumurois.

En plus des structures de l'animation de la vie sociale, apparaissent de nouveaux porteurs de projet comme des associations de parents, des collectivités souvent gestionnaires d'EAJE, d'ALSH ...

Cartographie des dispositifs de soutien à la parentalité par EPCI (2021)



Source : Caf du Maine-et-Loire

Des comités à l'échelle de la collectivité ou du département se réunissent régulièrement autour des cinq dispositifs : les Lieux d'accueil enfants parents (Laep), les Réseaux d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), la médiation familiale et les espaces de rencontre.

2 - Éléments de bilan par dispositif

2 - A. LAEP

Le Lieu d'accueil enfant parent (LAEP) c'est :

- un temps pour vivre des expériences différentes hors de la maison,
- un temps pour faire l'expérience de la séparation parent/enfant,
- un temps de jeux parents/enfants,
- un temps de pause pour le parent,
- un temps de réassurance parentale,
- un temps pour y rencontrer des professionnels de la petite enfance et solliciter un avis,

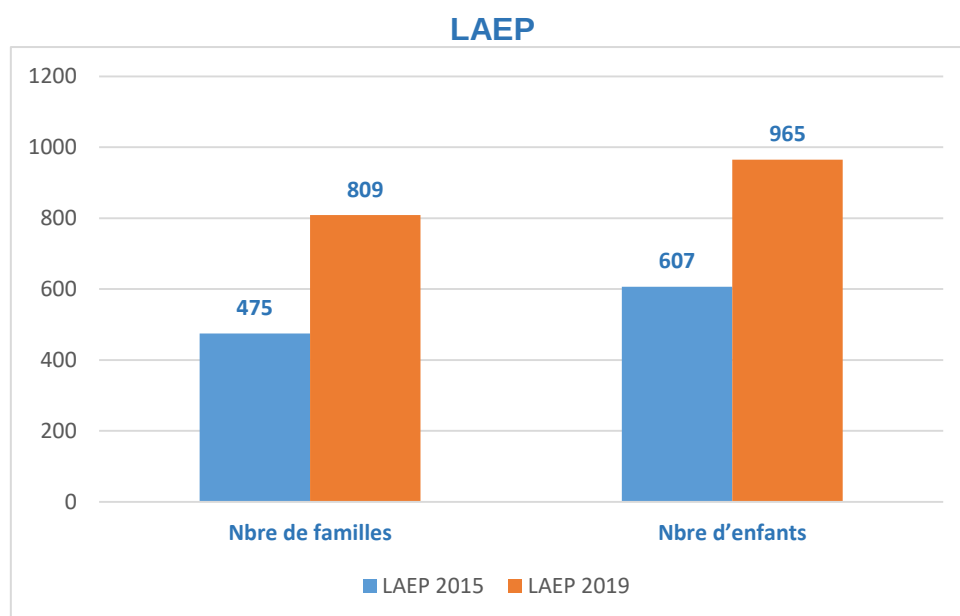
On y parle :

- du développement de l'enfant (alimentation, sommeil...),
- des relations frères sœurs,
- de l'épuisement parental,
- des événements de la vie (adoption, deuil, naissance, etc...),

On constate très majoritairement la présence des mères mais la participation des pères tend également à augmenter ces dernières années.

A la marge, d'autres membres de la famille ont pu également accompagner les enfants (grands-parents par exemple).

Les familles accueillies marquent leur intérêt pour ces dispositifs, bien repérés et avec des modalités d'accès et de fonctionnement facilités (anonymat). Ils constituent aussi des espaces ressource préconisés par les travailleurs sociaux des différentes institutions.

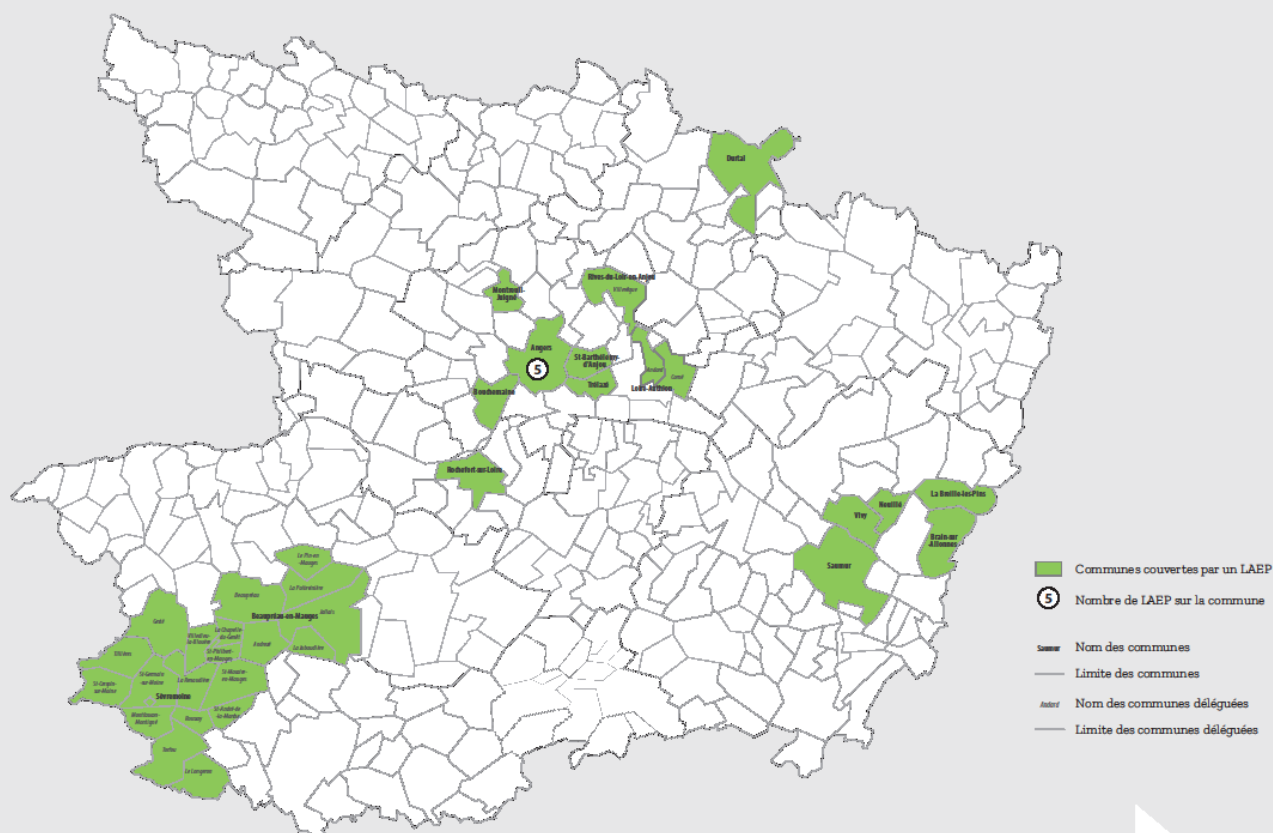


Source Caf

Sur la durée du précédent schéma le nombre de porteurs de projet(s) LAEP est passé de 11 à 17 dans le département. Ils sont tout autant présents dans les zones urbaines que rurales. Depuis 2017, 6 nouveaux LAEP ont été créés dont 2 sur des quartiers prioritaires Politique de la ville et 1 en Zone de revitalisation rurale.

Le territoire de rayonnement d'un LAEP ne se limite pas au périmètre administratif de sa commune d'implantation. 5 EPCI présentent au moins un LAEP sur son territoire et plusieurs projets sont en cours.

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANT PARENT SUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE



maine-et-loire.fr
maine_et_loire | f Département49

anjou

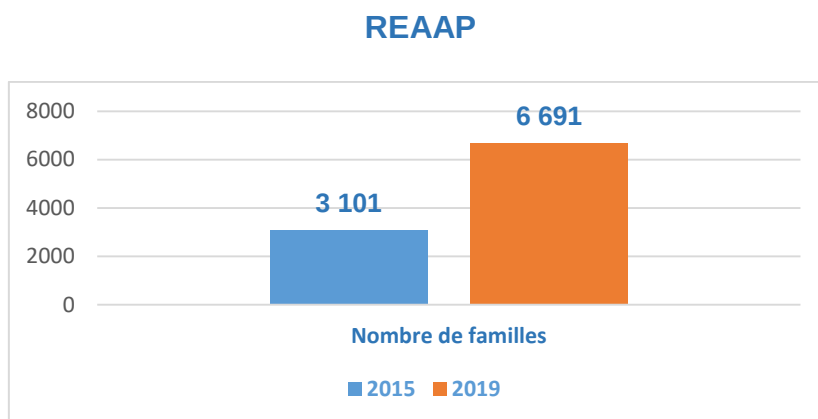
Quelques thèmes (non exhaustifs) abordés lors des temps d'accueil :

expériences apprentissages
développement
compétences épuisement
maison alimentation
jeux avis pairs sortie
confrontation sommeil accueils
recherche socialisation propreté fratrie
pause séparation
relations évènements

2 - B. REAAP

A travers les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, on constate que :

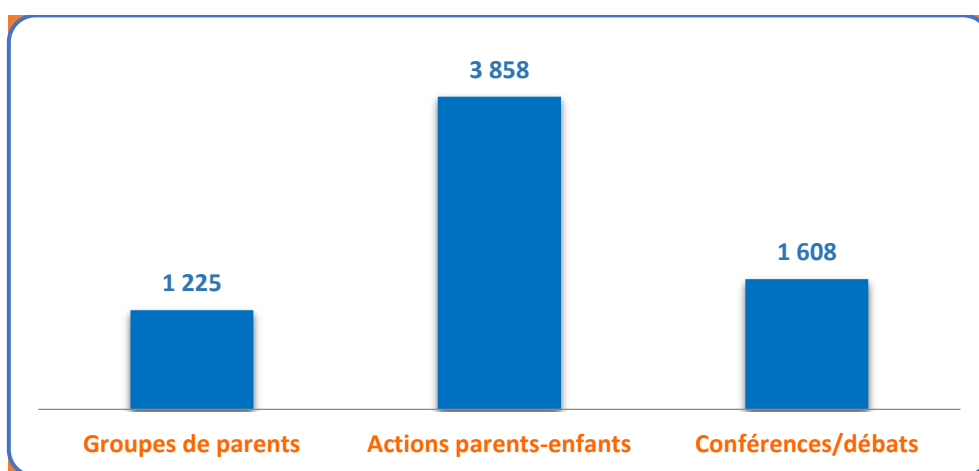
Ce sont les actions parents-enfants qui mobilisent le plus les familles. Elles représentent la moitié des actions. Les parents expriment le besoin de pouvoir se « pauser » avec leurs enfants tout en rencontrant d'autres parents et d'autres enfants.



Source Caf

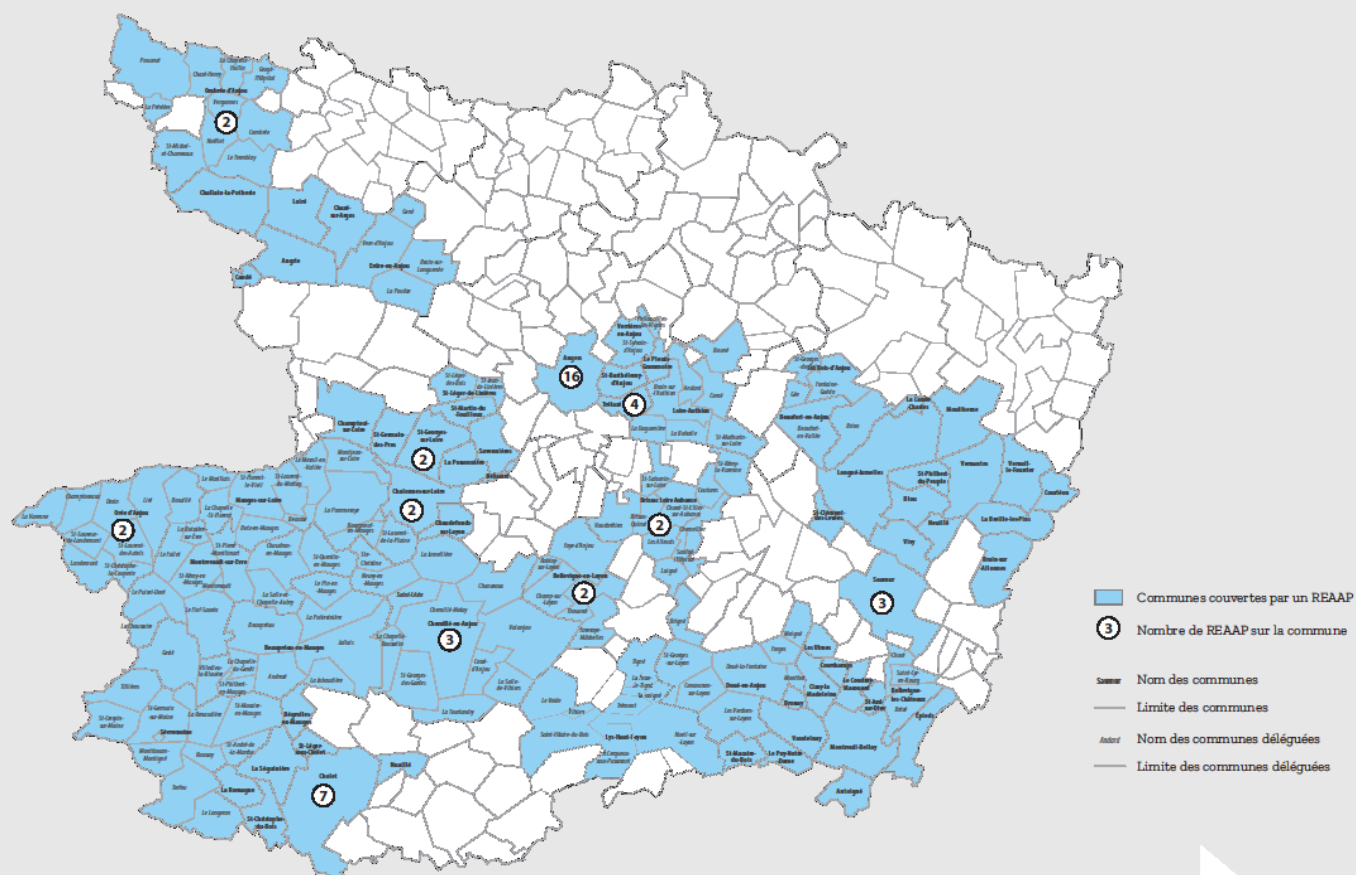
Le nombre de familles concernées par les actions REAAP a plus que doublé pendant la durée du précédent schéma.

Répartition des familles selon le type d'action en 2019



Source Caf

LES RÉSEAUX D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS SUR LES COMMUNES DE MAINE-ET-LOIRE



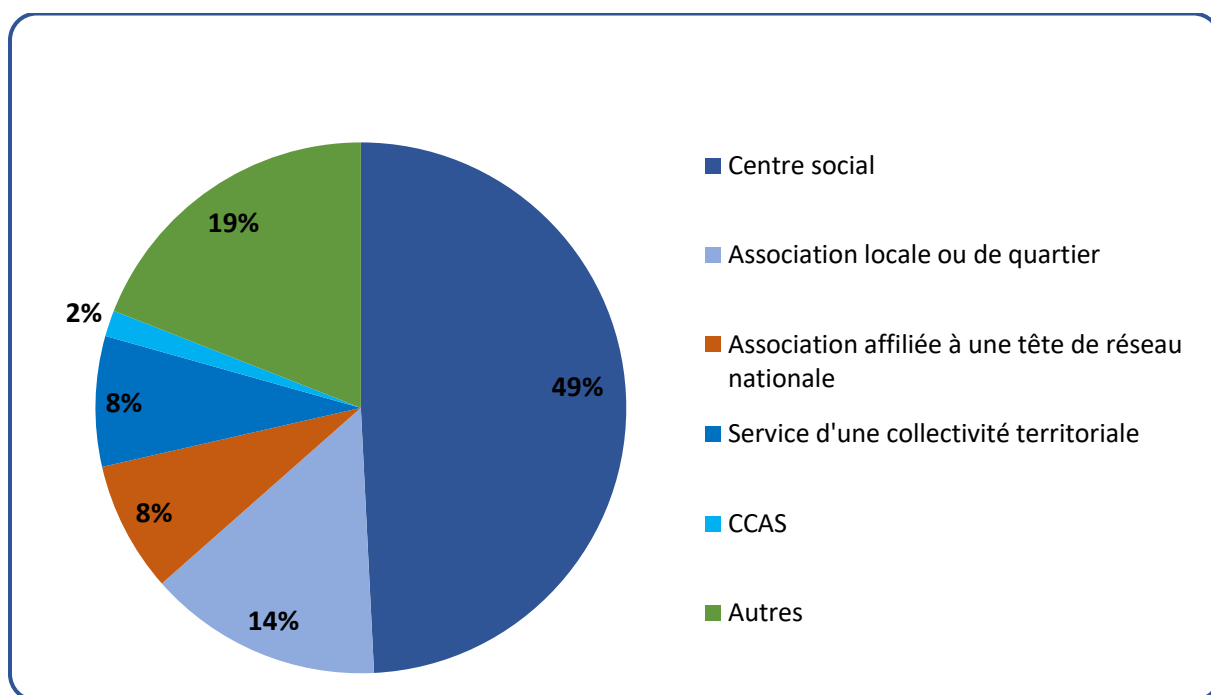
8 EPCI sur les 9 du département présentent au moins une action REAAP sur leur territoire. Le nombre de porteurs de projet a augmenté de 17% sur la période du SDSF 2017/2021 passant de 54 à 63. Au vu de la superficie des EPCI, il apparaît que les communes du nord du département restent dépourvues de ces actions.

Les structures de l'animation de la vie sociale représentent la moitié des porteurs de projet. Elles permettent de pérenniser l'offre sur les territoires en soutenant l'initiative des parents.

27 % d'entre elles sont implantées dans un quartier prioritaire Politique de la ville ou en Zone de revitalisation rurale.

Les actions sont portées par les structures suivantes :

Types de structures en 2019



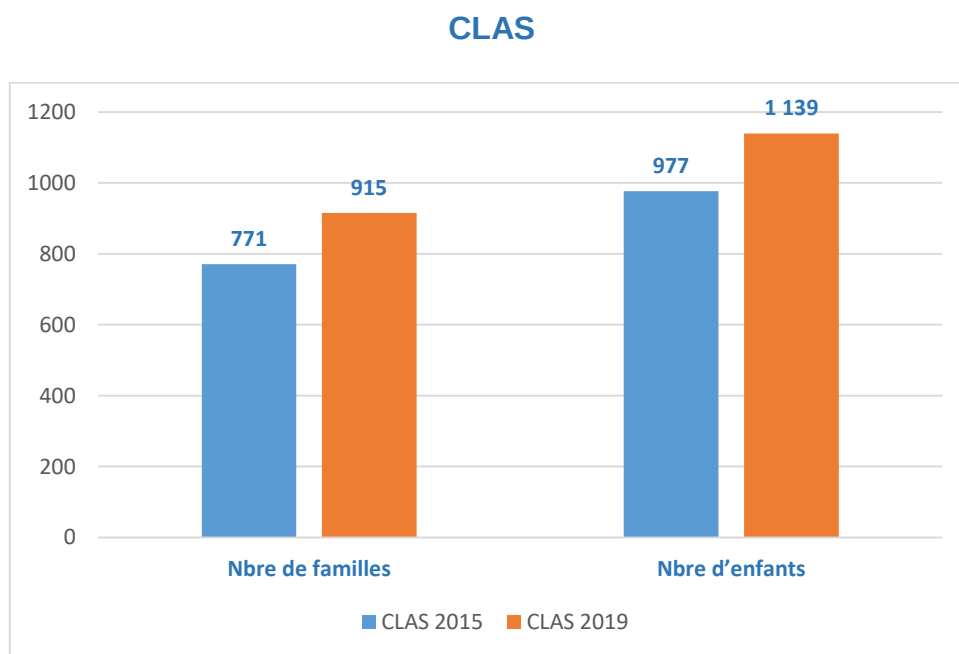
Source : Caf de Maine-et-Loire

Les thématiques évoquées par les groupes de parents sont les suivantes :



2 - C. CLAS

Le nombre de familles et d'enfants concernés par une action CLAS est en augmentation sur la période. 56 % des enfants relèvent de l'élémentaire, l'autre partie relevant du collège et lycée.



Source : Caf de Maine-et-Loire

Les enfants/jeunes qui participent au CLAS ont :

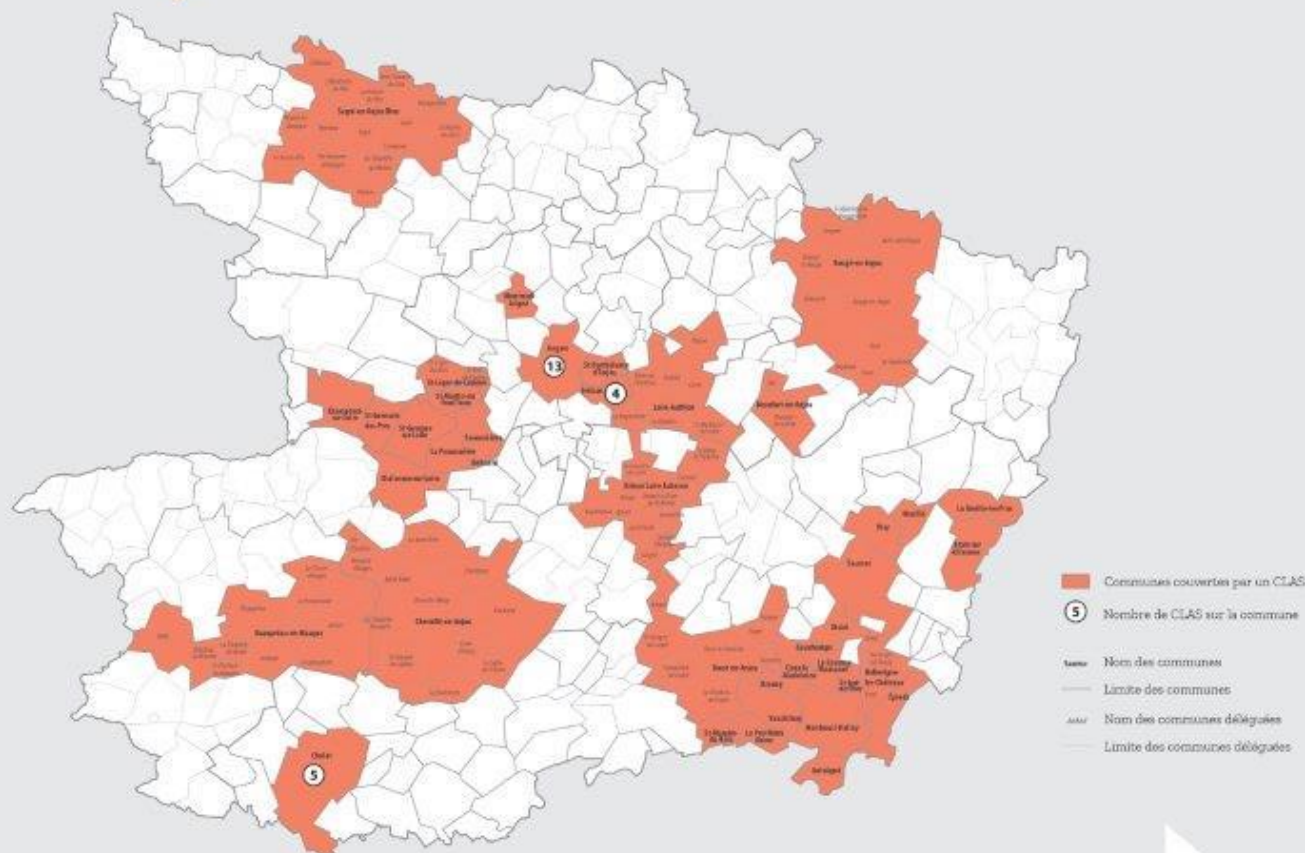
- quasiment tous des difficultés scolaires ainsi que des parents peu disponibles,
- pour beaucoup un accès limité à des activités socio-culturelles ainsi que des conditions de logement et/ou environnement inadaptées au travail scolaire,
- de plus en plus des parents en rupture avec l'école et/ou qui ont des difficultés avec la maîtrise de la langue française.

Ce dispositif repose sur une implication majoritairement bénévole (83% des intervenants).

Dans 91 % des CLAS, une contractualisation avec les enfants et les parents est mise en place. Elle se traduit par une présence assidue des enfants à l'ensemble des séances durant l'année et des échanges, le plus souvent individualisés, entre les accompagnateurs et les parents. 88% des parents participent à des séances du CLAS.

Dans 38 % des CLAS, les intervenants accompagnent les parents lors de leurs rencontres avec les enseignants.

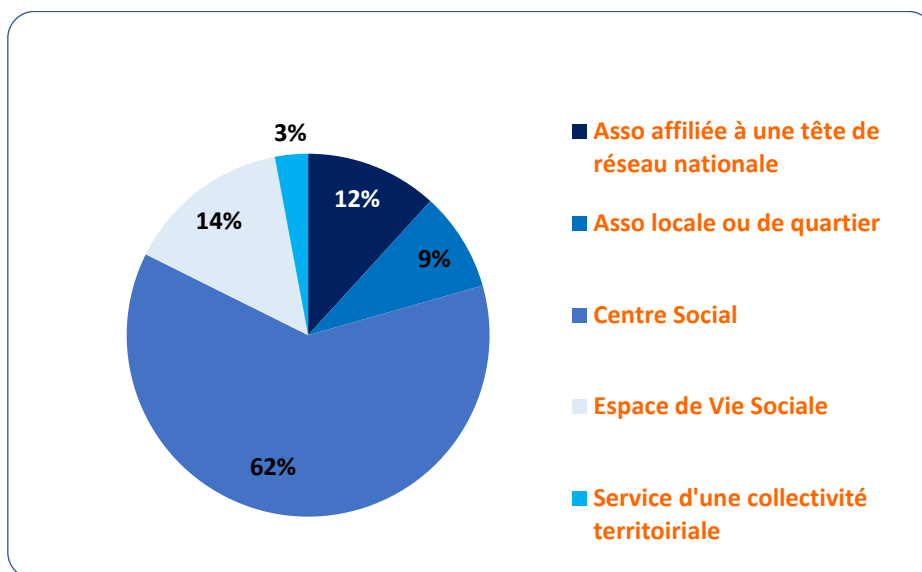
LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ SUR LES COMMUNES DE MAINE-ET-LOIRE



En 2020, 7 EPCI sur les 9 du département présentent au moins une action CLAS sur son territoire. Néanmoins, le développement en proximité reste nécessaire afin de faciliter l'accès au dispositif.

Le nombre de porteurs d'actions CLAS a augmenté de 14% sur la période du SDSF 2017/2021.

Types de Structures



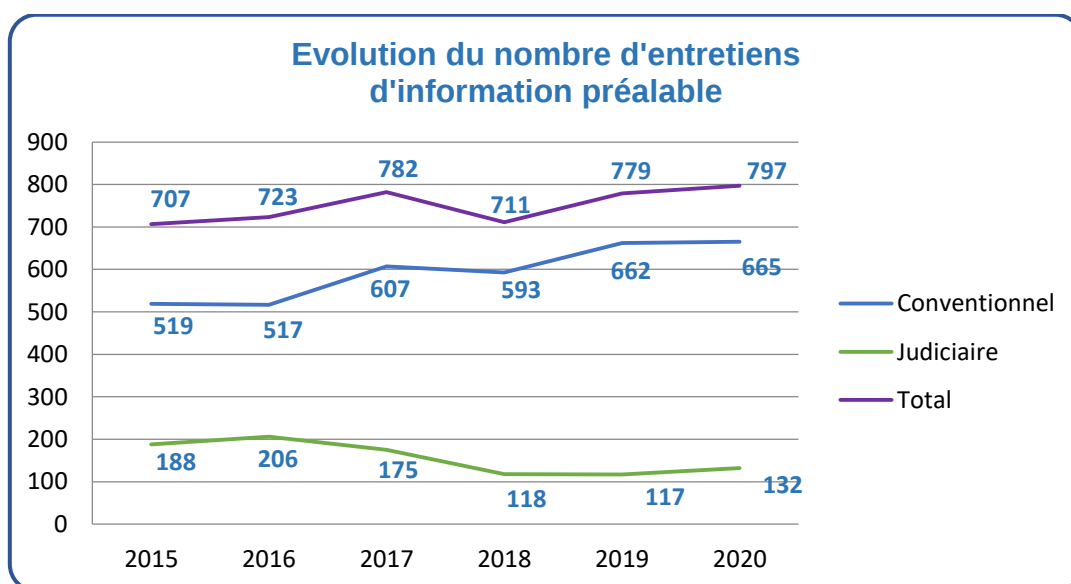
Source : Caf de Maine-et-Loire

76% des porteurs de projet CLAS sont des structures de l'animation de la vie sociale.

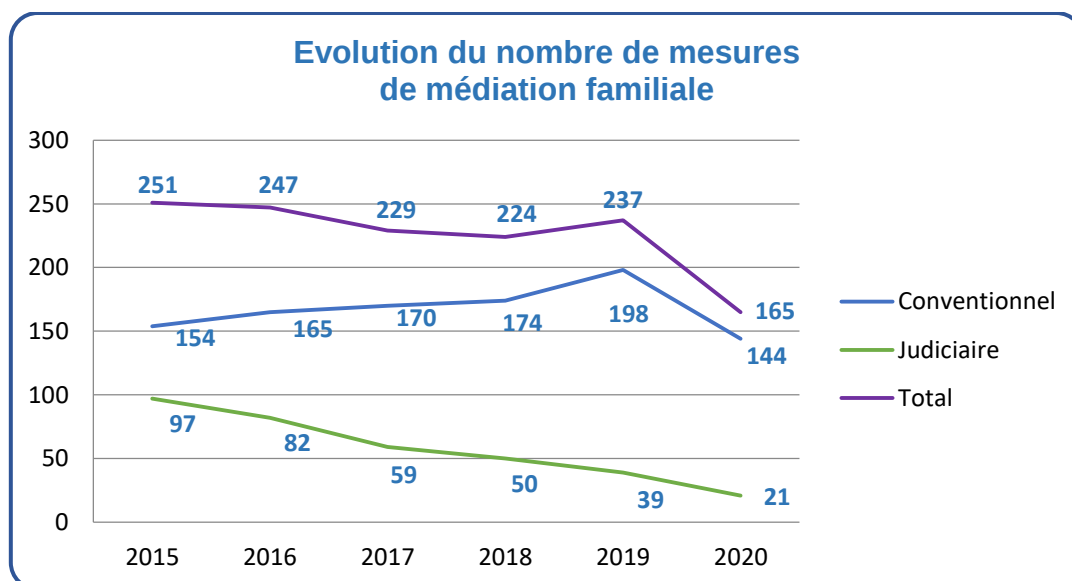
2 - D. Médiation familiale et espaces de rencontre

La médiation familiale

Deux services de médiation familiale, Udaf et Médiations 49, proposent cinq lieux de rendez-vous à Angers, Cholet, Saumur, Segré et Baugé.



Source : Caf de Maine-et-Loire



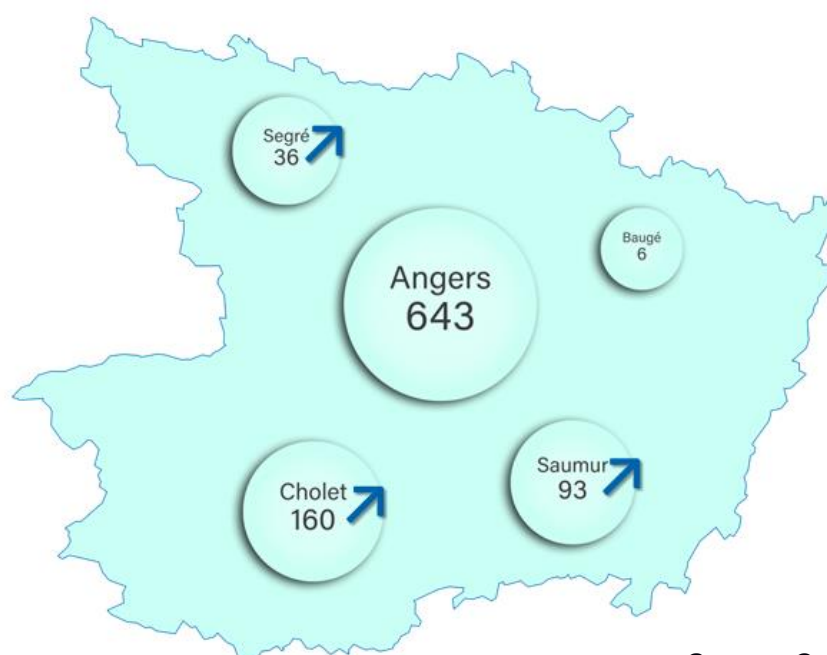
Source : Caf de Maine-et-Loire

Le nombre de mesures est relativement stable, cependant la part des mesures conventionnelles (à la demande des parents) progresse et le nombre de mesures judiciaires diminue.

En raison des périodes de confinements, les chiffres pour l'année 2020 ne sont pas significatifs. C'est pourquoi nous appuyons notre analyse sur ceux de 2019 qui nous paraissent plus en lien avec l'activité réelle des services.

En 2019, ce sont 938 personnes qui ont été reçues pour un entretien d'information en médiation familiale. Depuis 2015, le nombre d'entretiens d'information en médiation familiale a progressé de +10%. Bien que les entretiens d'information soient en augmentation, les processus de médiation familiale tendent à se stabiliser.

Nombre de personnes reçues en médiation familiale



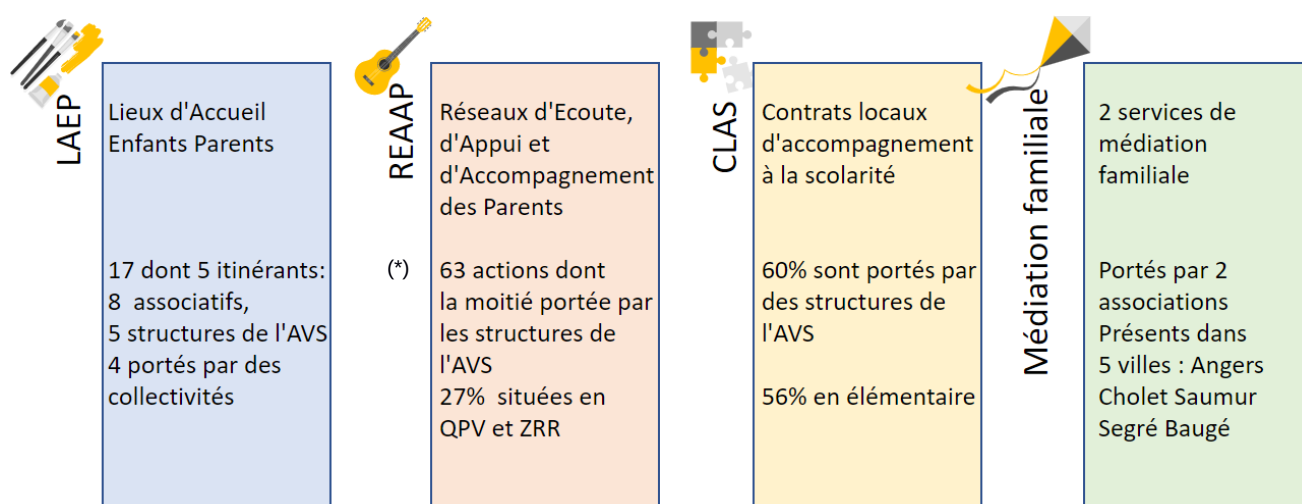
Source : Caf de Maine-et-Loire

L'information auprès des familles tend à se développer sur les territoires du segréen du choletais et du saumurois.

Trois [espaces de rencontre](#) sont présents à Angers, Cholet et Saumur.

Entre 2015 et 2019, le nombre d'enfants reçus est resté stable. Les mesures sont essentiellement judiciaires, les contrats parentaux semblent peu sollicités ou difficiles à mettre en place. Ainsi, en 2019, ce sont 25 enfants qui ont été reçus dans le cadre de contrats parentaux pour 170 dans le cadre de mesures judiciaires.

CHIFFRES CLES



Source : CAF de Maine-et-Loire

(*) Erratum : il faut lire 63 porteurs de projet

3 - Une dynamique : le Réseau parentalité

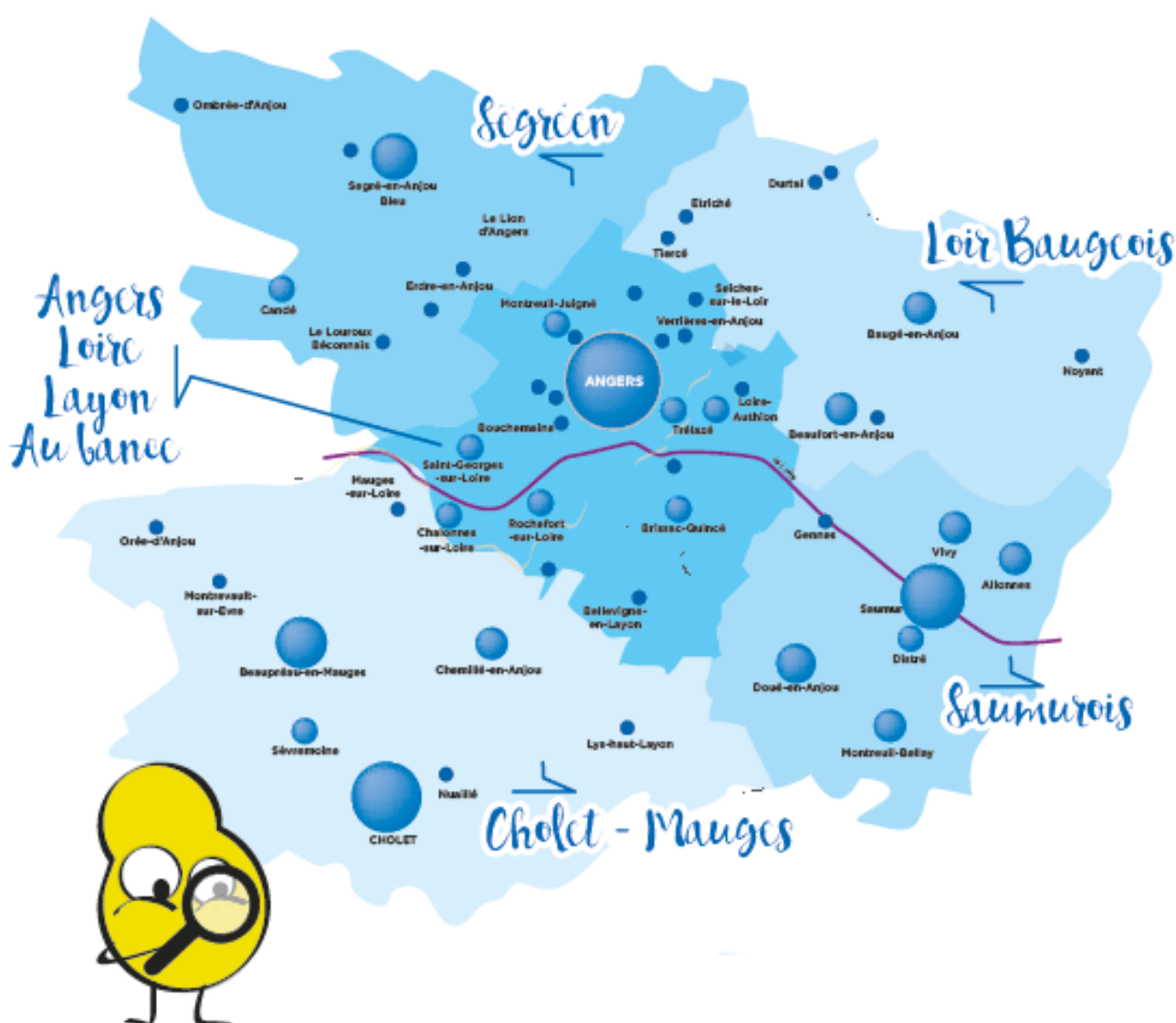
Créé en 2016, le réseau parentalité est devenu une véritable ressource pour soutenir les initiatives et accompagner les projets dans le domaine de la parentalité.

Au cours de l'année 2019, un groupe de travail composé d'acteurs du Réseau Parentalité a travaillé sur une redéfinition des objectifs et des périmètres géographiques des comités territoriaux parentalité (CTP) afin de:

- Permettre l'échange d'expériences/d'outils/de ressources et les apports extérieurs,
- Assurer une veille partagée sur le territoire et partager les regards sur les besoins et l'offre en matière d'accompagnement des parents,
- Faire le lien entre acteurs de terrain et institutions départementales,
- Développer une culture commune sur l'accompagnement à la parentalité.

Les objectifs ainsi redéfinis se sont déclinés à partir de mars 2020 au sein des comités territoriaux aux périmètres géographiques réajustés pour une meilleure adéquation aux logiques de coopérations territoriales :

- Angers-Loire-Layon-Aubance
- Segréen
- Loir Baugeois
- Saumurois
- Cholet-Mauges.



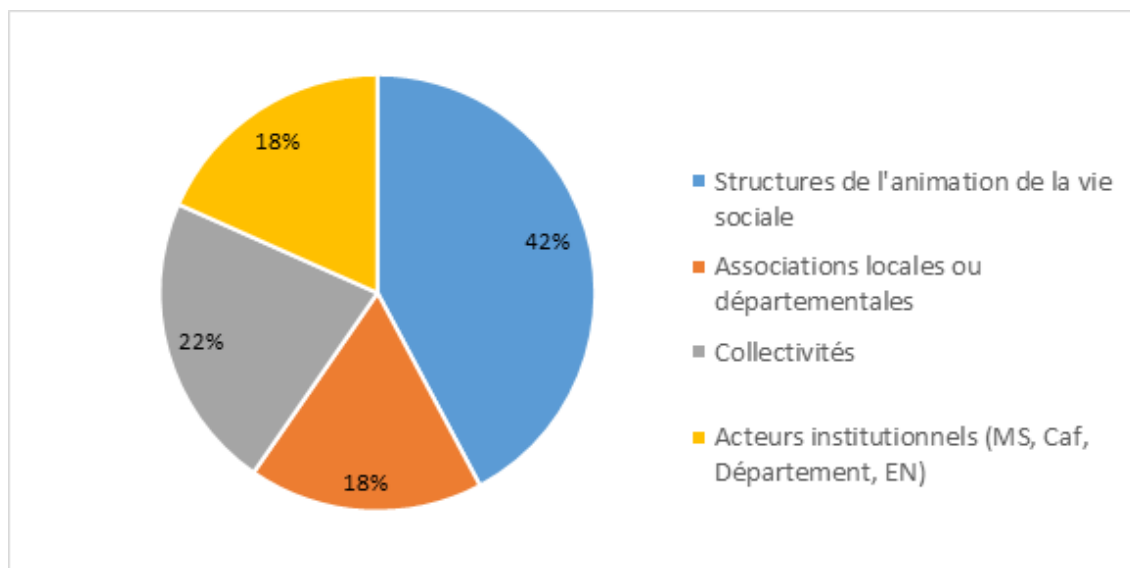
Une charte du réseau a été rédigée à l'issue de ce travail de redéfinition, en concertation avec le comité des financeurs REAAP : [Charte du Réseau Parentalité](#)

Le nombre de structures participant aux comités territoriaux parentalité est passé de 97 à 122 entre 2017 et 2020. La logique de réseau, qui suppose de l'ouverture et de la souplesse, permet des entrées et sorties permanentes de participants au sein de ce réseau. « Chacun y apporte ce qu'il veut et en retire ce qu'il peut ».

Le travail effectué en 2019 a permis de mobiliser de nouvelles structures. En 2020, des structures et des territoires auparavant peu représentés prennent une part plus active au réseau parentalité, en particulier :

- Des RAM : CCVHA – Ouest, le Lion d'Angers, Rochefort sur Loire, Loire Aubance, Sud Saumurois
- Des EAJE : St Clément des Levées, Montrevault sur Evre
- Des collectivités locales : Longuenée en Anjou, CCLLA, Chalonnes sur Loire, Saint Clément de la place, Loire Authion, SIVU Loire Longée, CCALS. Il est arrivé que des élus participent aux comités parentalité (Segré-en-Anjou-Bleu ou CCALS)
- Des associations départementales : Médiations 49, UDAF Médiations, AFCCC 49
- L'Éducation nationale : conseillers pédagogiques ou IEN

Répartition par type structures



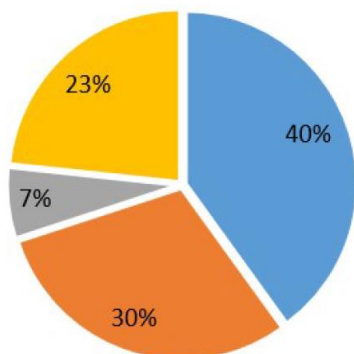
Source Réseau Parentalité

Sur Angers Loire Layon Aubance et Cholet Mauges, nous pouvons observer que près de la moitié des acteurs du réseau parentalité sont des structures de l'animation de la vie sociale.

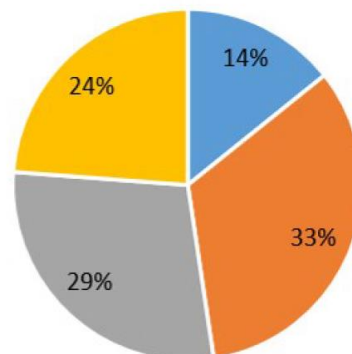
A contrario, sur les territoires ruraux, les collectivités ainsi que les associations constituent les principaux acteurs du réseau.

Répartition des participants par type de structures selon les comités

CHOLET MAUGES

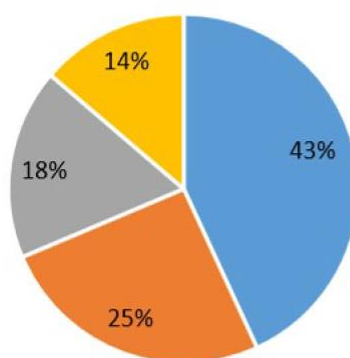


SEGREEN

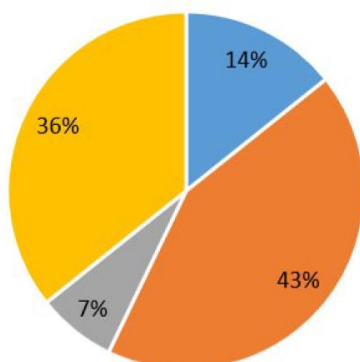


ALLA

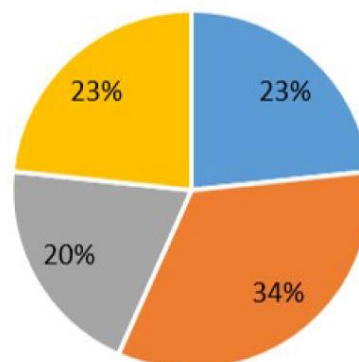
- AVS
- ASSOCIATIONS
- COLLECTIVITES
- INSTITUTIONS



LOIR BAUGEOIS



SAUMUROI



Source Caf de Maine-et-Loire

Répartition du nombre des participants par territoire

Nombre participants en 2020	Territoires
51	ANGERS - LOIRE LAYON AUBANCE
28	SAUMUROIS
16	LOIR BAUGEOIS
29	CHOLET MAUGES
21	SEGREEN
122 (total)	

Dans le cadre de l'animation du Réseau Parentalité, un temps important est dédié à l'animation du réseau des coordinateurs de l'accompagnement à la scolarité (CLAS). L'animatrice du réseau assure la coordination des acteurs (37 structures) avec pour objectif de favoriser les échanges et d'harmoniser les pratiques dans la mise en œuvre du référentiel CLAS.

À cette animation de réseau s'ajoute [l'animation d'une rubrique dédiée au CLAS](https://parents49.fr/porteur-de-projet) sur le site <https://parents49.fr/porteur-de-projet> pour partager des documents de références et outils pédagogiques.

Enfin, un programme de formation est proposé aux 650 accompagnateurs scolaires du département (550 bénévoles, 70 salariés, 30 volontaires).
Les thématiques abordées sont :

- La communication avec un groupe d'enfants,
- L'apprentissage de la lecture,
- La motivation et la concentration des enfants,
- Le lien avec les parents,
- Le numérique comme support à l'accompagnement scolaire,
- L'accompagnement des familles allophones,
- La pédagogie de projet.

3 - A. Liens École - Familles

En 2018-2019 : un groupe de travail « École & Familles » s'est mis en place dans le cadre du SDSF composé de représentants de la DSDEN, la Caf, la MSA, le Département, la DDEC et le Réseau Parentalité. Afin de développer l'implication des parents et leur relation avec l'École, ce groupe a travaillé à :

- La réalisation d'une présentation mutuelle des dispositifs d'accompagnement des parents,
- La réalisation d'une enquête sur l'existence des espaces d'échanges et de rencontres avec les parents au sein des écoles, avec un focus sur les Cafés-parents. Cette enquête avait été relayée par la DSDEN, la DDEC et le Réseau Parentalité,

- La production d'un document de présentation des acteurs ressources pour les familles aux côtés de l'École diffusé ensuite auprès des établissements scolaires et des acteurs du réseau parentalité,
- La création d'un espace ressource pour la mise en place de Cafés-parents, sur le site de la DSDEN 49.

Depuis novembre 2019, un nouveau groupe de travail « École & Familles » s'est mis en place dans le cadre du Réseau Parentalité composé de professionnels de l'Éducation Nationale, d'acteurs socio-éducatifs, de représentants de parents d'élèves. Ce groupe a permis des échanges de pratiques de terrain et a préparé la rencontre départementale du 26 mai 2021.

Ces différents travaux ont permis :

- Une meilleure connaissance entre institutions,
- Un meilleur maillage territorial : des rapprochements entre établissement scolaire et acteurs socio-éducatifs, notamment les porteurs de projet des Contrats Locaux d'Accompagnement à la scolarité (nouveaux Cafés-parents, accompagnement des familles...),
- Le Réseau Parentalité est mieux repéré et sollicité par les acteurs de l'Éducation Nationale,
- Des conseillers pédagogiques prennent désormais part aux rencontres du Réseau Parentalité 49 et facilitent le lien avec les établissements scolaires de leur circonscription,
- La présentation des dispositifs de soutien à la parentalité et du Réseau Parentalité dans les formations continues de l'Éducation Nationale (directeurs, nouveaux enseignants, conseils des maîtres...),
- La contribution de l'Éducation Nationale à la formation des intervenants CLAS.

Le contexte de la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser une deuxième phase d'enquête comme il était envisagé à N+1. En revanche, les liens engagés ont permis d'être plus réactif dans la valorisation et l'encouragement des coopérations locales. La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de ces coopérations pour accompagner les familles. Il en a découlé la rédaction d'un document de présentation des dispositifs et des acteurs de soutien à la parentalité et d'accompagnement à la scolarité à destination des enseignants. Ce document a été relayé au niveau départemental par l'Éducation Nationale.

Document en ligne [Ressources pour les familles aux côtés des écoles](#)

Les travaux menés par le groupe de travail « Liens école/familles » se sont poursuivis par :

- La diffusion des outils construits en partenariat
- L'organisation d'une rencontre départementale : « école et familles » qui réunira des parents, des enseignants et des acteurs socio-éducatifs autour d'une conférence et des ateliers.
- La formation des directeurs et directrices des écoles
- L'accompagnement des écoles et des acteurs socio-éducatifs des territoires sur la mise en œuvre et le développement de Cafés des parents.

3 - B. Participation des parents :

La participation des parents est un axe de travail prioritaire du réseau depuis sa création. Il s'agit d'accompagner les acteurs du réseau à travailler avec les parents (et non pas seulement pour) et d'améliorer la place faite aux parents dans le cadre du réseau parentalité.

Suite à la première journée départementale du Réseau Parentalité organisée en 2017 sur ce thème, 59 personnes issues de 26 structures du réseau ont participé à une formation-action intitulée « Imaginer et construire ensemble des actions par et pour les parents ».

Parmi les 59 participants, on comptait 36 parents et 23 professionnels.

La formation s'est déclinée en 4 sessions de 3h30 organisées sur 4 territoires (Segré, Saumur, Angers et Loire-Layon). Elle s'est clôturée par une journée départementale de restitution ouverte à l'ensemble du réseau.

La formation a permis de travailler sur le sens de la participation des parents, et d'acquérir des méthodes et des postures facilitantes. La formation était dispensée par la coopérative Accolades. Les impacts de cette formation ont été nombreux, tant à l'échelle du Réseau que des structures participantes.

Quelques exemples de ce à quoi a conduit la formation :

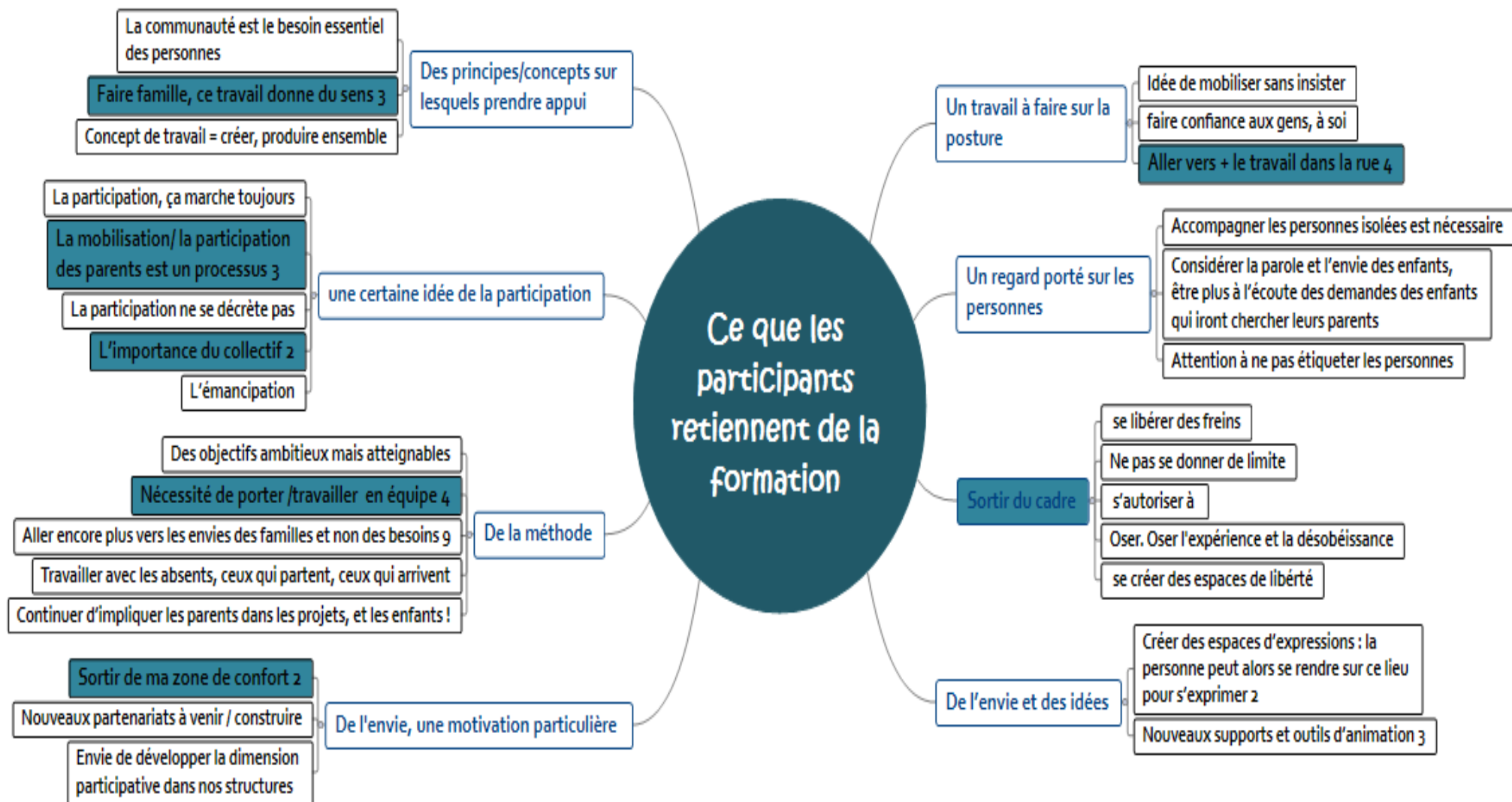
- Aller à la rencontre des parents lors d'une distribution d'aide alimentaire (le Tintamarre),
- Préparer un temps fort de Noël avec les parents concernés (Adomicile),
- Organiser un Café des parents à la sortie d'une école (APLA),
- Se former en tant que parent sur un sujet pour transmettre à d'autres parents (Mission Jeunesse Beaucozéz),
- Création d'un groupe de parents « enfants différents » de façon conjointe entre deux centres sociaux participants (L'Atelier et Val'Mauges),
- L'utilisation des outils participatifs proposés dans le cadre de la Charte Famille de la MSA (MSA Loire Segréen).

Cette expérience a également amené le comité des financeurs REAAP à porter un nouveau regard sur les projets, renforçant l'importance de la convivialité, des ateliers parents/enfants et la dimension culturelle.

Le contenu de cette formation et de la journée de restitution a été partagé lors de tous les comités territoriaux parentalité de mars 2019. La formation a été reconduite en 2020 pour 6 professionnels et 6 parents.

L'idée de composer des binômes parents/professionnels est une idée à garder pour d'autres actions ou formation du réseau parentalité 49.

La dynamique départementale avec les parents solos, associant des professionnels et des parents, constitue également une suite de cette formation.



IV) BILAN - Orientation stratégique 4 – Développer l'information auprès des familles et des professionnels

1 - Interconnaissance entre les partenaires et les dispositifs existants

Une réflexion s'est engagée dans la perspective de renforcer l'interconnaissance des acteurs sur les territoires et de favoriser l'accessibilité des informations entre les différents intervenants à destination plus particulièrement dans un premier temps, des professionnels de l'enseignement, puis des collectivités territoriales ou institutions mais aussi à l'attention par la suite des parents et familles.

L'idée d'un outil accessible via le numérique a pris forme et a abouti à la création d'une carte dynamique avec la liste des intervenants, leurs lieux d'implantation, leurs champs de compétence, leurs zones et modalités d'intervention.

Afin de faciliter, l'accessibilité des informations auprès des parents, des familles, des institutions, des collectivités territoriales et des partenaires dont les CCAS, un nouveau site a été créé « parents49.fr ».

2 - Parents49.fr

2 - A. Le site internet

Le site <https://parents49.fr> a été mis en ligne en mai 2017. Une première version a été développée par la fédération des centres sociaux. L'élaboration du cahier des charges s'était faite grâce à la participation de membres du réseau et avait été validée par le comité de coordination parentalité.

En septembre 2019, une nouvelle version du site a été mise en ligne afin de moderniser l'aspect du site et de proposer aux internautes de nouvelles fonctionnalités. Sa réalisation a été conduite par la fédération des centres sociaux avec l'appui de l'entreprise de développement web Terre de Pixels.

Cette nouvelle version du site présente deux interfaces :

L'interface « grand public » permet l'accès à :

- des ressources : un catalogue de ressources documentaires et web à destination des parents,

- un agenda : une liste des évènements organisés par les acteurs du Réseau Parentalité 49 et mise en ligne par leur soin (activités à vivre en famille, conférence débat, ateliers entre parents, informations, Café de parents ou groupes de paroles...),
- un annuaire de structures : 230 structures ou lieux de permanences sont référencés,
- une carte interactive permettant de géo-localiser les évènements et les structures.

L'interface « porteur de projet » permet l'accès à :

- un catalogue de ressources : aide au montage de projet / documentation / outils d'animation / formation / rubrique dédiée au CLAS / travaux du réseau,
- un annuaire des structures,
- un agenda professionnel.

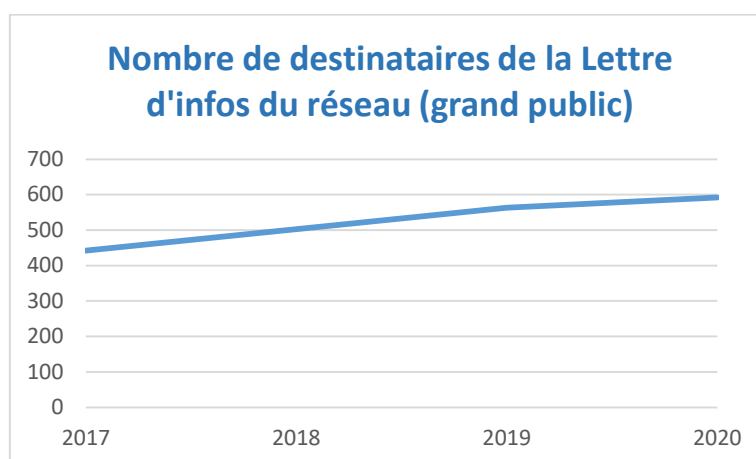
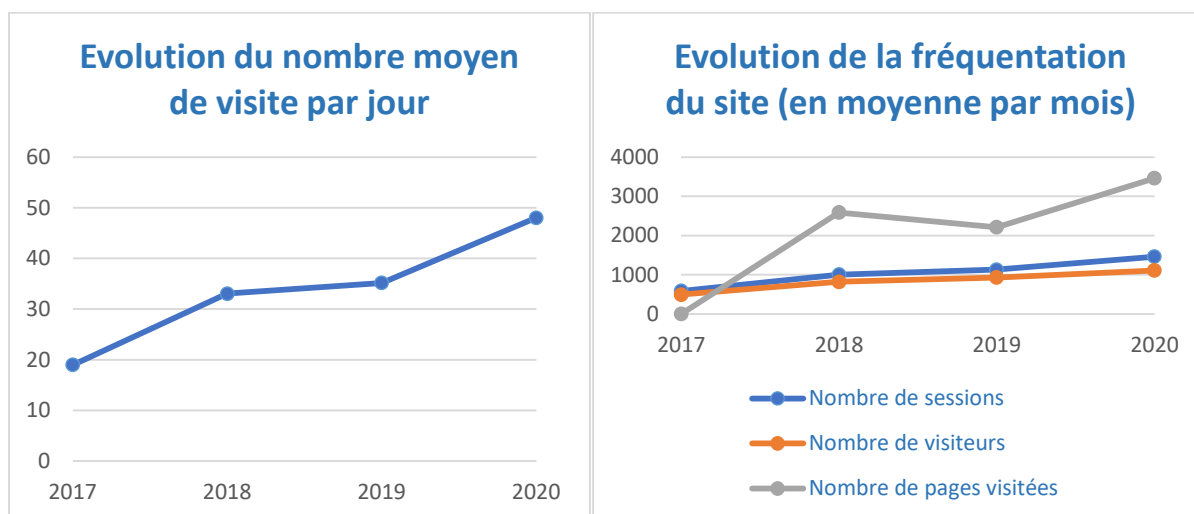
En 2020, une nouvelle interface a vu le jour, spécialement dédiée aux parents solos. Les échanges entre parents solos à l'occasion de la première journée départementale « Parents Solos ? Parlons-en ! » avaient révélé le besoin d'un outil de centralisation des informations dédiées aux parents et un support facilitant la mise en réseau des parents solos entre eux. Le choix a été fait d'intégrer cette plateforme au site parents49.fr afin d'en faciliter la visibilité et de permettre l'orientation des parents solos vers les autres structures / actions du réseau parentalité pouvant les concerner également.

2 - B. Diffusion et notoriété

Différentes opérations ont été menées afin de faire connaître le site [parents49](http://parents49.fr) :

- Réalisation d'une affiche et d'une carte postale (1ère édition en 2017, deuxième édition en 2020)
- Diffusion d'un mail type de présentation et de promotion diffusée via les acteurs du réseau et aux têtes de réseaux associatives et institutionnelles : URIOPSS, UDCCAS, AMF, Département, Caf, MSA, Education Nationale... (septembre 2017)
- Valorisation via les sites ou newsletter des partenaires (Caf, Conseil Départemental, Education Nationale, MSA et des acteurs locaux du réseau).
- Réalisation de petits déjeuners locaux de présentation du site (décembre 2019 – janvier 2020). Au total plus de 60 participants issus d'une trentaine de structures. Si les structures participantes étaient majoritairement déjà impliquées dans le réseau, ces petit-déjeuners ont permis de toucher de nouveaux professionnels ou service des collectivités (médiathèque, PRE, CCAS...).
- Retombées dans la presse locale (radio, TV locale, PQR et collectivités locales)

Fréquentation du site :



Source : Réseau Parentalité

2 - C. Perspectives :

Le site « parents49.fr » devra continuer à s'améliorer du point de vue des fonctionnalités (repérage des structures par type, facilité de mise en ligne de contenu...).

Un travail devra être mené auprès des acteurs locaux pour encourager et faciliter la mise en ligne des événements (tutoriels, campagnes de mise à jour...).

Une nouvelle campagne de diffusion et de promotion du site sera conduite au quatrième trimestre 2021 en s'appuyant sur les acteurs du réseau mais également sur les établissements scolaires, les collectivités locales, les réseaux professionnels de santé.

2 - D. Réseaux Sociaux

Le Réseau Parentalité 49 est présent sur Facebook (827 abonnés) et sur Twitter (104 abonnés). Les publications du Réseau Parentalité ont particulièrement été suivies en période de confinement. Le nombre d'abonnés croît régulièrement.

3 - Autres thèmes

3 - A. Face à la crise sanitaire

La pandémie qui sévit depuis 2020 a des répercussions non négligeables sur la santé mentale des populations. Les principaux troubles constatés liés directement ou indirectement à la crise Covid sont l'anxiété, les troubles du sommeil, la dépression, les idées suicidaires, les troubles des conduites alimentaires, les décompensations psychiques, les violences intra familiales, les décrochages / refus scolaires, etc.

Ces troubles engendrent des situations cliniques complexes et ont un impact sur l'augmentation de l'activité en psychiatrie à la fois chez les enfants et chez les adultes, en ambulatoire comme en hospitalisation, avec des tensions plus ou moins fortes, variables dans le temps et selon les territoires.

La dégradation de la santé mentale des jeunes est un constat partagé par l'ensemble des acteurs des Pays de la Loire. Les services de psychiatrie, de pédopsychiatrie, les services de pédiatrie comme, par ailleurs, les MDA, les SUMPPS, les associations, etc., tous observent les mêmes situations de mal-être chez les jeunes.

Des situations d'isolement, de souffrance des parents, des inquiétudes sur le devenir impactent les collégiens et lycéens. Aussi, l'accompagnement des parents doit rester une priorité pour les aider à accompagner au mieux leurs enfants dans la gestion de cette crise sanitaire et prévenir ainsi les risques d'isolement, de mal-être, de décrochage scolaire, de violences conjugales, ... risques qui se sont amplifiés par les mesures de confinements et de restrictions.

Pour faire face à cette problématique, une stratégie régionale d'actions a été mise en place en 2020 visant, sur le champ de la prévention, la consolidation des dispositifs de repérage et d'évaluation et le développement de la formation en santé mentale.

Sur le champ de la prise en charge, elle vise l'amélioration de la lisibilité de l'offre, l'état des lieux des besoins et le renforcement des réponses dédiées, notamment en urgence, au sein des établissements de santé.

En complément :

- La Maison Des Adolescents dispose également de données chiffrées globales sur le territoire concernant le mal-être chez les jeunes.
- Un repérage des problématiques des familles suite au confinement a été fait en juin par les comités territoriaux parentalité (carte ci-dessous).
- Accessibilité des services par exemple pour les LAEP : Les familles ont exprimé leurs attentes quant aux modalités de réouverture.

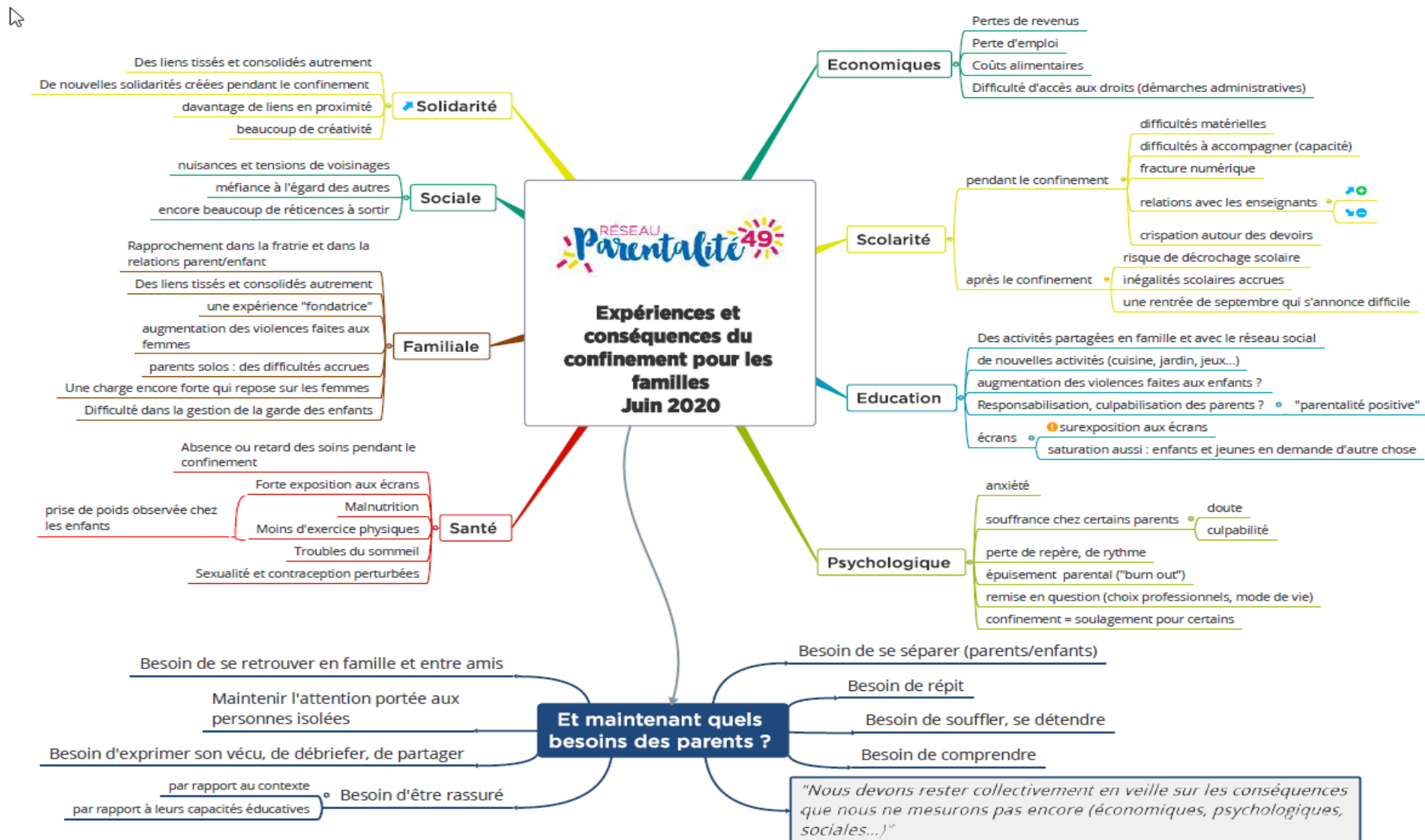


Schéma réalisé par Maud Cesbron à partir des expressions individuelles et collectives des acteurs du réseau parentalité (centres sociaux et CLAS en particulier), depuis mars à mai 2020 et enrichi des observations partagées lors des comités territoriaux parentalité de juin 2020.

3 - B. Renforcement transversal de l'action publique, des priorités mieux partagées entre les institutions signataires

Le SDSF a permis une interconnaissance mutuelle entre les partenaires institutionnels et a favorisé la communication autour des différents dispositifs et actions menées par eux.

Le SDSF s'articule avec d'autres schémas départementaux afin de garantir une cohérence des interventions et le respect des différentes missions institutionnelles sur les champs qui leurs sont propres. Il s'agit d'éviter de créer des doublons mais aussi de conserver des points d'attention et d'assurer une veille afin de ne pas laisser de zones non couvertes. La coopération des différents acteurs institutionnels à l'élaboration du présent schéma est une des clefs d'un pilotage réussi des politiques familiales sur le territoire.

Ce schéma a vocation à se décliner localement dans son application et permet aux partenaires institutionnels de définir des priorités d'action par public et territoire.

Ainsi les services aux familles gagnent à être pensés en complémentarité avec les actions portées par les autres schémas et notamment par le schéma départemental enfance famille (SDEF) produit par le Département. Le SDSF a vocation à proposer des services à l'ensemble des familles là où le SDEF s'adresse plus spécifiquement à des publics familiaux en difficulté, notamment sur le champ de la protection de l'enfance et de la prévention.

Le SDSF met en avant des problématiques d'accès aux services et de mobilité qui rejoignent les préoccupations du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) en terme de déploiement des services à l'échelle du département. Le repérage de territoires prioritaires sur les différents champs étudiés, et les éléments recueillis dans le cadre du diagnostic SDSF doivent trouver à s'articuler avec ceux présentés dans le cadre du SDAASP.

Un schéma d'animation de la vie sociale a été rédigé et signé pour la période 2019-2022. Le SDAVS sera à terme rapproché avec le SDSF, tant les champs qui composent ces deux outils sont proches notamment en matière de soutien à la parentalité. Cela permettra aussi de répondre à des besoins de simplification et dans l'objectif de gagner en clarté. Cependant, dans la mesure où le travail sur l'animation de la vie sociale a été fait récemment, la fusion interviendrait à l'issue du SDAVS actuel (2023).

3 - C. Groupe de travail sur le répit parental mis en place en 2020

[La thématique du répit parental](#) est incluse dans la stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 qui évoque la question de l'épuisement des parents et la prévention des violences sous toutes ces formes.

Les raisons pouvant conduire parents et enfants à l'épuisement sont diverses. Cette fatigue crée un terrain favorable à des violences qui semblent de plus en plus marquées et avec des enfants de plus en plus jeunes.

La réflexion s'est donc engagée sur l'identification des besoins au-delà de l'expression des parents auprès des professionnels.

La méthodologie retenue est de concevoir un questionnaire, afin de mieux cerner les difficultés des parents et de recueillir auprès d'eux des idées d'actions à mettre en place

2ème partie DIAGNOSTIC PARTAGE



MSA49-AdobeStock

Le travail de diagnostic partagé effectué dans le cadre du SDSF a fait l'objet d'un [rapport complet](#).

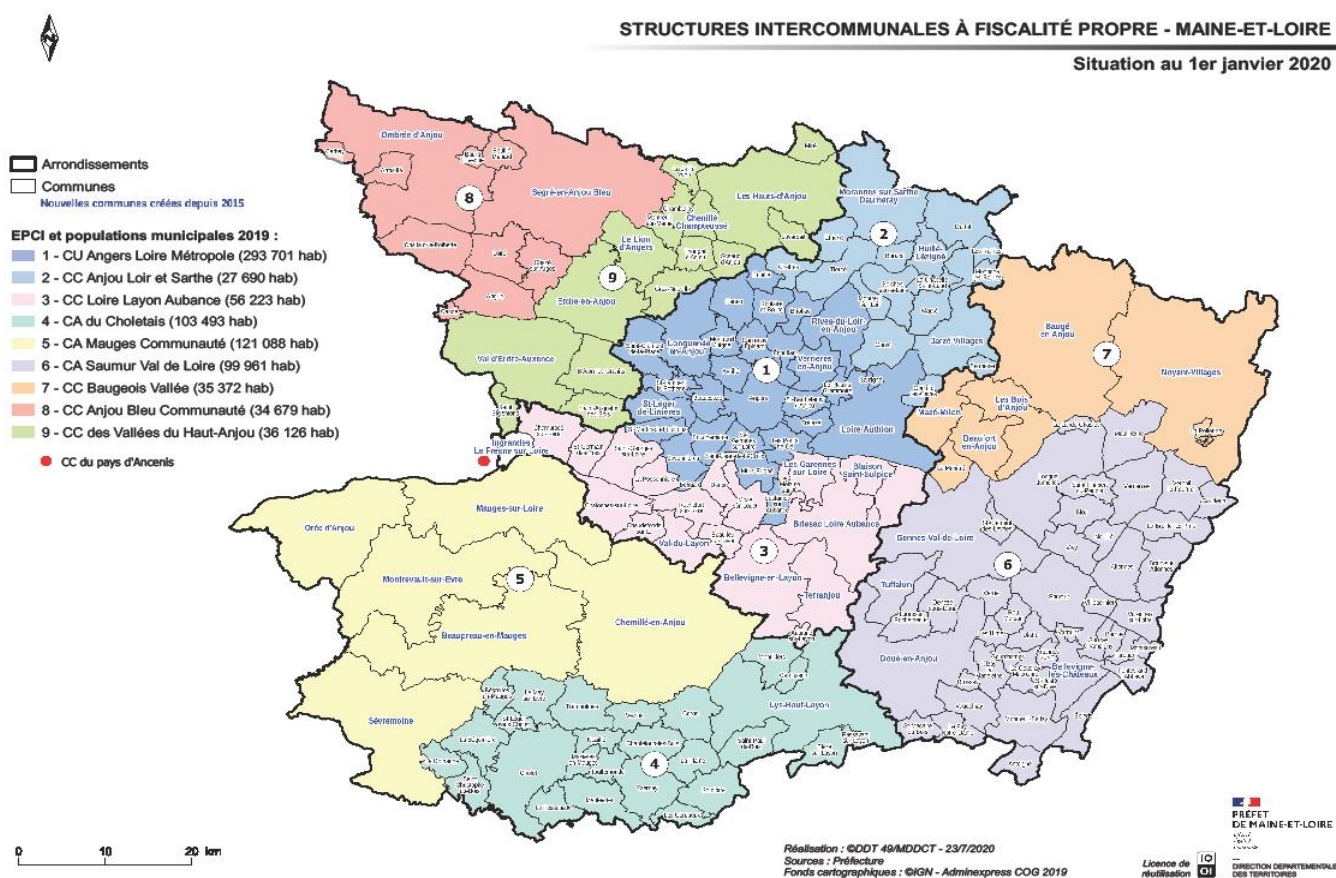
Nous en livrons ici une présentation résumée afin de dégager les éléments saillants.

I) LE PORTRAIT DE TERRITOIRE

1 - Éléments de contexte territorial

Une organisation modifiée suite à la loi Notre :

Le département de Maine-et-Loire a connu de fortes modifications dans son organisation territoriale suite à la loi Notre. Le nombre de communes de plus de 10 000 habitants y a considérablement augmenté. En 2014, on comptait seulement 6 communes de plus de 10 000 habitants (Angers, Cholet, Saumur, Avrillé, Les Ponts de Cé et Trélazé). À la suite des regroupements en communes nouvelles, on en compte désormais 17. Le passage en communes nouvelles s'est fait rapidement, mais il subsiste encore des enjeux de coordination au niveau des communes. La taille des intercommunalités est importante et va souvent au-delà des bassins de vie ce qui pose question en termes d'appropriation des territoires et coopération entre acteurs et d'échelle d'offre de services. En 2020, les élections municipales ont permis d'élire pour la première fois des équipes sur ce nouveau découpage territorial.



Des découpages institutionnels et opérationnels complexes.

Les découpages opérationnels et institutionnels à l'œuvre sur le département sont complexes. En plus des périmètres administratifs et des zonages d'études, de nombreuses institutions procèdent à une sectorisation pour organiser leurs actions. En lien avec l'histoire de l'implantation des services sur les territoires et les dynamiques locales sectorielles, ces territoires varient d'une institution à l'autre.

Les services de l'Etat ont défini 13 quartiers prioritaires de la ville (QPV), 4 dans 4 communes du département (Angers, Cholet, Trélazé, Saumur) et 4 zones de revitalisation rurale (ZRR) pour 4 EPCI concernés (Anjou Bleu Communauté, Vallée du Haut Anjou, Anjou Loir et Sarthe, Baugeois Vallée).

Pour la région Pays de Loire, il y a 4 territoires d'emploi, orientation et formation professionnelles en Maine-et-Loire, ainsi que 6 schémas de cohérence territoriales (SCOT).

Au niveau du département de Maine-et-Loire se déploient 4 pôles départementaux de solidarités (PDS) et 11 maisons départementales de la solidarité (MDS).

La Caf compte 4 relais de travail social sur le département.

La MSA couvre le département avec 5 agences.

A ce jour, 7 contrats locaux de santé sont déployés sur le département pour porter la politique ARS, au plus près des besoins des territoires et des dynamiques locales. Leur répartition correspond aux EPCI.

L'ensemble de ces découpages, effectués au plus près des besoins, fabriquent des zones d'interventions territorialisées mais complexifient la dynamique de coordination et d'articulation des politiques sectorielles entre acteurs et territoires.

2 - ACCESSIBILITE DES SERVICES : France Services et les MSAP bien implantés

Le département dispose d'un bon déploiement de France Services et des MSAP, le 5ème au rang national, et de la meilleure accessibilité moyenne aux services publics de la région Pays de la Loire. On y dénombre 20 France Services et 2 MSAP. Les habitants accèdent en moyenne au panier de services publics en 7 minutes. Ces espaces permettent surtout de réduire les disparités d'accès entre les territoires ruraux et urbains. Hors France Services et MSAP, neuf communes seraient à plus de 20 minutes du panier de services publics.

Une coordination existante et des partenariats actifs entre institutions :

Le partenariat entre institutions est déjà défini par la présence de conventions cadres au niveau départemental. Il existe plusieurs conventions entre institutions qui abordent les problématiques familiales avec la nécessité de les articuler entre elles (CTG Départementale, SDEF, Convention CD ARS, etc.).

Des stratégies déjà à l'œuvre en faveur du développement local :

La Caf, la MSA et L'ARS sont engagées dans des logiques de contractualisation avec les territoires. Ces démarches se développent et étendent leur couverture territoriale (CTG, Chartes familles, CLS).

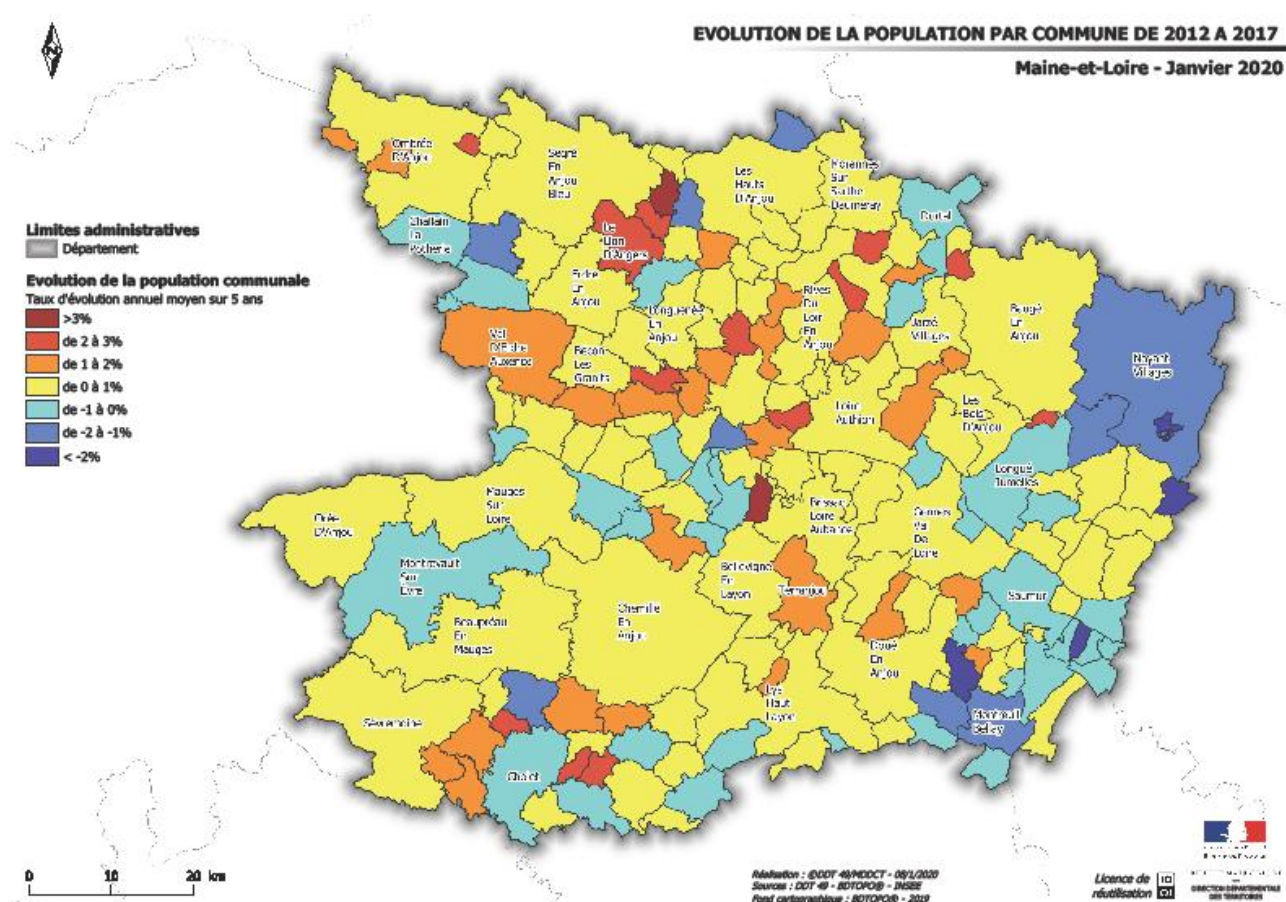
3 - La démographie du département

La démographie générale

Avec 815 883 habitants au 1er janvier 2018 (source Insee), le dynamisme démographique est en baisse, même s'il reste très légèrement supérieur à la moyenne nationale (+0,4%).

Angers est une ville centre dont la population augmente, notamment grâce à l'attractivité de ses pôles universitaires.

Le département reste cependant plutôt rural, avec une majorité de communes peu denses. Certaines communes perdent des habitants, notamment à l'est du département.



Les allocataires Caf et MSA

Au 31/12/2019, 56,9 % de la population du département est couverte par au moins une prestation de la Caf ou de la MSA, ce qui représente 191 837 allocataires pour 463 066 personnes.

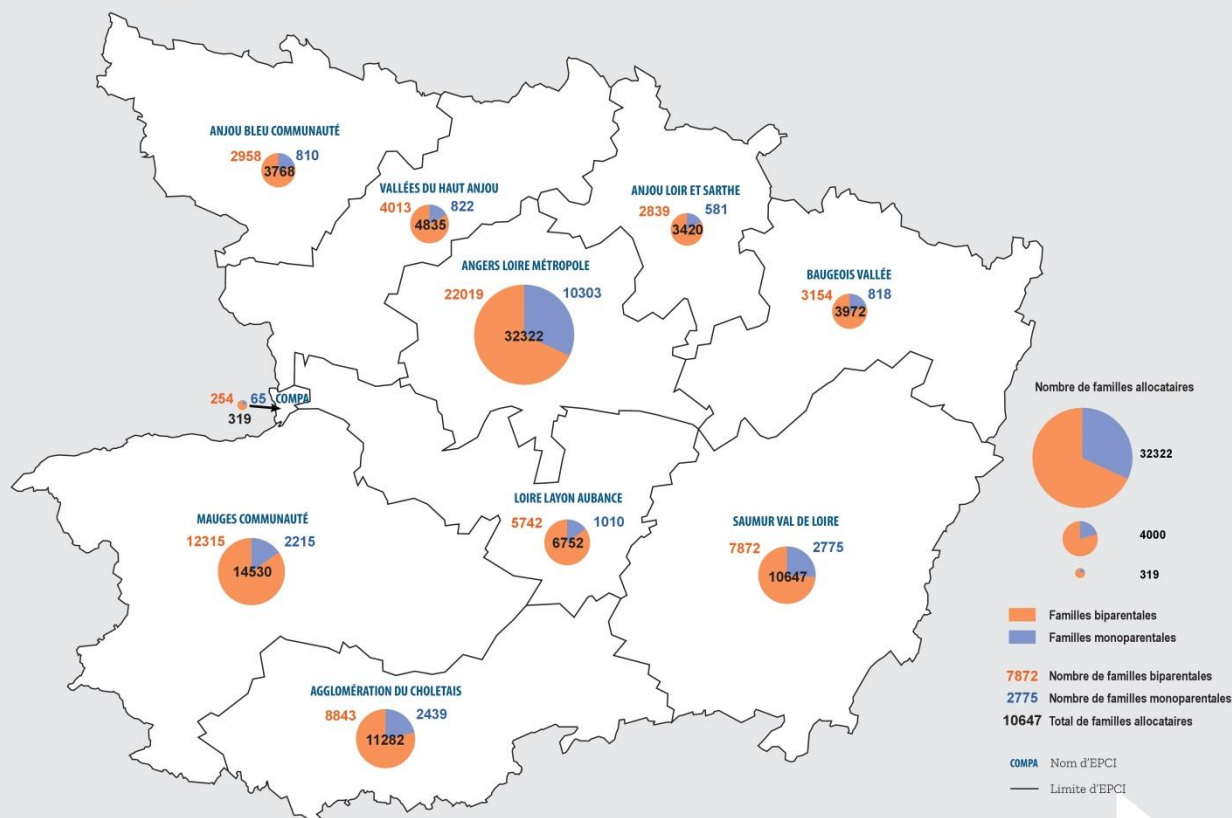
Parmi ces allocataires :

- 36,4% sont des couples avec enfants,
- 11,4 % des familles monoparentales,

La part totale des familles est de 47,8 % soit 91 723 familles.

- Les personnes seules sans enfant représentent 46,1 % des allocataires
- Les couples sans enfant : 6,1%

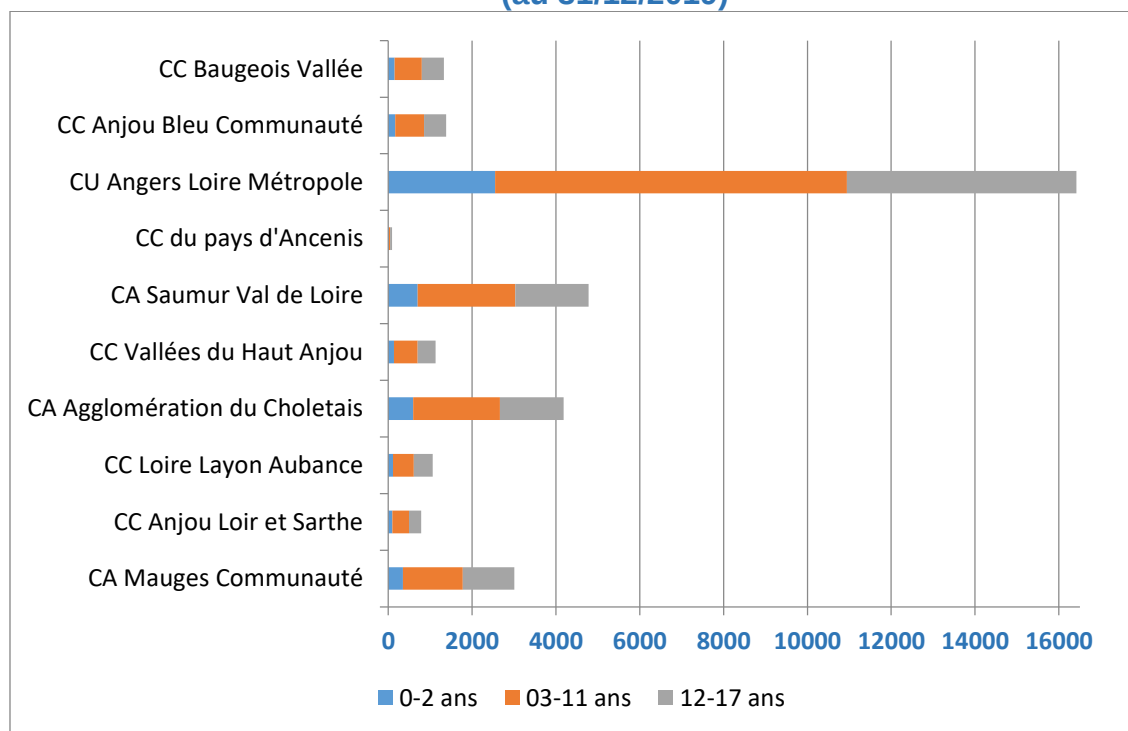
NOMBRE DE FAMILLES ALLOCATAIRES CAF ET MSA PAR EPCI DE MAINE-ET-LOIRE



Sur l'ensemble des allocataires, le département se caractérise par un taux de familles monoparentales inférieur de 4% à la moyenne nationale.

Les familles monoparentales sont plus présentes en milieu urbain, mais également au nord et à l'est du département.

Nombre d'enfants allocataires Caf à bas revenus par tranche d'âge (au 31/12/2019)



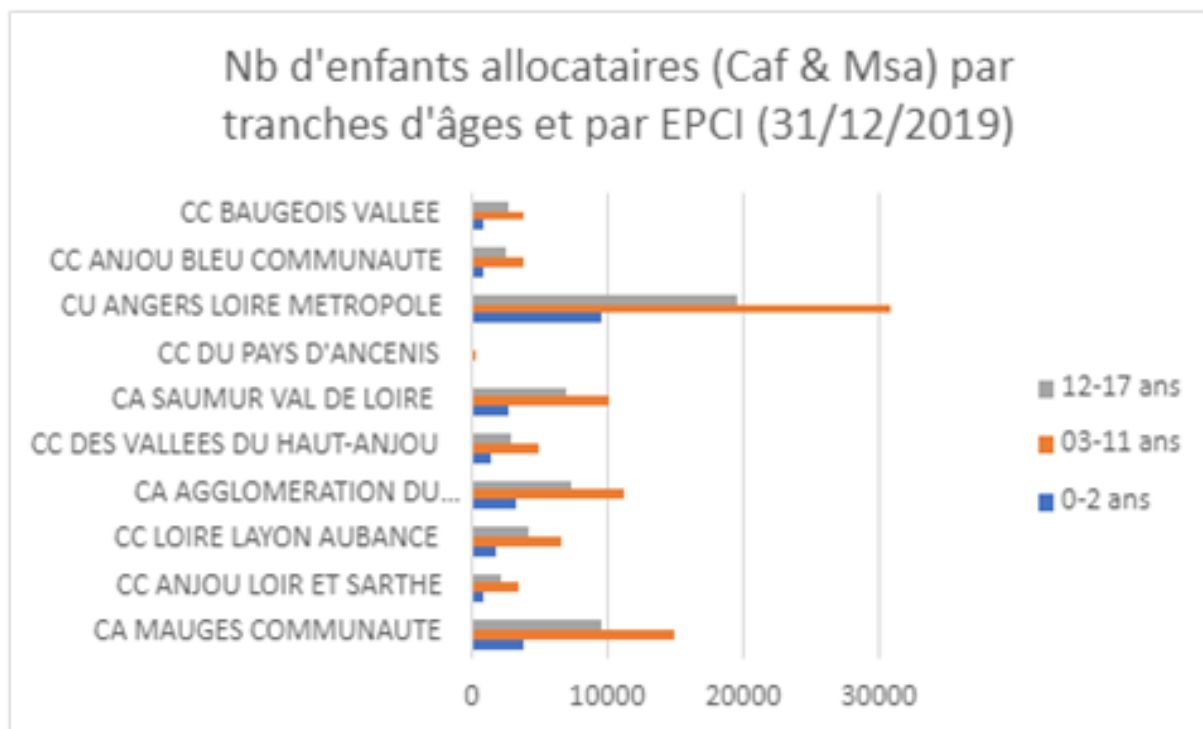
Source : Caf de Maine-et-Loire

48 % des enfants allocataires Caf à bas revenu habitent Angers Loire Métropole, 14% à Saumur Val de Loire, 12% dans l'agglomération du choletais.

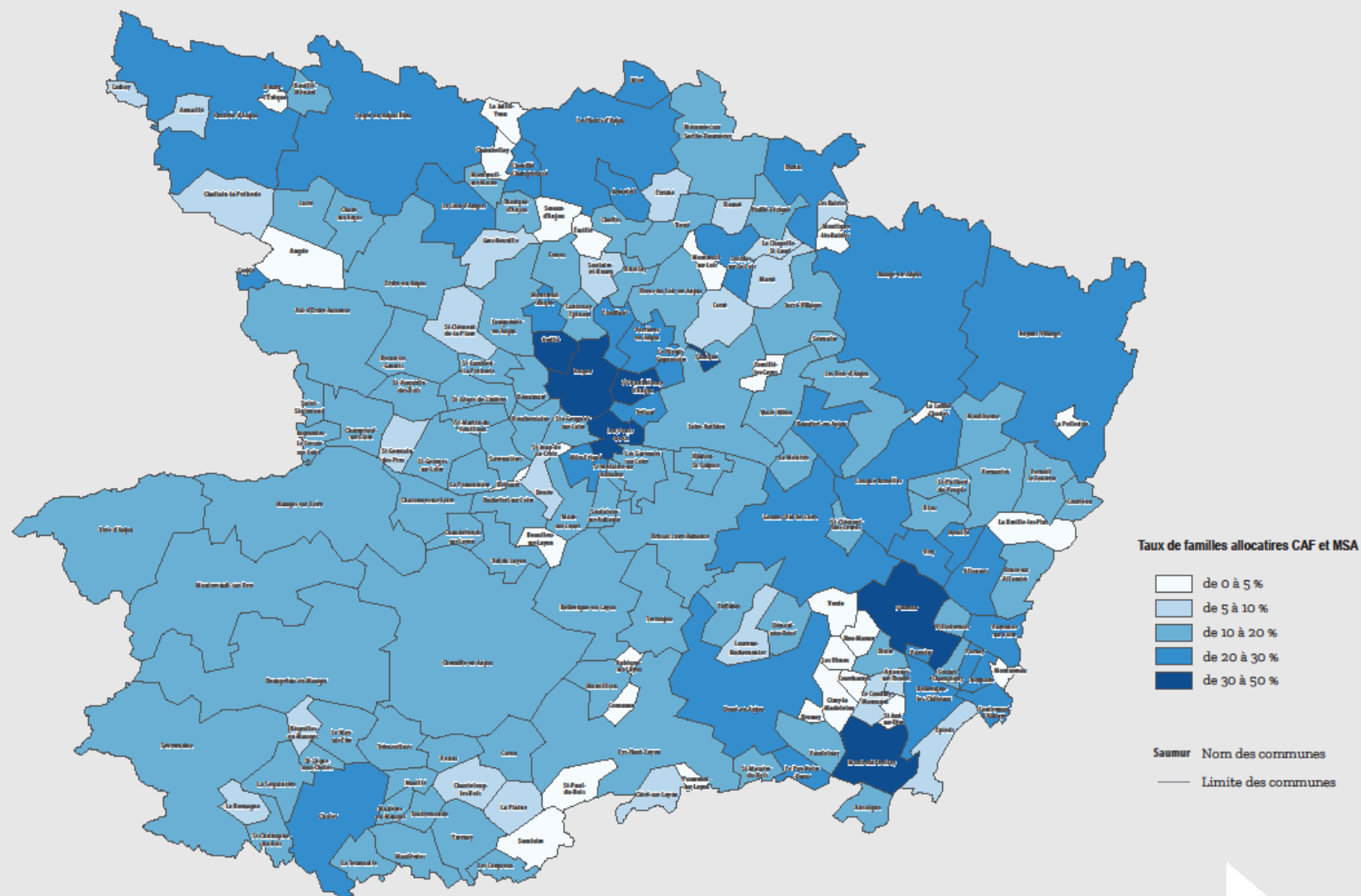
Cela s'explique notamment par la plus forte présence des familles monoparentales en milieu urbain. De plus, comme le montre le tableau ci-dessous, le pourcentage d'enfants à bas revenus dans les foyers tend à augmenter avec l'âge des enfants.

Enfants allocataires CAF dans les foyers à bas revenus par tranche d'âge			
Tranche d'âges	Total enfants	Enfants bas revenus	En %
0-2 ans	24 264	4 883	20,1
3-11 ans	84 411	17 051	20,2
12-17 ans	53 503	12 254	22,9
TOTAL	162 178	34 188	21,1

Source : Caf (fiche territoire 2019)



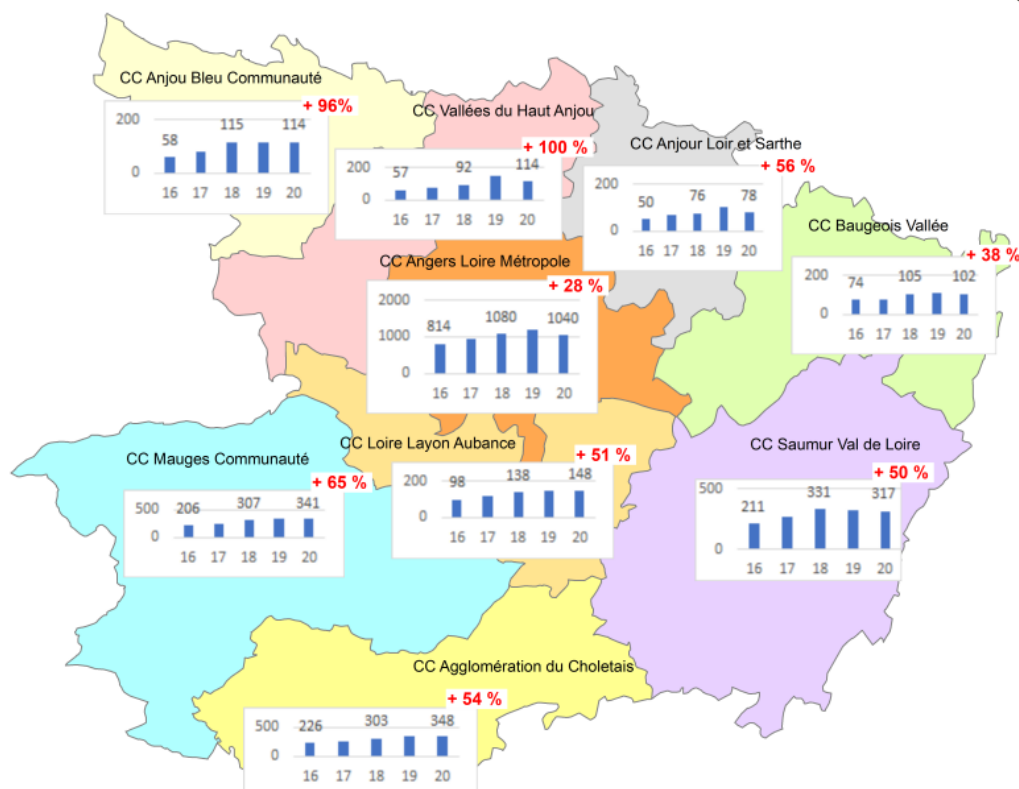
Source : fiches territoires Caf et service statistiques MSA 49, année de référence 2019



La monoparentalité est en hausse (24,6% des familles avec enfants) soit une augmentation de 2% depuis 2016. Elle est davantage marquée dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la ville mais reste nettement moins importante qu'au niveau national (29,3%).

Evolution du nombre de séparations entre 2016 et 2020

Chiffres Caf 49



Caf49 - Service Etudes et statistiques - septembre 2021

Les séparations déclarées augmentent sur l'ensemble des territoires du département, mais de manière plus marquée au nord ouest et moins fortement au centre.

Une enquête sur les familles recomposées, menées par l'Insee, montre qu'en 2018 en Maine-et-Loire, 8 % des enfants vivent au sein d'une famille recomposée contre 10 % en Pays de Loire et 11 % au niveau national.

4 - Données socio-économiques des familles

4 - A. Activité

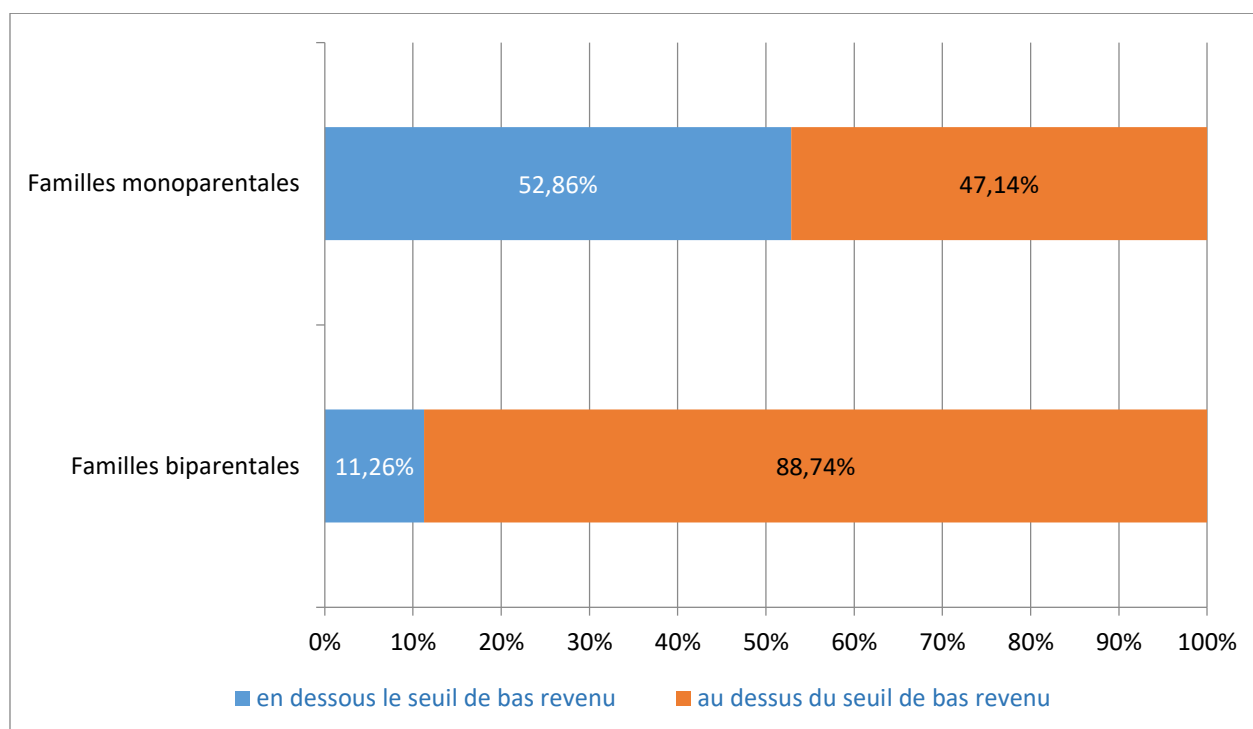
On constate des disparités territoriales importantes selon les bassins d'emploi. Un taux d'activité inférieur sur Angers Loire Métropole (71,2 %) et plus élevé à Mauges Communauté (80,1 %).

Près d'1/3 des femmes travaillent à temps partiel (choisi ou subi) en Pays de la Loire avec la garde d'enfant(s) comme premier motif.

Les enfants sont globalement plus confrontés au chômage de leurs parents dans les villes, et au nord et à l'est du département.

4 - B. Revenus

Part des bas revenus des familles allocataires CAF selon leur structure



Source : Caf/ Fiches territoires 2019

On constate une corrélation importante entre monoparentalité et précarité.

Plus d'1 famille monoparentale sur 2 est à bas revenu, alors que seulement 1 famille biparentale sur 9 est dans la même situation.

Les familles monoparentales sont également deux fois plus souvent sous le seuil de bas revenu que les personnes et couples sans enfant.

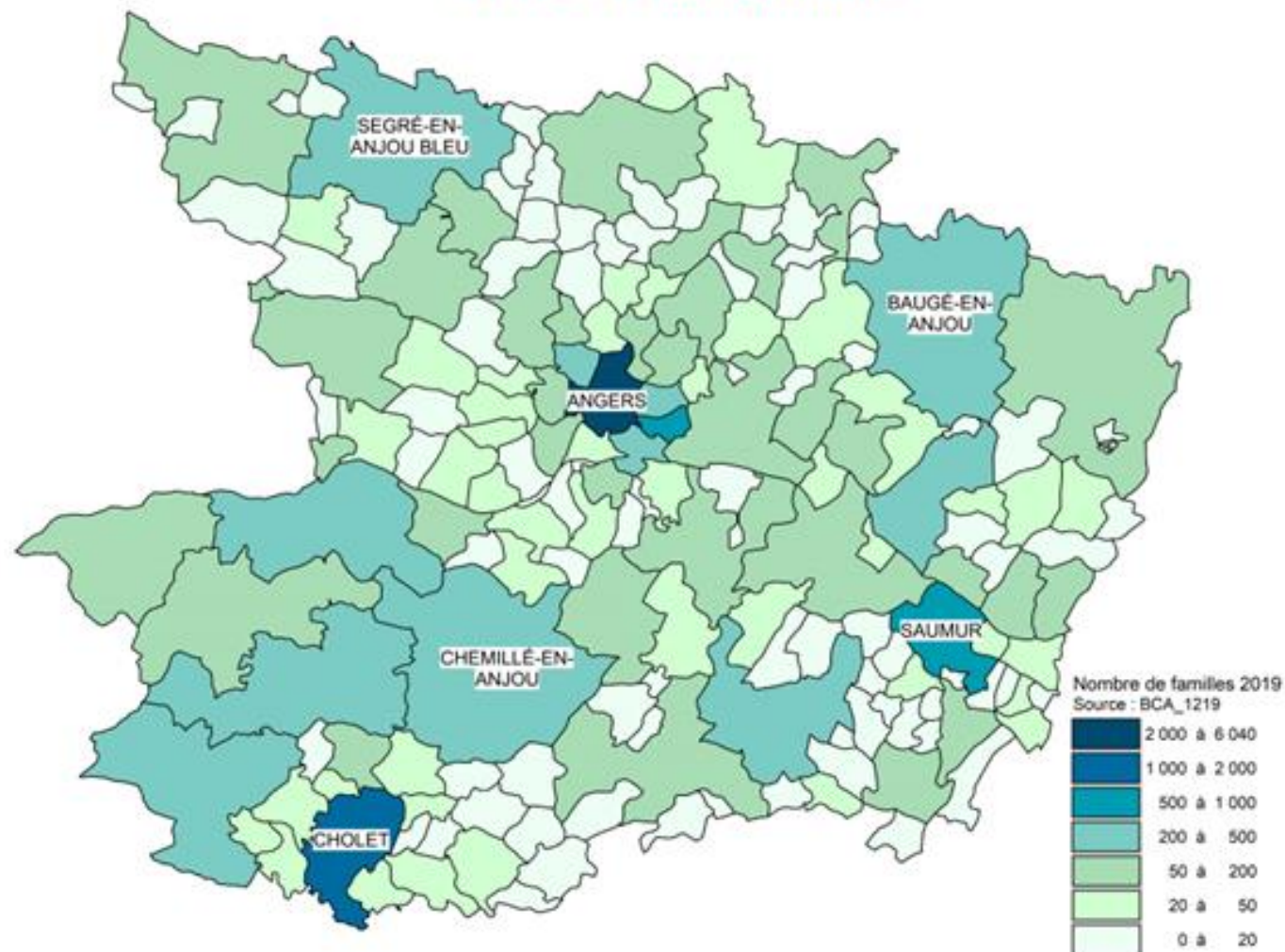
La question de l'accès au travail pour ces personnes, en majorité des femmes, est souvent difficile à solutionner.

Le taux de pauvreté varie fortement selon les EPCI. Les territoires les moins confrontés à la pauvreté sont Loire Layon Aubance et Mauges Communauté et dans une moindre mesure Anjou Loir et Sarthe et Vallées du Haut Anjou. Les territoires les plus touchés par ce phénomène sont les villes : Angers et Trélazé, Saumur, Cholet et Montreuil Bellay.

La part des familles à bas revenus est plus marquée à l'est du département, notamment dans le Baugeois, le Noyantais, la partie nord de Saumur Val de Loire ainsi que dans le Douessin et le Vihiersois. On retrouve également un nombre important de familles sous ce seuil sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté et au nord, dans les territoires ruraux allant des Hauts d'Anjou jusqu'aux Rairies.

Les inégalités financières sont plus importantes en milieu urbain, notamment à Angers Loire Métropole avec une part de ménages fiscaux imposables et un taux de pauvreté plus importants que dans le reste du département. La précarité y est plus marquée à Angers et dans la première couronne (Trélazé, les Ponts de Cé, St Barthélémy d'Anjou, Ecoflant et Avrillé).

Répartition des familles allocataires sous le seuil de bas revenu au 31/12/2019 par commune



Source : Caf de Maine-et-Loire, Service études et statistiques

4 - C. Niveaux de qualification

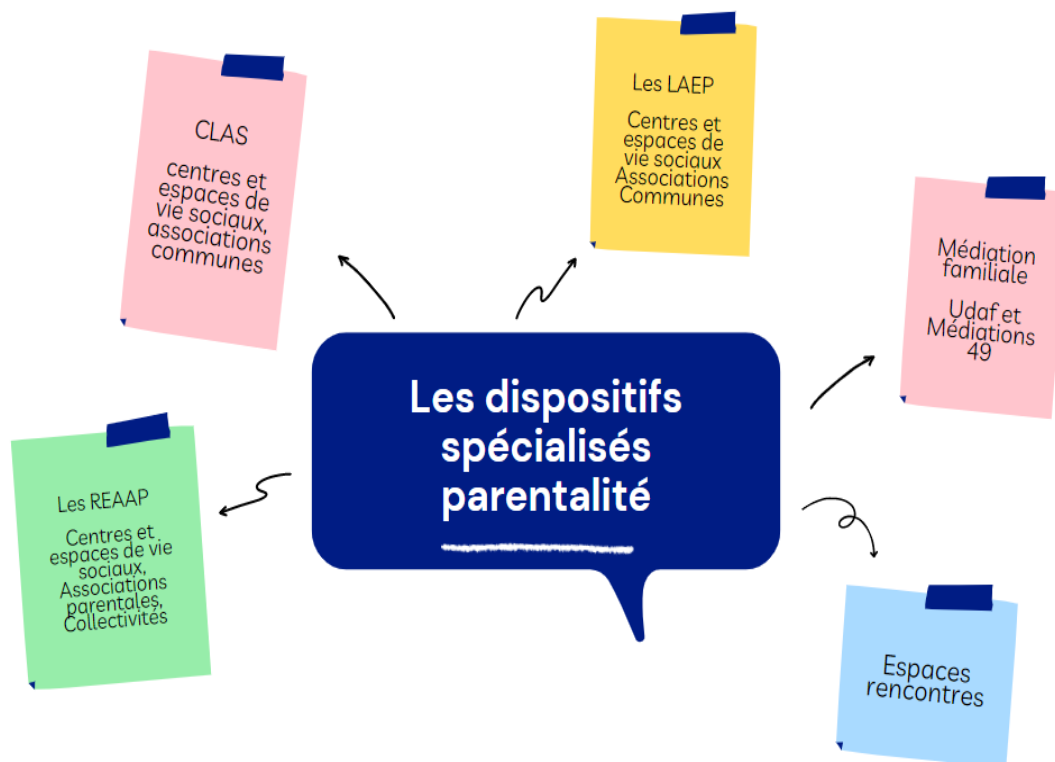
On constate plusieurs inégalités à ce sujet. Au niveau de la répartition hommes/femmes, Il y a une part plus importante de femmes non ou peu diplômées. La part des non diplômés est plus importante à la périphérie du département et notamment à l'est. Enfin les jeunes issus de quartiers prioritaires de la ville sont globalement moins qualifiés et plus précaires.

II) Les problématiques parentales et l'offre de services aux familles

1 - L'accompagnement et le soutien à la parentalité

1 - A. Dispositifs

L'offre de services en matière d'accompagnement et de soutien à la parentalité est diverse sur le territoire. Elle comprend des dispositifs spécialisés mais d'autres acteurs, dont le cœur de mission n'est pas l'accompagnement de la parentalité, fournissent également des services dans ce sens.



Les services spécialisés sont mis en œuvre par les structures de l'animation de la vie sociale (centres et espaces de vie sociaux), des associations (gestionnaires ou parentales) ainsi que des collectivités.



Les autres offres en matière de parentalité sont les offres de service de travail social mises en œuvre par le Conseil départemental de Maine-et-Loire (aide éducative à domicile), la Caf, la MSA ainsi que l'Éducation nationale, pour accompagner les familles.

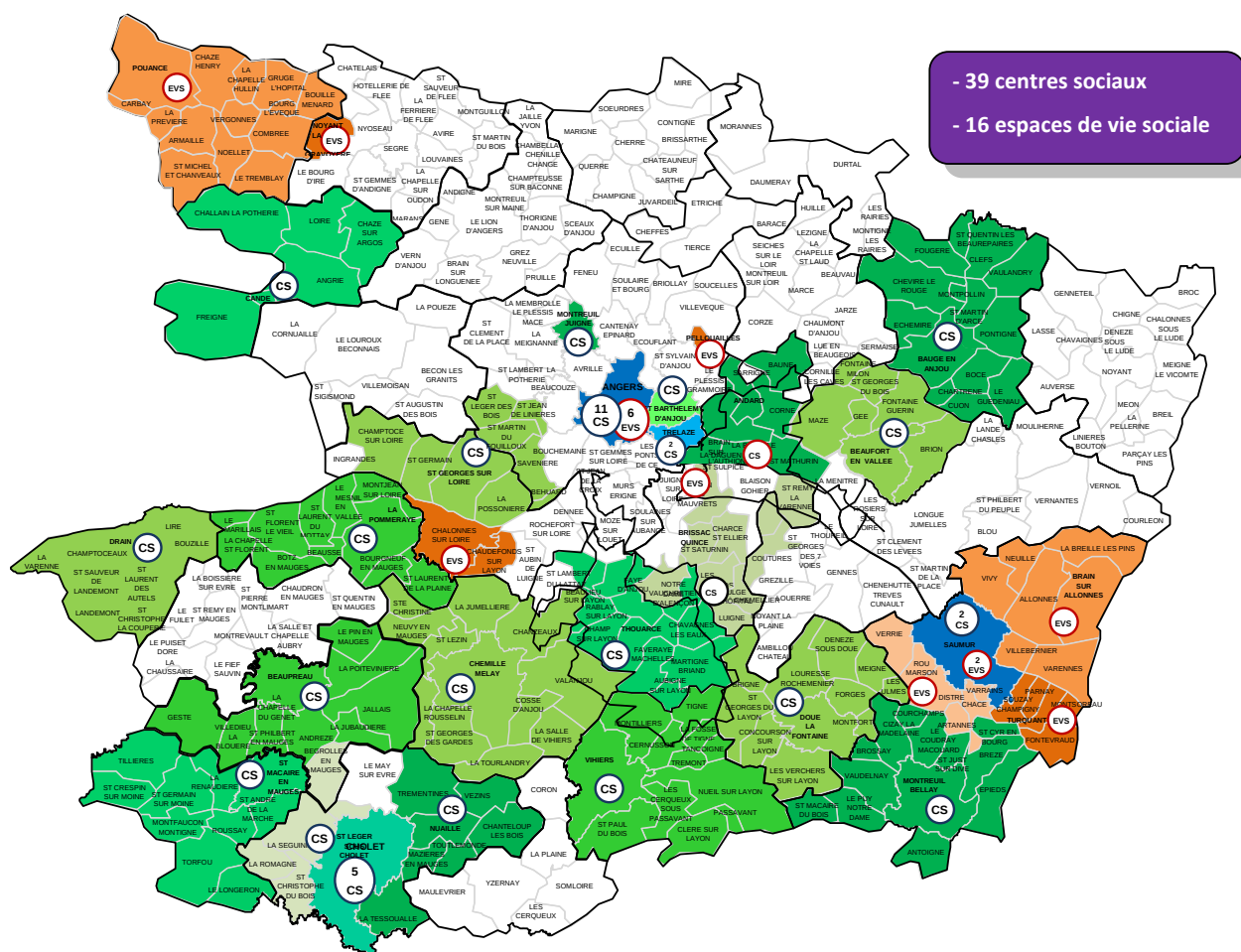
Cependant, les collectivités locales les structures de l'animation de la vie sociale et les associations (dont les associations de parents d'élèves, aide éducative ponctuelle, permanence éducative) y participent également.

1 - B. Animation de la vie sociale



Territoires d'agrément des 55 structures d'animation de la vie sociale en Maine-et-Loire

au 1^{er} janvier 2021



Communes couvertes par au moins une structure d'animation de la vie sociale en 2021:

-  Territoire avec un ou plusieurs centres sociaux
 Territoire avec un ou plusieurs espaces de vie sociale
 Territoire avec un ou des centres sociaux **et** un ou plusieurs espaces de vie sociale

Autres territoires :

- ☐ Territoire non couvert par un centre social **ni** par un espace de vie sociale

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale développent des modalités de soutien à la parentalité, notamment dans le cadre des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), des Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), d'actions financées au titre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP).

Ils participent au Réseau parentalité animé par la fédération des centres sociaux (dans le cadre d'une convention avec la Caf de Maine-et-Loire).

1 - C. Apports du réseau parentalité

La création du Réseau Parentalité 49 a été décidée par le Comité Départemental de Soutien à la Parentalité en juin 2015 et réaffirmé dans le Schéma Départemental de Services aux Familles en février 2017.

Le Réseau Parentalité, animé par la fédération des centres sociaux Anjou Mayenne et financé par la Caf et la MSA a pour finalité de contribuer au développement et à l'amélioration de l'accompagnement à la fonction parentale dans le département de Maine-et-Loire. On y trouve des parents, des associations, des institutions et des collectivités locales.

Le réseau coordonne et anime un important réseau d'acteurs et de parents et permet le recueil des besoins, l'organisation d'événements, et la valorisation des expériences innovantes.

Il communique, capitalise et diffuse les informations auprès des acteurs et des parents

Enfin il accompagne des projets et des expérimentations en apportant un soutien et un appui méthodologique.

1 - D. Portails d'information

Les différentes institutions partenaires du SDSF proposent une information sur l'offre de service à destination des familles.

Ce sont des espaces d'information sur les services proposés mais dans le cadre de la dématérialisation des services, ils constituent également, selon les cas, un accès direct pour déclarer des changements de situation, faire des demandes en ligne, prendre des rendez-vous, obtenir les contacts des structures les plus proches de son domicile, etc.



Pour la Caf : <https://monenfant.fr/> & [Caf.fr](https://caf.fr)



Pour la MSA : <https://maineetloire.msa.fr/lfy/web/msa-de-maine-et-loire/ma-famille-mes-droits>



Pour le département : le portail solidarités: <https://www.maine-et-loire.fr/conseil-departemental/missions/solidarites-et-action-sociale/enfance-famille>



Site du réseau parentalité : [Parents49.fr](https://parents49.fr)

1 - E. Besoins repérés

Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité se développent et étendent globalement leur couverture territoriale.

Il a été mis en avant la nécessité d'une diversité de l'offre pour s'adapter aux familles selon leur typologie, leur lieu de résidence, et leur mobilité. Toutes les familles ne se saisissent pas des dispositifs, parfois en raison de leur méconnaissance mais aussi pour des problèmes de mobilité.

Pour certaines familles, se sentir légitime et trouver sa place dans les actions est problématique. Pour d'autres, ce sont des aspects culturels qui freinent (parler de soi, partager son expérience familiale à l'extérieur, parfois avec d'autres parents, ne va pas de soi et certains préfèrent garder leurs questionnements dans la sphère intime ou familiale). La barrière de la langue est aussi parfois bloquante. On note ainsi une grande diversité des besoins en fonction des familles qui peuvent parfois se cumuler et nécessiter une offre de services de proximité.

De même, il est constaté une évolution des besoins des familles en lien avec le répit parental (voir partie [bilan](#)) et l'accompagnement tout au long de la vie de parent, au-delà de la petite enfance. Par exemple, de nombreux parents s'interrogent sur leur posture parentale à l'adolescence de leurs enfants.

Les observations ci-dessous, issues de regards croisés récoltés au cours des entretiens menés durant la phase de diagnostic et d'autre part en tenant compte des travaux effectués dans le cadre des comités territoriaux parentalité permettent de mettre en avant les observations suivantes :

- De façon spécifique, les travailleurs sociaux sont aussi en contact avec de **très jeunes couples** (de 16 à 24 ans environ) présentant des problèmes de logement important. Ils constatent aussi de nombreuses séparations chez ces jeunes couples et parfois même des besoins de mesure de protection. Pour certains jeunes foyers, l'accès à la parentalité semble constituer un moyen d'exister socialement, au-delà du projet professionnel ou d'insertion sociale. Il apparaît que la maternité offre un statut à des personnes qui trouvent plus de reconnaissance à être mère qu'à être femme. Cela a été constaté notamment chez des femmes pour lesquelles la scolarisation s'arrête dès la troisième.
- Dans les territoires les plus ruraux du département, on constate qu'il existe un sentiment d'ancrage au territoire assez fort, avec une volonté de **ne pas être assisté** et de s'en sortir seul. On y constate aussi la **mise en place de solidarités** familiales ou de voisinage importantes, en dehors des institutions notamment autour de la garde des enfants.
- Enfin, pour certaines familles, il y a une **perte de liens sociaux**, certaines personnes ne sortant plus hors de chez elles. Ce phénomène a été accentué par l'épidémie de Covid-19 et les périodes de confinement. On constate parfois un isolement y compris au sein de la famille avec des jeunes qui perdent leurs repères de temps et décalent leur rythme de sommeil et l'équilibre jour/nuit.
- Certains territoires du département souffrent d'une relative désertification médicale. Concrètement, **l'accès à un médecin traitant** peut s'avérer problématique notamment pour les familles nouvellement arrivées. C'est le cas dans certaines communes de l'agglomération du choletais et du Saumurois notamment. Or, les médecins sont souvent une porte d'entrée pour aborder les questions éducatives et la parentalité. Le territoire est peu doté en pédiatres notamment dans le choletais. Il a été repéré dans le Baugeois que les maisons de santé sont souvent sollicitées pour des questions liées à l'éducatif et ne savent pas toujours vers qui orienter. C'est d'ailleurs pour pallier cette difficulté que l'ARS finance des actions d'information en direction des professionnels du premier recours.

- Malgré la présence de structures, on constate une saturation des services et des **délais de rendez-vous** très importants, en particulier pour les soutiens psychologiques (CMP). Des réponses sont apportées dans les situations d'urgence ou via des permanences (maison des Ados ...), mais se pose la question de la mise en œuvre d'un suivi dans la durée.

Ainsi, les questions de santé se posent avec une grande acuité que ce soit pour l'accès aux professionnels (notamment les spécialistes) qu'en termes de prévention et d'éducation à la santé. Un travail de prévention est mené localement par les MDS en lien avec les médecins, puéricultrices, sage-femmes de la PMI, les centres de planification et d'éducation familiale.

Les disparités constatées au niveau de l'offre en matière de parentalité :

L'offre est globalement plus développée en direction des parents de jeunes enfants. Historiquement le soutien à la parentalité s'est développé d'abord sur la question du devenir parent. L'offre envers les parents d'enfants grandissants et d'adolescents reste marquée par cette origine et est encore aujourd'hui moins nombreuse et moins bien répartie.

Il existe un grand nombre d'acteurs proposant des actions en faveur de la parentalité sur les territoires qui constitue une richesse de par leur diversité et leurs propositions. Cependant, on constate une certaine atomisation du secteur.

Globalement, on constate que l'offre de soutien à la parentalité est moins développée dans les territoires du nord du département. Elle est plus dynamique et plus dense en milieu urbain

Il existe aussi localement une nécessité de mieux coordonner les acteurs en présence pour permettre le développement d'un panier de service sur les territoires. Des besoins locaux de soutien aux dynamiques existantes nécessitent un renforcement pour permettre le développement de projets. Parfois aussi, ces dynamiques sont peu présentes.

Prise de compétence par les EPCI

Certains territoires repèrent ces questions comme des enjeux forts avec la volonté de développer des services et de favoriser la mise en réseau des acteurs.

Dans ce cas, des dynamiques locales cherchent à favoriser les liens entre acteurs de la petite enfance pour faire émerger des actions de soutien à la fonction parentale. La sollicitation de fonds REAAP, la mise en œuvre de projets CLAS ou de LAEP, aboutissent alors à la constitution d'un panier de services et une offre sur le territoire concerné.

Ailleurs, ces thématiques sont abordées à l'échelle de la commune ou du regroupement de communes mais plus difficilement au niveau de l'EPCI, probablement du fait de l'absence de compétence à cette échelle.

Malgré un développement de projets et des acteurs variés, les offres parentalité ne sont donc pas représentées sur l'ensemble du territoire ce qui induit des disparités.

Les compétences des EPCI en lien avec le SDSF

	Mauges Commu- nauté	Anjou Loir et Sarthe	Loire Layon Aubance	Agglomération du choletais	Vallées du Haut Anjou	Pays d'Ancenis	Angers Loire Métropole	Anjou Bleu Communauté	Baugeois Vallée	Saumur Val de Loire
Petite enfance										
Enfance Jeunesse : périscolaire										
Enfance Jeunesse : extrascolaire										
Enfance Jeunesse plan mercredi										
Parentalité										
Animation de la vie sociale										
Coordination CTG										
CEJ										
Coordination CLS					PETR du segréen			PETR du ségréen		
Msap										
Notes	Offre de santé et médico- sociale			ALSH repassée en gestion communale		Activités socioculturelles Maison des ados	Gestion et animation d'équipements et établissements socioculturels d'intérêt communautaire	Dispositif MAIA		



Compétence EPCI



Compétence Partielle de l'EPCI

Prévention Santé et parentalité

Les professionnels du premier recours, notamment à travers les projets des maisons de santé, développent des actions de prévention dans le champ de la parentalité. Il s'agit de la prévention « bébé secoué », de la détection et de l'orientation des personnes victimes de violences conjugales... en partenariat avec les acteurs du territoire.

La Plateforme de Coordination et d'Orientation participe au repérage des Troubles du Neuro-développement (PCO-TND) chez les enfants de 0 à 6 ans sans diagnostic établi et n'ayant pas encore un parcours de soin défini en structure et/ou de notification MDA. Cette plateforme participe à la formation et est une ressource pour tout professionnel. Elle contribue à l'organisation du parcours de soin précoce en lien avec le médecin adresseur.

Le département du Maine-et-Loire est engagé dans une expérimentation, le PEGASE, pour structurer le suivi de santé des enfants en situation de maltraitance/négligence.

Concrètement :

- La mise en place d'un bilan de santé initial standardisé

- La programmation de 20 bilans de santé réguliers à âge fixe, jusqu'aux 7 ans
- Le renforcement de 12 des 20 bilans par la passation d'échelles mesurant le niveau de développement, la symptomatologie, le développement du langage et la sévérité de l'état psychologique de l'enfant
- La vérification de la mise en place des soins appropriés aux besoins de santé de l'enfant
- Un dossier médical standardisé et informatisé

Par ailleurs, le CHU d'Angers héberge une antenne territoriale du Centre Ressource Autisme Pays de la Loire (CRA). Le CRA est un lieu de ressources, d'information et d'orientation concernant l'autisme et les Troubles Envahissants du Développement (TED) / Troubles du Spectre Autistique (TSA). Il s'adresse à toute personne concernée par l'autisme et les autres TED / TSA.

L'offre pour les situations familiales spécifiques :

Les familles confrontées aux situations de handicap :

Le dépistage précoce du handicap est assuré par le CAMSP dont c'est la mission première. Les consultations PMI, les EAJE jouent cependant un rôle important dans le repérage et la prévention précoces.

De nombreuses mesures sont mises en œuvre pour favoriser les accueils inclusifs. On peut citer la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), la charte de l'accueil inclusif dans les accueils périscolaires, le rôle du pôle d'appui et de ressources handicap du Maine-et-Loire mis en place suite au précédent SDSF et cofinancé par plusieurs de ses partenaires, ainsi que le dispositif réponse d'accompagnement pour tous (RAPT) qui intervient pour les situations les plus complexes et qui ne trouvent pas de solution. De même le service départemental de l'école inclusive est un élément important du dispositif.

Il existe par ailleurs des dispositifs d'aides aux aidants portés par plusieurs institutions.

Enfin on note la possibilité de soutiens financiers institutionnels pour accompagner l'accessibilité dans les structures.

Les autres situations familiales spécifiques :

Les violences intrafamiliales sont en augmentation au niveau national depuis la mise en place de l'état d'urgence sanitaire. Localement plusieurs associations proposent de l'accueil de l'écoute, de l'information, un soutien juridique et psychologique, voire un accompagnement global pour répondre à ces situations. Les permanences ont surtout lieu dans les villes (Angers Cholet, Saumur)

Des offres de services sont mises en place par la Caf et la MSA pour les familles endeuillées, qu'elles soient confrontées au décès d'un enfant ou à celui d'un parent. Des actions de prévention suicide sont également menées par la MSA.

La question du maintien du lien parent / enfant en cas d'incarcération a été repérée comme une thématique à approfondir, notamment en lien avec la construction d'un futur centre pénitentiaire.

Les questions d'identité de genre et d'orientation sexuelle semblent faire l'objet d'une demande accrue des familles et de leurs enfants. Ces situations peuvent mettre enfants et parents en grande difficulté et la maison des ados et plusieurs associations spécialisées interviennent pour accueillir informer et orienter.

Des formes de familles composites :

L'augmentation du nombre de familles monoparentales sur l'ensemble du département est une réalité qui a des répercussions majeures sur la vie des familles. En effet, ces familles monoparentales sont globalement plus soumises à la précarité financière (avec des problématiques de non-paiement des pensions alimentaires et d'accès à l'emploi), mais peuvent également rencontrer des difficultés dans l'organisation des horaires, l'autorité et l'éducation, et des besoins de répit parental.

Des actions ciblées en direction de ces familles se développent, notamment des actions collectives suite aux observations effectuées lors des différents diagnostics territoriaux. Il existe, pour certaines de ces familles, un besoin d'étayage conséquent, à laquelle l'offre de service Séparation mise en place par les travailleurs sociaux de la Caf et de MSA répond mais qui s'articule aussi au travers des partenariats avec la PMI et les TISF du conseil départemental ou la mise en place de mesures spécifiques (MJAGBF).

Au-delà de la question de la monoparentalité on note une diversification des formes de familles. 8% des enfants vivent dans des familles recomposées et sont surtout présents dans les communes hors pôles urbains et couronnes, en raison d'une offre plus accessible en logements spacieux mais pas trop éloignés des zones d'emploi.

EN RESUME

Il est important que les partenaires du SDSF se mobilisent autour des besoins non couverts, notamment dans le nord du département où de nombreuses difficultés sont repérées et où le manque d'offres est le plus important ainsi que dans les territoires dépourvus de structure de l'animation de la vie sociale

Il existe aussi localement une nécessité de mieux coordonner les acteurs en présence pour permettre le développement d'un panier de service sur l'ensemble des territoires du département.

Enfin, il est nécessaire de prévoir le soutien sur la durée de dynamiques existantes qui nécessitent d'être renforcées pour permettre le maintien des actions et l'émergence de nouveaux projets.

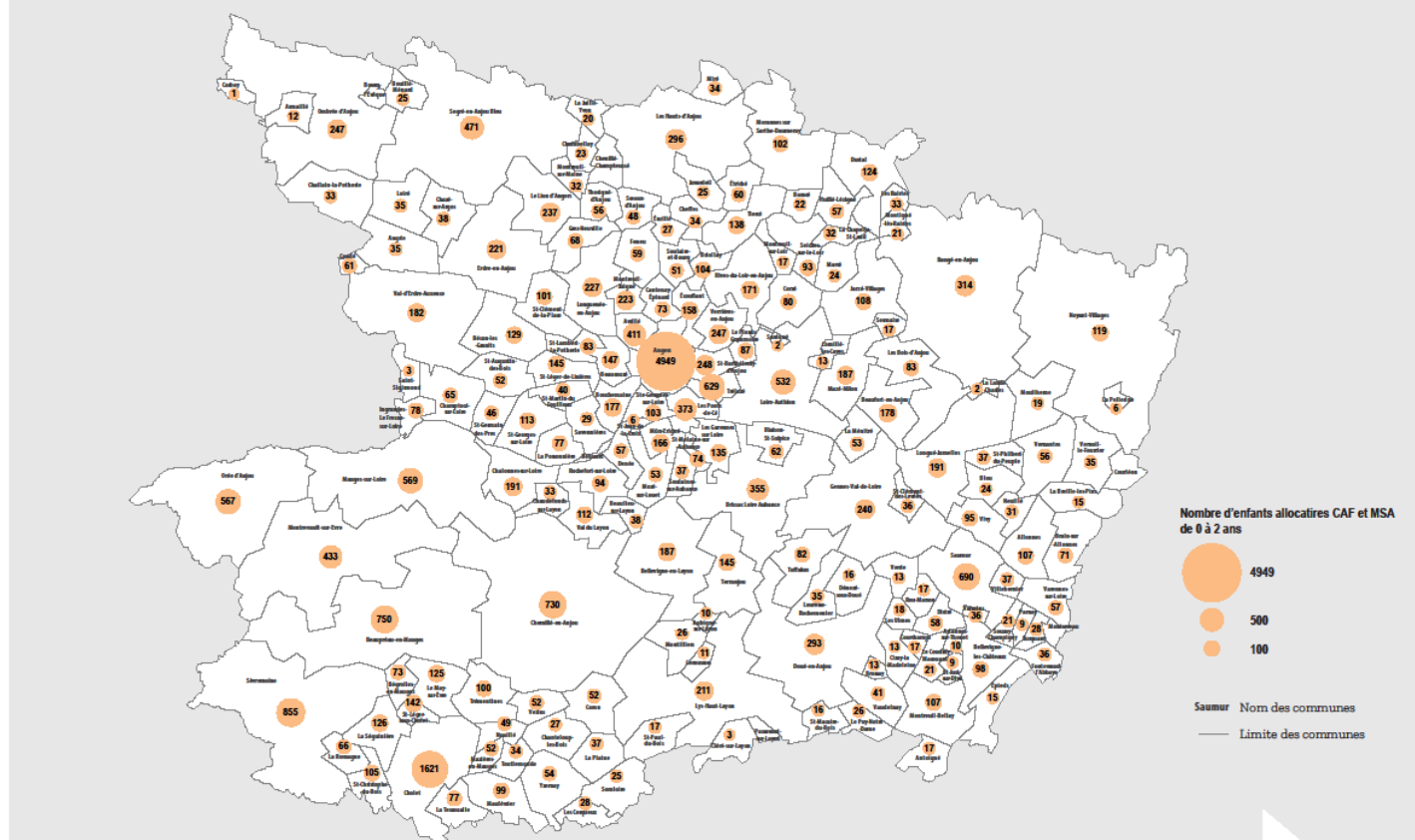
2 - La petite enfance

MSA49-AdobeStock



2 - A. Données générales

NOMBRE D'ENFANTS ALLOCATAIRES CAF ET MSA DE 0 À 2 ANS PAR COMMUNE DE MAINE-ET-LOIRE



Rappel des principaux chiffres concernant l'accueil des jeunes enfants



Un taux de couverture (75.3%) supérieur de 16 points à la moyenne nationale
Des disparités territoriales
Une baisse des naissances de 10% entre 2015 & 2019



Accueil individuel

Entre 2015 et 2019

- - 21 % d'assistants maternels en activité (dont 10% travaillent en MAM)
- 71 % des jeunes enfants gardés sont pris en charge par un assistant maternel.
- -18% d'enfants accueillis
- 100% du Territoire est couvert par les RPE
- Coordination départementale des RPE

Accueil collectif

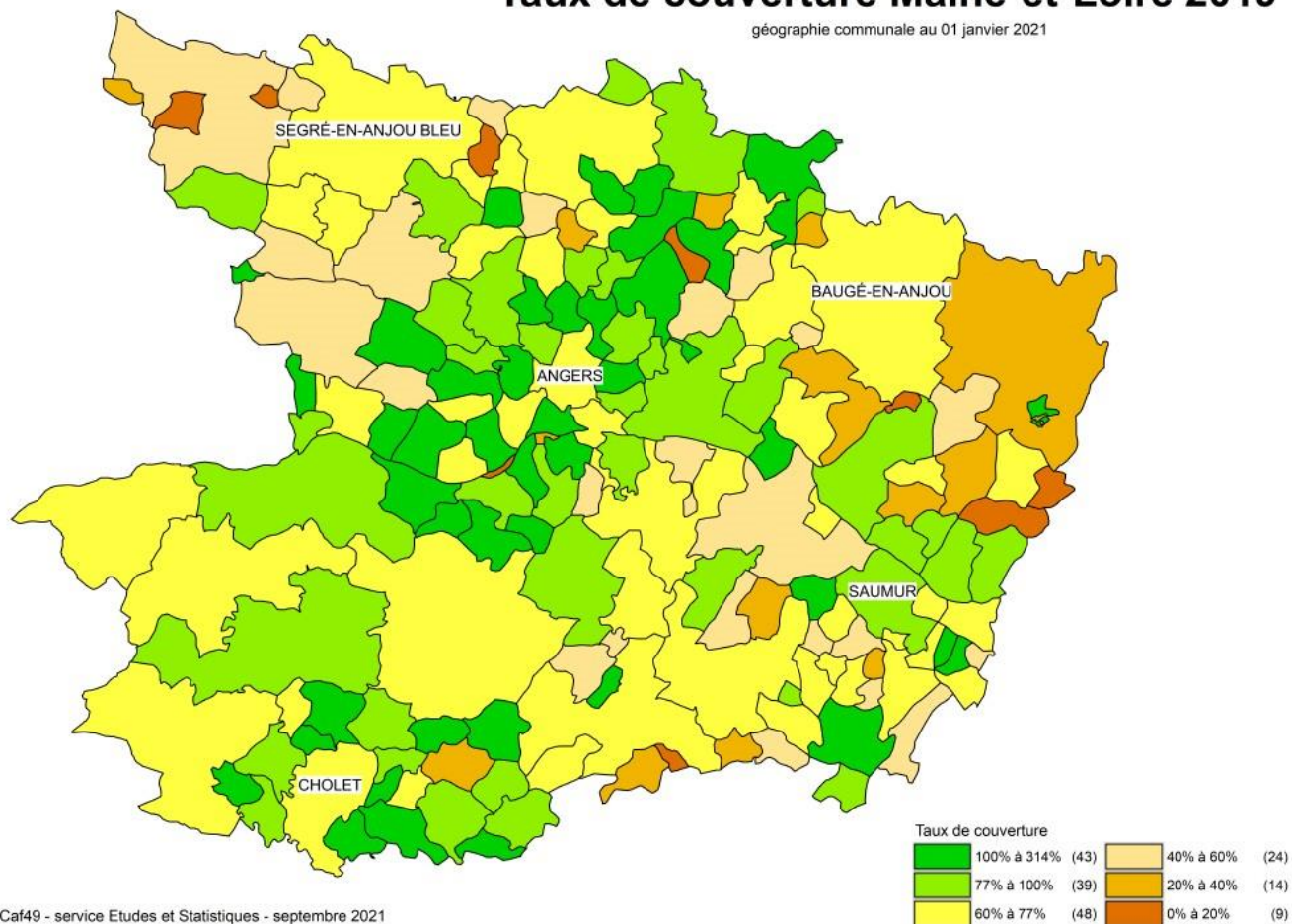
Entre 2017 et 03/2021 :

- Nombre de structures EAJE: +16.3%
- Nombre de places d'accueil en EAJE: +4.9% (du au développement des micro-crèches privées)
- 4 115 places d'accueil collectifs dont :
- 70% en multi accueils (2 877 places)
- 20% en micro-crèches (847 places dont 678 en micro-crèches privées)

Pour les données plus détaillées voir [le bilan de l'orientation 1](#)

Taux de couverture Maine-et-Loire 2019

géographie communale au 01 janvier 2021



Caf49 - service Etudes et Statistiques - septembre 2021

Le taux de couverture départemental se place au-dessus de la moyenne nationale mais cache des disparités sur les territoires.

En effet les territoires d'Anjou Bleu communauté et de Baugeois Vallée, ainsi qu'une partie de Saumur Val de Loire et de l'agglomération du Choletais présente des taux inférieurs à la moyenne nationale

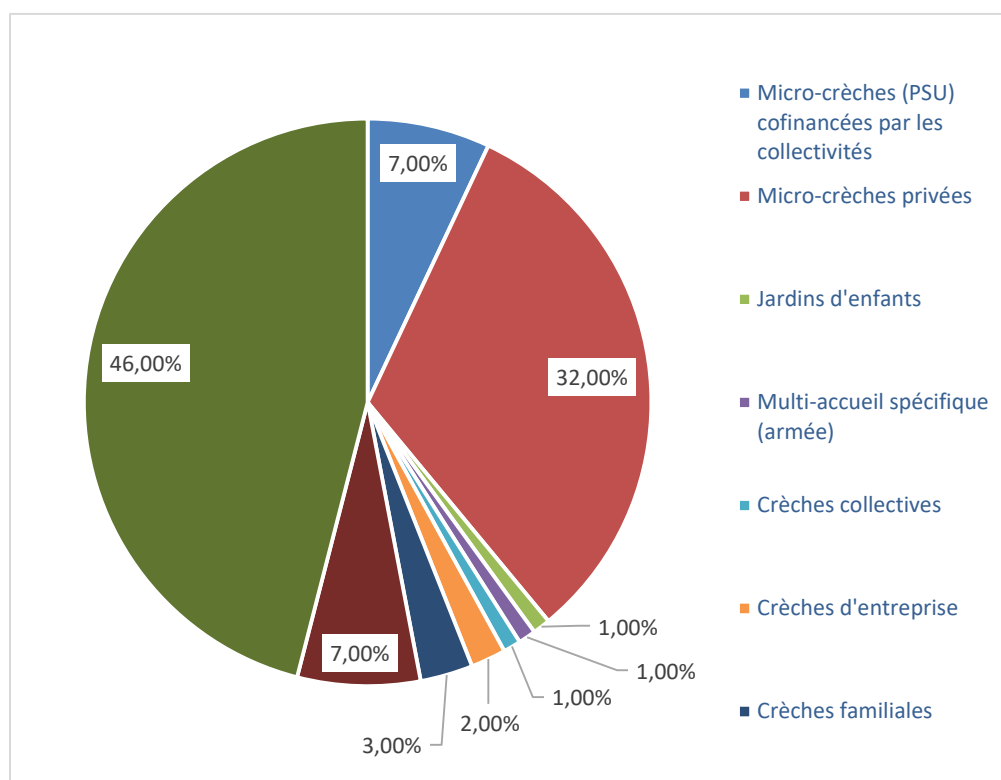
2 - B. Accueil individuel

Au niveau de l'accueil individuel, la baisse du nombre d'assistants maternels doit être observée dans les années à venir, notamment en raison d'une profession vieillissante, même si le nombre d'assistants maternels reste actuellement encore suffisant pour répondre à la demande en accueil individuel. Le recours aux modes d'accueil individuel s'explique en partie par un manque d'accès aux places en accueil collectif, notamment relevant de la PSU.

Les RPE (ex RAM) permettent une veille sur l'adéquation et la complémentarité de l'offre et la demande concernant l'accueil petite enfance sur le territoire. Ils travaillent en partenariat avec les collectivités locales pour développer des projets, pour apporter de l'information et observer le secteur, et favoriser la formation continue des professionnels et l'accompagnement des familles. Ils ont également un rôle d'animation des acteurs de la petite enfance sur le territoire. Les spécificités des RPE sur le département sont l'itinérance des temps d'animation et l'organisation de permanences décentralisées pour 50 % des RPE. Cette proximité de service favorise l'accès des familles et permet une meilleure connaissance des besoins. La plupart des RPE du département accueillent d'ailleurs des familles lors de matinée d'éveil, et orientent vers les dispositifs de soutien de la parentalité.

2 - C. Accueil collectif

Décomposition de l'offre d'accueil par types de structures au 31/12/2020



Source : Caf de Maine-et-Loire

Au niveau des structures d'accueil collectif, la question de l'élargissement des horaires d'accueil se pose localement, notamment en matière de frein à l'insertion professionnelle dans les bassins d'emplois ouvriers.

Il a été également rapporté un besoin de proposer des modalités d'accueils plus souples qui pourraient répondre à des besoins ponctuels pour des travailleurs saisonniers par exemple

2 - D. Situations familiales spécifiques

Comme cela a été souligné plus haut la question de la garde est présentée comme un frein à l'emploi par certaines familles et en particulier par des familles monoparentales.

Par ailleurs, l'accueil du jeune enfant est un levier de réduction des inégalités et un facteur de mixité sociale d'où l'importance de la prévention précoce des situations à risque et de l'accueil inclusif et la nécessité de formation pour les professionnels.

Les familles vivant sous le seuil de pauvreté font moins souvent garder leurs jeunes enfants. Pour une partie d'entre elles, être sans emploi permet la garde des enfants mais, pour d'autres, la garde s'avère trop coûteuse et contraignante pour accéder à des emplois faiblement rémunérés ou avec des horaires atypiques.

2 - E. Organisation sur les territoires

Une attention est à porter sur la répartition de l'offre en accueil collectif entre les structures privées (onéreuses pour les familles ayant les plus bas revenus et souhaitant faire garder leur enfant en accueil régulier) et publiques et ce afin de permettre mixité et inclusion sociale.

Concernant les assistantes maternelles, les MAM, et les micro-crèches, il n'existe pas de régulation de l'offre, du fait de la liberté d'installation et de libre entreprise. En pratique les MAM et les micros-crèches s'installent là où les porteurs de projets le souhaitent.

Il existe des disparités dans les prises de compétence par les intercommunalités, certaines ayant pris la compétence petite enfance et d'autres non ainsi qu'une diversité des modes de gestion (gestion directe par les collectivités, gestion associative etc.)

Pour les EPCI qui n'ont pas la compétence, la coordination se fait souvent à l'échelle des territoires d'intervention des RPE ou des anciennes communautés de communes devenues communes nouvelles. En ville, la concertation s'organise parfois à l'échelle des quartiers.

2 - F. Loi ASAP et ses enjeux

La loi pour l'accélération et simplification de l'action publique a été publiée au journal officiel le 8 décembre 2020. Elle a vocation à assouplir les règles des marchés publics, alléger les contraintes pour les projets industriels et simplifier les démarches administratives. Elle prévoit également une réforme des modes d'accueil du jeune enfant.

La démarche dite des « 1 000 premiers jours » a pour ambition de concentrer l'attention et les moyens sur cette période fondatrice pour l'enfant. Son objectif est de proposer des règles cohérentes et mieux acceptées par les professionnels de terrain, mieux appliquées par les autorités locales, et rassurantes pour les parents.

Elle vise ainsi à :

- Imposer des règles communes en matière de bâtiments
- Offrir la faculté d'opter pour un taux d'encadrement unique d'1 professionnel pour 6 enfants en remplacement du 1 pour 5 enfants non marcheurs et 1 pour 8 marcheurs
- Porter à 12 enfants la capacité des micro-crèches
- Rendre possible d'exercer en tiers lieu pour une assistante maternelle seule
- Expérimenter des guichets administratifs uniques pour les porteurs de projets
- Autoriser l'ouverture des structures avec 1 seul professionnel présent jusqu'à 3 enfants le matin et le soir
- Simplifier les remplacements entre assistantes maternelles
- Rebaptiser les Relais assistants maternels (RAM) en Relais Petite Enfance (RPE) et les ouvrir aux professionnels de la garde à domicile
- Introduire des temps de réflexion sur les pratiques professionnelles pour les EAJE
- Créer des Comités Départementaux des Services aux Familles pour organiser le dialogue local entre l'ensemble des autorités concernées.

Entre autres, cette offre a pour incidence d'augmenter mécaniquement l'offre d'accueil collectif avec la possibilité de passer à 12 places d'accueil en micro-crèches, la plupart étant privées.

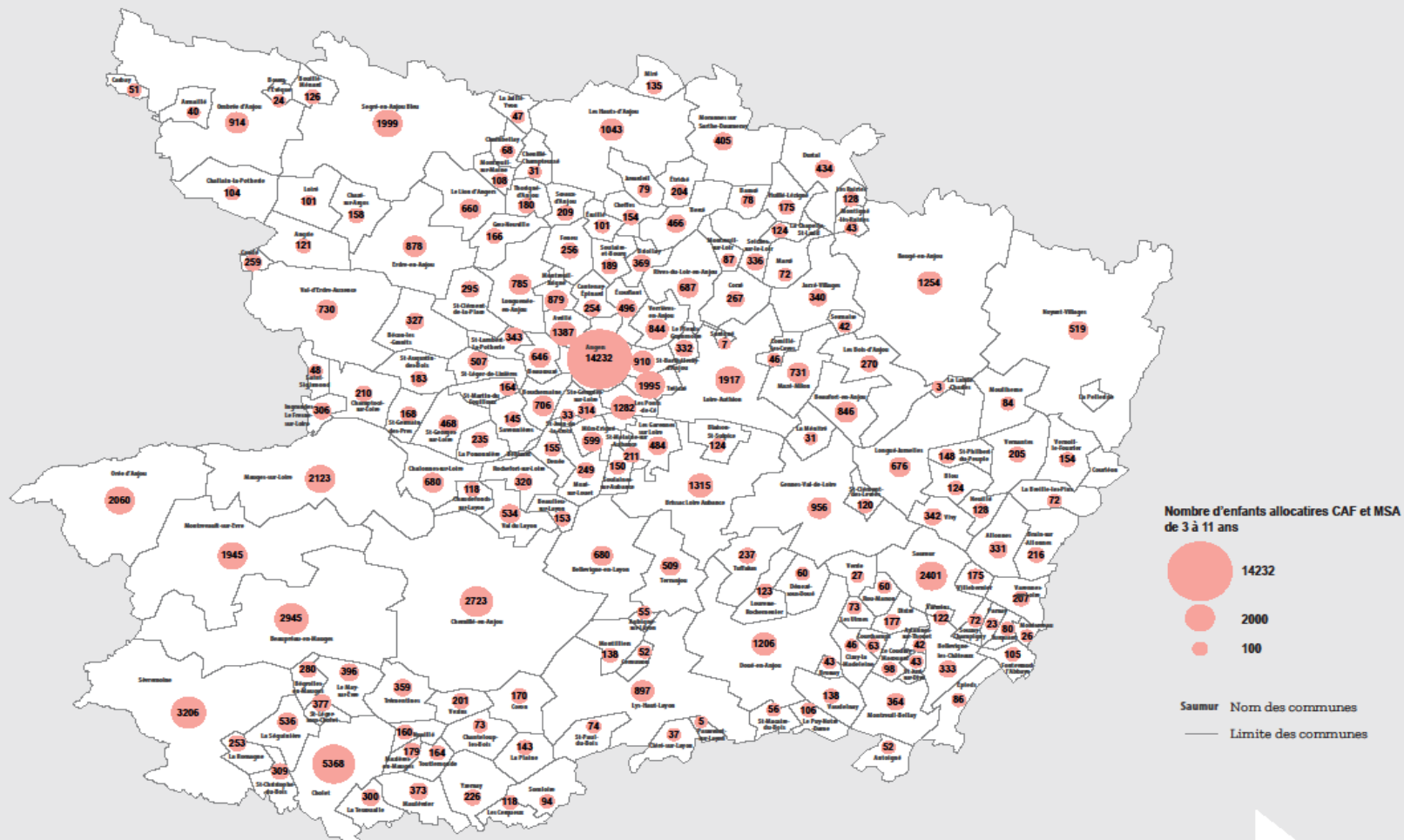
La large implantation des RPE sur le département, le fait que la coordination des politiques petite enfance s'organise déjà souvent autour des territoires des RPE, la présence d'un réseau départemental animé par une professionnelle de la Caf, permettent d'envisager le renforcement de la logique de guichet unique afin que ces structures soient mieux identifiées par le public. De même en plus de l'accompagnement des assistants maternels et de leurs employeurs, le RPE aura également vocation à participer à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant. Il contribuera à renseigner les familles sur l'offre et la demande globales du territoire.

3 - Les 3-11 ans : Les enfances



MSA49-AdobeStock

NOMBRE D'ENFANTS ALLOCATAIRES CAF ET MSA DE 3 À 11 ANS PAR COMMUNE DE MAINE-ET-LOIRE



3 - A. Données sur la scolarité

A la rentrée 2020, le Maine-et-Loire scolarisait 50 860 élèves dans le réseau des écoles publiques et 32 332 élèves dans le réseau des écoles privées dans le premier degré qui représentaient 38,8 % des élèves du 1er degré du Maine-et-Loire. On trouve davantage d'établissements privés à l'ouest du département qu'à l'est. Le Maine-et-Loire compte 5 réseaux d'éducation prioritaire (REP) et 2 REP+, concentrés à Angers, Saumur et Cholet qui ont pour objectif de lutter contre les inégalités sociales et économiques pour la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et les établissements de ces territoires.

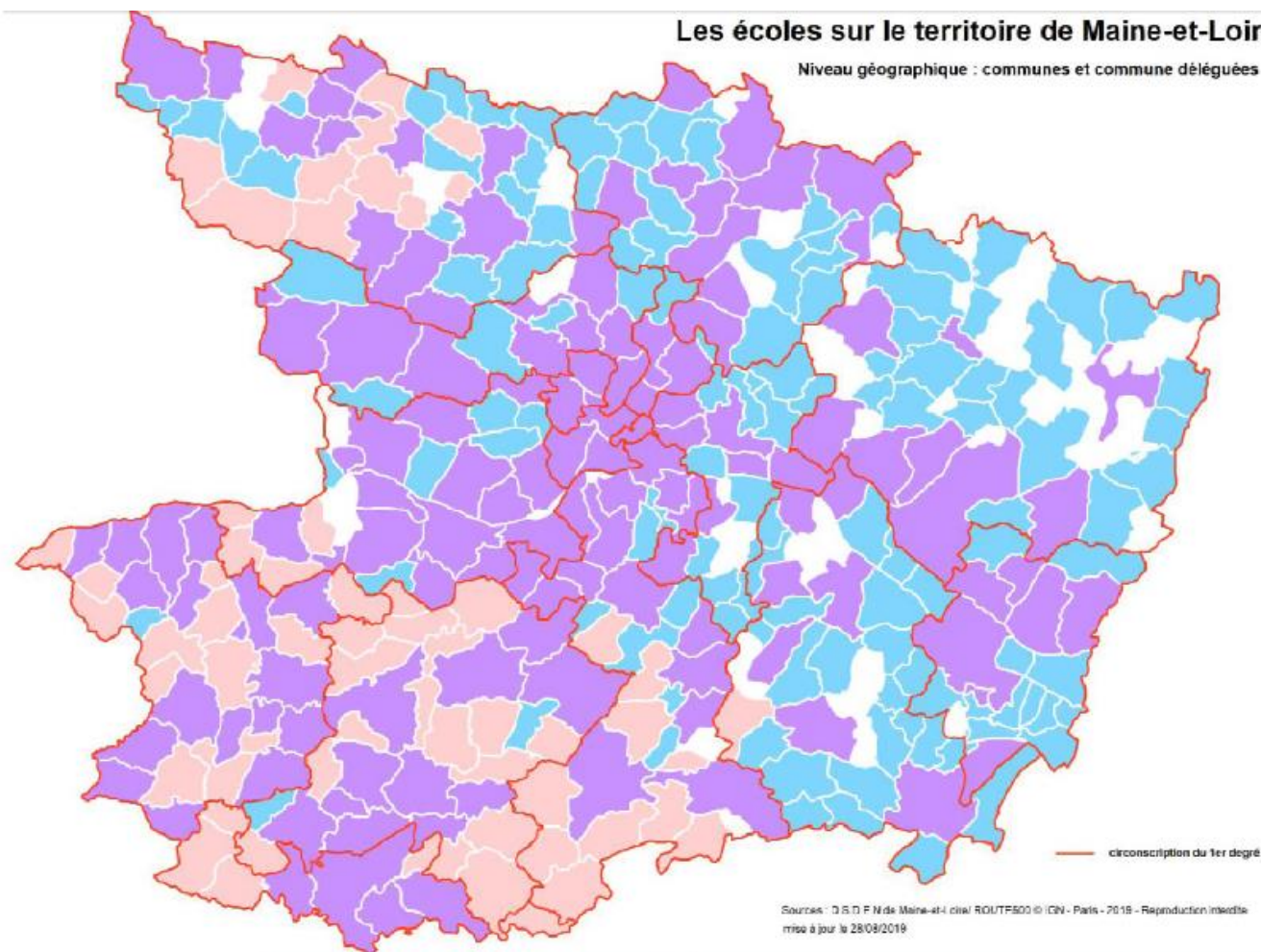
On observe une baisse du nombre d'élèves dans le Maine-et Loire, d'environ 6% depuis la rentrée 2016, aussi bien dans le réseau des écoles publiques que privées, soit une baisse de 3302 élèves dans le réseau des écoles publiques et de 2042 élèves dans celui des écoles privées. 11 communes du département ne disposent d'aucun établissement scolaire sur leur territoire. Ainsi, les écoles ou RPI sont présents sur 166 des 177 communes du département.

Des mesures en faveur de la réussite des élèves ont été prises :

- Ainsi, 1 508 enfants ont bénéficié de classes dédoublées en grande section de maternelle (199 en REP+), en CP (651 en REP et REP+) et CE1 (658 en REP et REP+). De plus, dans ces territoires, les effectifs des classes de GS CP et CE1 sont de 24 élèves au maximum par classe.
- Deux cités éducatives sont présentes dans le Maine-et-Loire, une à Angers (Monplaisir) et une à Trélazé depuis cette année. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.
- Des contrats locaux d'accompagnement (CLA) sont expérimentés dans l'académie de Nantes. Il s'agit d'écoles et d'établissements identifiés par les services académiques en fonction de critères sociaux, scolaires et territoriaux révélant des besoins spécifiques pour renforcer l'accompagnement et la réussite des élèves.
- Durant l'été 2021 des stages de réussite ont été proposés, au nombre de 66 dont 29 en REP et REP+ pour un total de 339 élèves bénéficiaires entre le CP et le CM2.

Les écoles sur le territoire de Maine-et-Loire

Niveau géographique : communes et commune déléguées



	Commune ou commune déléguée ayant au moins une école publique et une école privée
	Commune ou commune déléguée ayant au moins une école publique et pas d'école privée
	Commune ou commune déléguée ayant au moins une école privée et pas d'école publique

L'absentéisme dans le 1^{er} degré

On appelle absentéisme scolaire le manque à l'obligation légale d'inscription dans un établissement scolaire ou d'assiduité dans sa fréquentation. Ce phénomène complexe a de multiples causes. Selon [Sophie Cristofoli](#), "plusieurs études, menées depuis plus de vingt ans, ont montré que l'absentéisme des élèves était souvent précurseur de la déscolarisation ou du décrochage scolaire, qu'il était un symptôme lié non seulement aux conditions de scolarité, mais aussi à la situation socio-familiale et à certains facteurs personnels. Il peut être l'expression d'un malaise, voire d'un mal-être, chez l'élève concerné. Étroitement lié au climat scolaire, il en est un des indicateurs."

- Nombre d'élèves signalés absents dans le public et le privé

Année	Age des élèves ou niveau	Nb élèves concernés
2017-2018	6-10 ans	84
2018-2019	6-10 ans	76
2019-2020	Classe élémentaire	77
2020-2021	Classe élémentaire	254

Année	Age des élèves ou niveau	Nb élèves concernés
2019-2020	Maternelle	46
2020-2021	Maternelle	110

- Nombre de courriers d'avertissement adressés aux familles :
Rappel 1 : 240 – rappel 2 : 73
- Nombre d'évènements préoccupants dont l'objet principal ou un des signaux d'alerte est l'absentéisme (+6 ans) en 2018-2019 : 55.

La période d'état d'urgence sanitaire a conduit à une hausse importante de signalement de l'absentéisme sur l'année 2020/2021.

3 - B. Accueils périscolaires

Le département dispose d'une bonne couverture territoriale des accueils périscolaires. 140 communes disposent d'au moins un accueil en périscolaire sur 509 lieux distincts. Cela représente 50 868 places d'accueil dont 19 375 pour les enfants de moins de 6 ans, 30 227 pour les 6-13 ans et 1 266 pour les 14-17 ans. On recense également 241 places ouvertes pour des mineurs en situation de handicap. Certains ALSH périscolaires accueillent le matin et le soir, d'autres également le mercredi. D'autres structures existent sous forme de garderies périscolaires non conventionnées avec le SDJES et la Caf.

Les collectivités sont à l'initiative des articulations des acteurs locaux autour des

temps d'activité péri éducatives (TAP), en lien avec les projets d'école, pour une coordination efficace au travers des projets éducatifs de territoire (PEDT). Cela prend la forme d'une contractualisation avec la Caf, l'éducation Nationale et le SDJES. 107 communes sont concernées par les PEDT, dont les deux tiers mettent également en place un plan mercredi.

Un groupe d'appui départemental (GAD) a été mis en place entre les services de l'Education nationale (inspection académique et SDJES) et la Caf pour échanger autour des PEDT, des plans mercredi et des actions engagées pour inciter les collectivités à mettre en place des PEDT dans le cadre du plan de relance. Cela permet d'avoir une vision globale sur ces sujets avec un regard institutionnel, de se coordonner sur les circuits administratifs, et sur l'offre éducative mise en place. Cette instance se réunit régulièrement une fois par trimestre depuis trois ans. Des outils communs ont été construits pour l'aide à la construction des projets pédagogiques et l'évaluation des PEDT.

3 - C. Accueils extrascolaires

109 communes sur les 177 du département de Maine-et-Loire disposent d'au moins un accueil de loisirs ou accueil de jeunes dans 344 lieux distincts.

Il n'existe pas de recensement du nombre de places d'accueil par commune et par tranche d'âge au niveau départemental. De plus les chiffres récents concernant le nombre de places d'accueils ne sont pas représentatifs au vu des différentes périodes de confinement liées à l'état d'urgence sanitaire.

Il s'agit d'une compétence qui reste souvent à l'échelon communal. Cependant, au niveau des EPCI qui ont la compétence, on note une vraie dynamique d'harmonisation et de structuration de l'offre de loisirs, qui est mieux coordonnée avec la mise en place de groupes de travail pluridisciplinaires.

La gestion par les collectivités des équipements permet une plus grande lisibilité, une harmonisation et une coordination facilitées (portails administratifs, tarifications, horaires, coordination) par rapport à la gestion associative.

Pendant les vacances scolaires, l'offre en accueil sans hébergement est variable en fonction des périodes. Elle est plus importante l'été qu'aux périodes de vacances intermédiaires. Le mois de juillet est celui où l'offre est la plus importante. Au mois de juillet 2021, il y avait 23 469 places d'accueil sur le département dont 5 698 pour les moins de 6 ans, 15 271 pour les 6-13 ans et 2 500 pour les 14-17 ans.

Il est nécessaire de rechercher une harmonisation entre les structures pour offrir une offre sur les deux mois d'été ou sur certaines périodes de vacances scolaires moins couvertes que d'autres. Une veille doit être menée sur la question de la continuité de l'offre afin de répondre aux besoins réels des territoires et des familles.

Le dispositif Vacances apprenantes permet de faire partir des enfants et adolescents de publics ciblés pour des séjours de 4 nuitées minimum labellisés par le service départemental de la jeunesse de l'engagement et des sports (SDJES), notamment

des enfants résidant en QPV ou ZRR, des enfants pris en charge par l'ASE, en difficultés scolaires, venant de familles en précarité socio-économique ou dont les parents sont indispensables à la gestion de crise. En 2021, 18 structures ont proposé au total 120 séjours pour 1 050 enfants bénéficiaires.

3 - D. Dispositifs de santé et de prévention

Les visites de la PMI en milieu scolaire sont un élément important des politiques de prévention santé puisqu'elles permettent de voir quasiment l'ensemble des enfants d'une classe d'âge, les enfants de 3 / 4 ans, du département.

Ces visites sont l'occasion de détecter d'éventuels retards de développement et de prévenir des pathologies de manière précoce.

3 - E. Implication des parents

De nombreux parents s'impliquent et participent aux projets concernant leurs enfants. Cette implication prend différentes formes depuis la participation ponctuelle jusqu'à la prise de responsabilité dans la gestion des projets. Cependant, la nécessaire conciliation « vie professionnelle, vie familiale et vie sociale » restreint parfois la disponibilité des familles et limite leur capacité d'engagement.

L'engagement de parents bénévoles, pour participer à des activités ponctuelles dans le cadre de l'école, des structures de l'animation de la vie sociale, ou des accueils de loisirs est souvent salué par les professionnels de ces structures.

D'autres parents s'impliquent de manière citoyenne dans le cadre de représentations des parents d'élèves, en lien ou non avec des fédérations de parents. La question de la place des parents dans les projets éducatifs de territoire peut également se poser notamment autour de l'opportunité d'y développer un axe parentalité.

Enfin d'autres prennent également part à la définition et à la conduite de projets en faveur des enfants. Le recrutement de bénévoles pour la gestion des associations parentales associative est parfois une difficulté. Les raisons que nous avons pu repérer tiennent à la complexité des tâches administratives. Cela est d'autant plus vrai pour les petites structures ne disposant pas d'un directeur administratif salarié car la charge de travail et les responsabilités qui reposent sur les conseils d'administration sont alors plus importantes.

Ces difficultés conduisent parfois les collectivités à reprendre la gestion de dispositifs d'accueils. Dans ce cas on assiste souvent, de fait, à un désengagement des parents.

3 - F. Disparités importantes

En lien avec les activités extrascolaires, la mobilité est un enjeu très présent en milieu rural, notamment pour les familles précaires et les besoins sont inégalement couverts. Des services enfance jeunesse de collectivités et des centres sociaux y consacrent des moyens pour permettre des passerelles (entre les ALSH et des clubs de sports par exemple). Des réflexions existent pour faciliter les organisations solidaires entre familles.

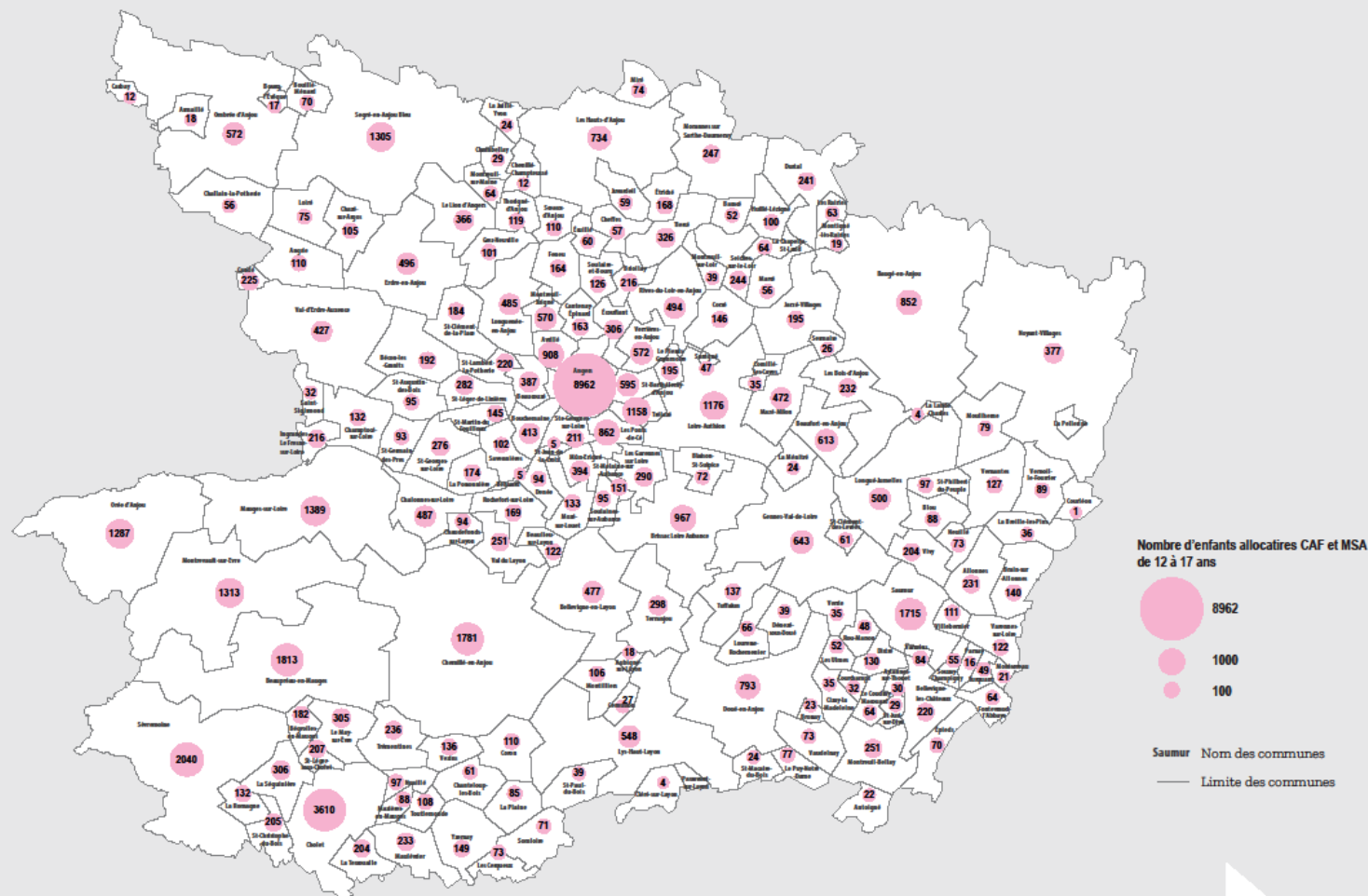
La part des jeunes licenciés sportifs est plus importante dans le au nord-ouest du département où les clubs sportifs assurent donc un accueil sur des temps extrascolaires.

4 - Les 12-17 ans : les adolescences



MSA419-AdobeStock

NOMBRE D'ENFANTS ALLOCATAIRES CAF ET MSA DE 12 À 17 ANS PAR COMMUNE DE MAINE-ET-LOIRE



4 - A. Les services et dispositifs en direction des jeunes

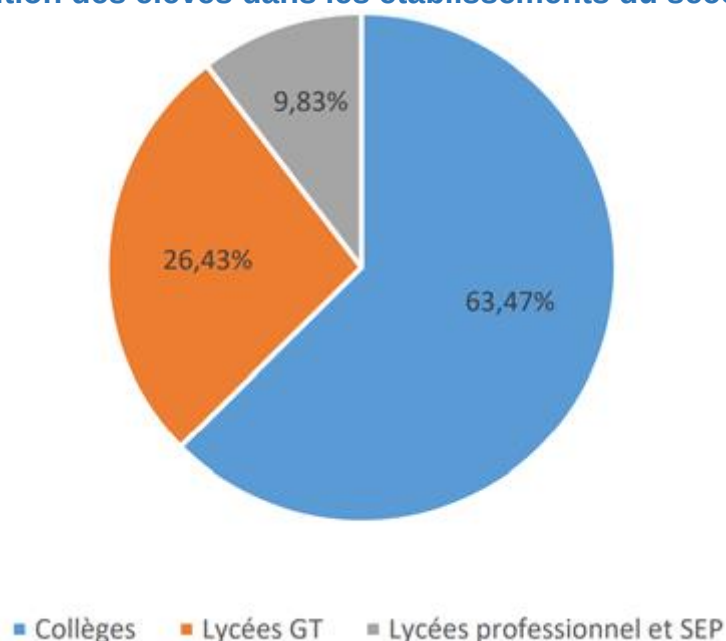
La scolarité en Maine-et-Loire :

Nombre d'établissements du secondaire et répartition public / Privé (rentrée 2020)

	Public	Privé	Total
Collèges	50	42	92
Lycées généraux et technologiques, lycées polyvalents	15	15	30
Lycées professionnels	5	5	10
E.R.E.A. (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)	1		1

Source : DSDEN : dossier de rentrée 2020/2021

Répartition des élèves dans les établissements du secondaire



Source : DSDEN : dossier de rentrée 2020/2021

Un grand nombre de dispositifs permet de soutenir les apprentissages des élèves les plus fragiles, qu'ils soient scolarisés dans les territoires en éducation prioritaire ou hors éducation prioritaire. Ces dispositifs s'adressent en premier lieu aux enfants avec pour objectif de lutter contre les inégalités sociales et permettre à chacun des élèves de mieux réussir.

Tous les collèges publics de Maine-et-Loire ont mis en place le programme « Devoirs faits » depuis 2017. Sur le plan organisationnel, l'objectif fixé vise un accroissement de l'offre hebdomadaire du programme, pour atteindre plus de 40% de collégiens bénéficiaires. Les établissements en éducation prioritaire pourront plus spécifiquement encore accroître ce dispositif.

L'absentéisme dans le second degré

- Nombre d'élèves signalés absents dans le public et le privé

Par année	Elèves du collège	Elèves du lycée	Total
2020	301	124	425
2021	404	202	606

- Nombre de courriers d'avertissement adressés aux familles
Rappel 1 : 419 – Rappel 2 : 101
- Nombre de transmissions adressées au Parquet dans le cadre de la procédure d'absentéisme (-16 ans) : 10
- Entretiens avec les familles : 15 familles ont été convoquées à la DDSEN pour un entretien avec le conseiller technique du service social en faveur des élèves et l'IEN-IO.

Chaque situation adressée au Parquet a fait l'objet d'une étude en cellule départementale.

L'absentéisme aggravé est très souvent relié à une problématique hors champ scolaire qu'il s'agit d'évaluer et d'accompagner. Le travail de partenariat avec les membres de la communauté éducative est développé ainsi qu'avec les acteurs extérieurs.

Les dispositifs d'information et d'orientation :

- L'orientation scolaire :
Les Centres d'information et d'orientation (CIO) de Maine-et-Loire, Angers-Segré, Cholet, Saumur, sont des centres publics de l'Education nationale, gratuits et ouverts à tous. Spécialistes de l'information scolaire et professionnelle, du conseil en orientation tout au long de la vie et de l'insertion sociale et professionnelle, les psychologues délivrent des prestations individuelles et collectives en CIO ou en établissement scolaire.
- Les Points information jeunesse (PIJ) et le centre d'information jeunesse du J connecté (CIJ) :
On compte 19 PIJ sur l'ensemble du département et un centre d'information jeunesse situé au J connecté à Angers. Les structures d'information jeunesse sont inégalement réparties sur le territoire. On en trouve 6 sur ALM, 5 sur Mauges Communauté, 3 à Saumur Val de Loire, 2 sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté, 1 pour Anjou Loir et Sarthe, Baugeois Vallée, la CCVHA et sur Loire Layon Aubance (en sommeil). Il n'existe en revanche aucune structure du réseau d'information jeunesse sur le territoire de l'agglomération du Choletais.

Les 3 enjeux majeurs en matière d'information jeunesse repérés au niveau régional sont le numérique, la communication et les actions de proximité. Il a également été rapporté que de nombreux parents (notamment des mères), viennent au sein des structures pour chercher de l'information à destination de leurs enfants. Les temps d'échange des PIJ avec les parents rencontrent l'adhésion des familles.

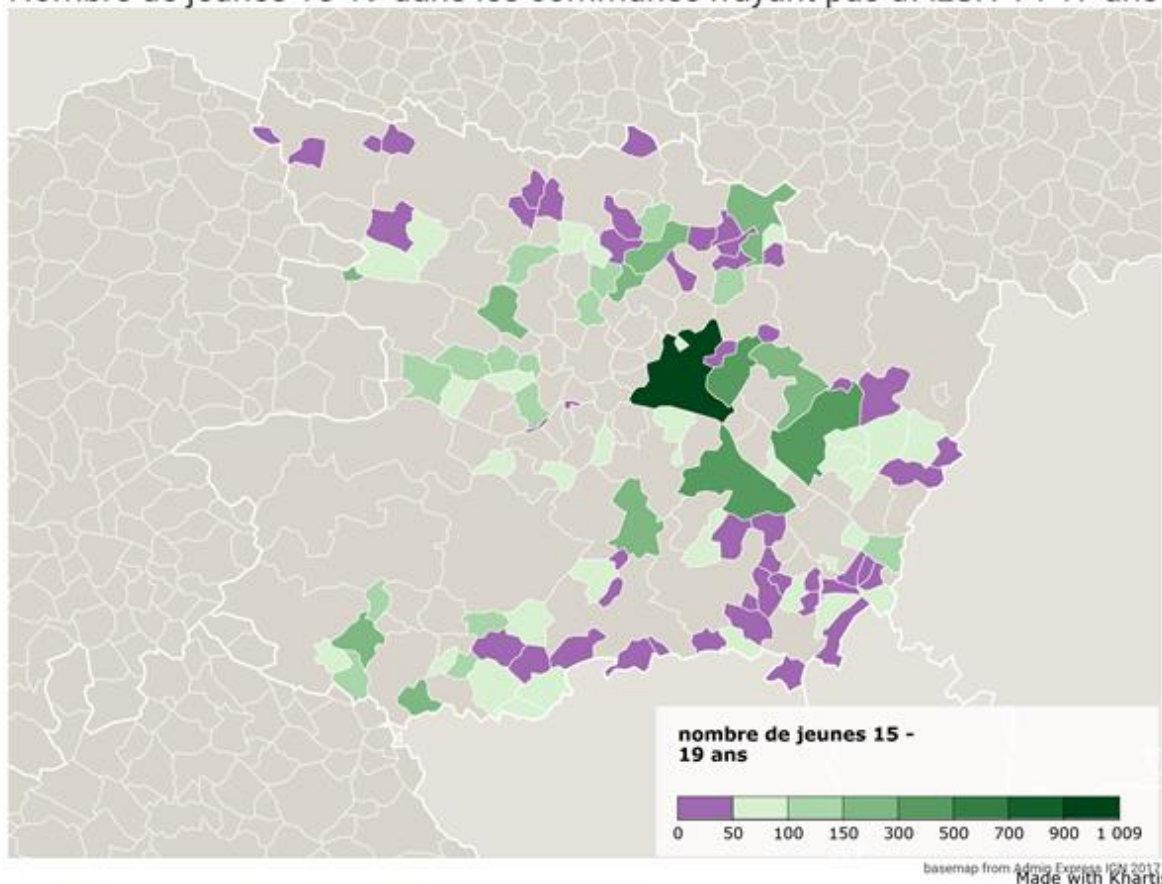
L'animation jeunesse

L'offre en matière d'animation jeunesse est moins importante que celle en direction des enfants. On constate qu'un grand nombre de communes n'offrent pas de dispositif d'animation vers cette tranche d'âge et les EPCI prennent globalement peu la compétence jeunesse.

Les passerelles pour les 12-15 ans sont notamment pointées comme un maillon insuffisamment développé pour mobiliser les jeunes lorsque les accueils de loisirs deviennent moins adaptés à la tranche d'âge et pour laquelle le besoin se situe surtout entre programmation d'activités et mise en mouvement pour porter un projet spécifique.

L'accompagnement de la citoyenneté peine à se développer en l'absence de structures d'animation de la vie sociale sur le territoire et ce, par exemple, du fait d'une méconnaissance, notamment pour les jeunes, des dispositifs existants.

Nombre de jeunes 15-19 dans les communes n'ayant pas d'ALSH 14-17 ans



Source Caf de Maine-et-Loire

Aussi, l'offre en matière d'animation jeunesse est moins importante que celle en direction des enfants, notamment sur un grand quart sud-est et au nord-ouest du département.

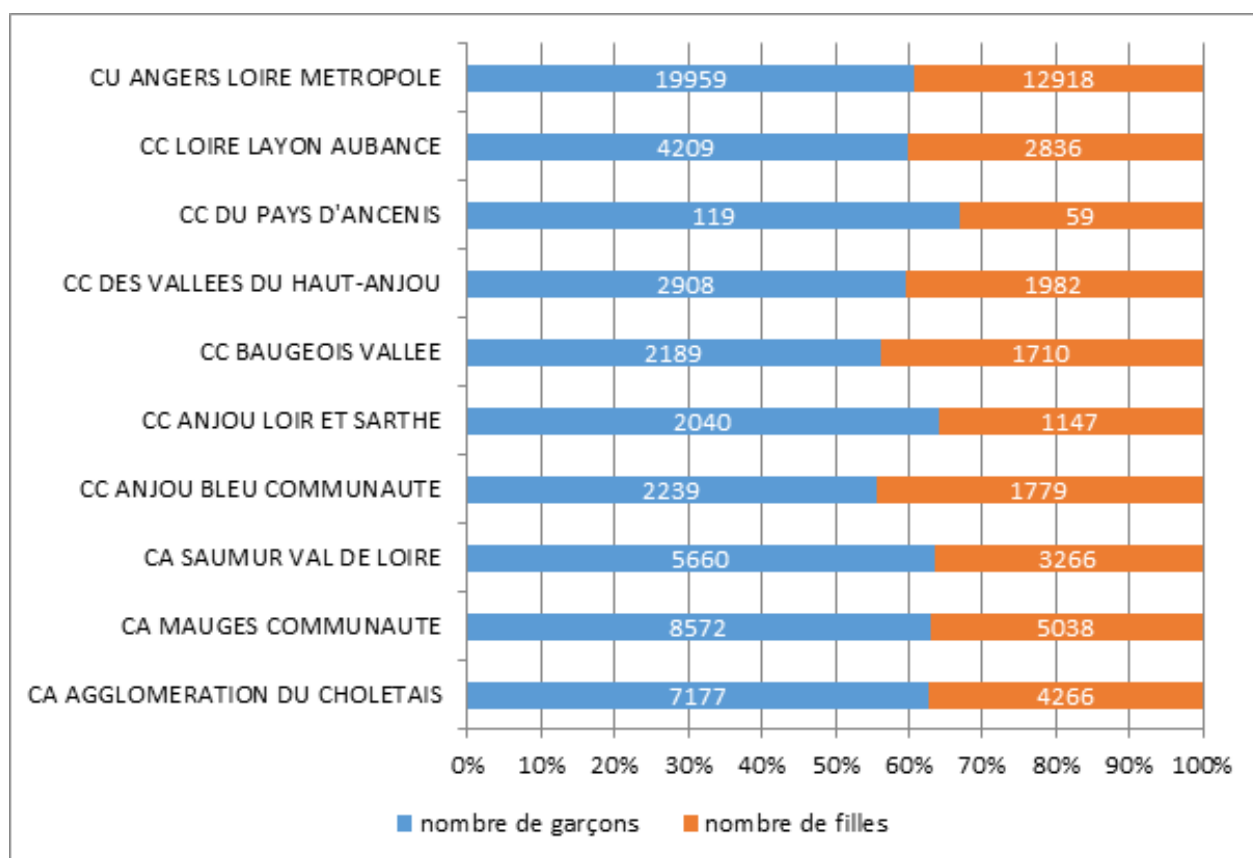
Afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie, la Caf finance depuis 2020 la Prestation de service « Jeunes » pour soutenir des projets dédiés à l'accompagnement éducatif des adolescents via le financement de postes d'animateurs qualifiés. 11 conventions ont ainsi été signées en 2020 et 10 pour 2021. Cependant plusieurs Les passerelles pour les 12-15 ans sont régulièrement pointées comme un maillon manquant pour mobiliser les jeunes lorsque les accueils de loisirs deviennent moins adaptés à la tranche d'âge.

Différents dispositifs d'accompagnement à la citoyenneté existent, portés par différentes institutions, à différentes échelles de territoires pour favoriser l'engagement des adolescents et la mise en œuvre de leurs projets. On constate que ces dispositifs ont du mal à se développer en l'absence de structures d'animation de la vie sociale, et ce, par exemple, du fait d'une méconnaissance notamment pour les jeunes, des dispositifs et d'un besoin d'être accompagné.

La Caf a souhaité initier la démarche « Promeneurs du net » et en confier la coordination aux Francas. La notion de « présence éducative sur Internet » fait référence à l'idée de poursuivre, sur Internet, la démarche éducative engagée par les différents acteurs professionnels intervenant auprès des jeunes sur les territoires. Ainsi, en plus des 35 référents intervenants "promeneurs", a été constitué un collectif ressource pour leur venir en soutien. Ce dernier permet, via un engagement conventionnel, une prise de contact nominative et directe avec des référents au sein des institutions partenaires en fonction des thématiques.

Les activités sportives

Nombre de licences sportives des moins de 20 ans répartis par sexe (par EPCI)



Sur les 176 094 licences sportives du département, 90 073 concernent les moins de 20 ans, dont 39% de filles et 61 % de garçons. Les fédérations sportives assurent un encadrement de nombreux enfants et jeunes du département, y compris dans les zones rurales qui ne disposent pas de structures de l'animation de la vie sociale.

L'union nationale du sport scolaire (UNSS) comptait 8 500 élèves licenciés en Maine-et-Loire en 2019-2020, 24 sections sportives scolaires dont 13 publiques et 11 dans l'enseignement privé.

L'offre de santé pour les adolescents et leurs familles

Le département est doté au CHU d'Angers d'un pôle de référence « Enfance » constitué d'un département de pédiatrie, présentant de nombreuses spécialités (néonatalogie, chirurgie, psychiatrie, Camsp, réanimations, neuro-pédiatrie, immunologie, urgences, clinique de l'adolescent, endocrinologie, consultations pédiatriques, et unité d'accueil de l'enfance en danger).

Le centre médico-psychologique enfants adolescents (CMPEA) s'occupe de la santé mentale. La psychiatrie infanto-juvénile est organisée en quatre secteurs (la zone angevine divisée en 2 secteurs est et ouest, Saumur et Cholet)

Le centre hospitalier de Cholet dispose d'un service de psychiatrie infanto-juvénile, avec, entre autres, des unités de soins ambulatoires : service d'intervention précoce à l'hôpital et à domicile, consultations spécialisées pour enfants, pour adolescents, centre d'activité thérapeutique à temps partiel adolescents, ...

Dans le cadre des unités adolescentes, le CH de Cholet a mis en place des équipes mobiles de liaison pour adolescents (EMLA):

- L'EMLA. Cette équipe mobile de liaison pour adolescents s'adresse aux adolescents en souffrance âgés de 12 à 18 ans, et à leur famille, qui ne sont pas demandeurs et/ou en refus scolaire anxieux. Ses missions sont de repérer précocement les adolescents en souffrance, d'évaluer les situations et les orienter si nécessaire, d'accompagner le jeune et sa famille, de faciliter l'adhésion et l'accès aux soins. Son secteur d'intervention couvre les communes de Champtoceaux, Montrevault, Chemillé Beaupréau, Montfaucon, Cholet et Maulévrier.
- L'EMLA ESCAL. Cette équipe mobile s'adresse aux adolescents de 12 à 18 ans présentant une souffrance psychique fragilisant fortement la scolarité ou le parcours professionnel, et leur famille. Elle propose un accompagnement précoce et intensif, remobilise le jeune et sa famille, informe et soutient les professionnels.

Les différents dispositifs en matière de prévention santé

Au niveau de l'Education nationale, les médecins, infirmiers et assistants de service social contribuent, grâce à leurs compétences au sein des équipes éducatives, à la réussite de tous les élèves. Ils constituent les personnes ressources de l'Institution en matière santé et social. La médecine scolaire participe ainsi à la mise en œuvre de la politique de santé publique, et aide à la scolarisation des élèves à besoins particuliers.

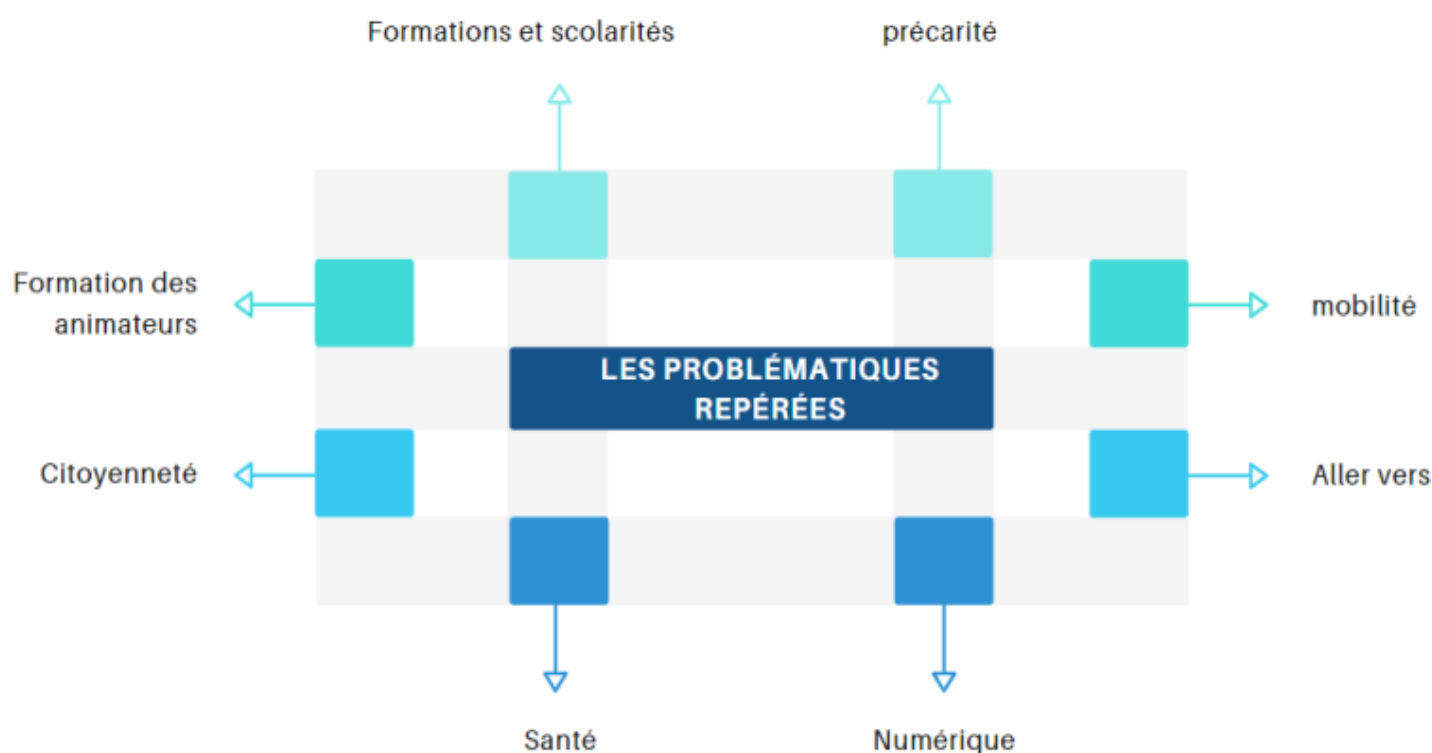
Au niveau de l'enseignement privé catholique, seuls 7 lycées disposent des services d'une infirmière scolaire. La DDEC dispose également d'un service composé de 7 psychologues et certains collèges et lycées ont une cellule d'écoute destinée à recevoir la parole des élèves qui auraient besoin de se confier à un adulte.

La maison des adolescents est une structure pluridisciplinaire, lieu-ressource sur l'adolescence et ses problématiques à destination des adolescents, des familles et des professionnels. Elle est actuellement active sur Angers, Cholet et Saumur, et dispose également d'une permanence à Baugé. Elle est en déploiement progressif sur l'ensemble du département. Ses missions sont d'accueillir les adolescents de 11 à 21 ans, les parents, les fratries, les « autres proches » afin d'être écoutés, aidés en envisageant ensemble les solutions possibles aux problèmes rencontrés.

Pour accomplir ce travail individuel, améliorer la cohérence et la continuité des parcours des adolescents, la maison des adolescents travaille en interface avec les différents intervenants de l'adolescence.

Concernant les addictions, de nombreuses actions de prévention sont déployées notamment par l'ARS auprès des jeunes et de leurs parents par différentes associations par exemple en milieu festif, également en milieu sportif afin d'améliorer de manière partenariale la prévention voire le repérage et l'orientation précoces vers le soin en s'appuyant sur les acteurs ressources du Maine-et-Loire. Ainsi, l'association Alia 49, propose des consultations jeunes consommateurs (CJC) pour les moins de 25 ans, leur entourage familial et amical et les professionnels (infirmiers scolaires, enseignants, éducateurs ...). Elle est présente sur les différents sites du centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) d'ALIA sur Angers, Cholet, Saumur et dans plusieurs consultations de proximité à Angers, Beaupréau, Montreuil Bellay, Baugé et au sein d'établissements scolaires.

4 - B. Problématiques repérées



Les inégalités :

- La scolarité : concernant l'accès au lycée, porter l'ambition scolaire des élèves et des familles reste un enjeu important en Maine-et-Loire, département rural. Certains futurs lycéens peuvent être éloignés des établissements scolaires proposant la filière visée. Il est important de travailler à lever les freins liés à d'éventuelles difficultés de mobilité ou de financement des études en internat.
- La précarité : La précarité financière se développe et freine l'accès aux activités de loisirs et à la formation professionnelle non rémunérée pour les moins aisés.
- Les mobilités adolescentes sont parfois problématiques (hors villes centres) du fait d'offres insuffisantes ou de modalités de déplacement pas assez sécurisantes. Ces difficultés peuvent être majorées quand les parents ne facilitent pas les déplacements. Des problèmes de motilité constatés dans certains territoires avec des formes d'enfermement menant à une culture de l'entre soi.
- L'offre d'animation présente une couverture territoriale encore insuffisante, même si on constate une augmentation des recours à la PS jeunes. Sont repérés des besoins de dispositifs passerelles pour les 11-15 ans et un manque d'offres en milieu rural. Une tranche d'âge pas forcément prioritaire pour les élus.
- Les difficultés sont nombreuses et cumulatives dans les quartiers prioritaires mais les dispositifs y sont plus nombreux qu'en milieu rural.

Santé et conduites à risques :

La santé mentale des adolescents est une problématique qui inquiète les professionnels du secteur et qui s'est renforcée depuis la mise en place de l'état d'urgence sanitaire. Une partie de ces jeunes ont décroché des dispositifs à l'occasion des confinements, ce qui renforce les inquiétudes.

La consommation d'alcool des jeunes est en baisse mais est toujours supérieure à la moyenne nationale. Le déploiement de la maison des adolescents et les consultations jeunes consommateurs répondent aux demandes des familles là où ils sont présents.

Les problématiques alimentaires revêtent une forte connotation identitaire générationnelle, un marqueur d'indépendance par rapports aux habitudes parentales. La prévention de l'obésité et du surpoids est repérée comme une problématique régionale.

Une tranche d'âge plus difficile à appréhender :

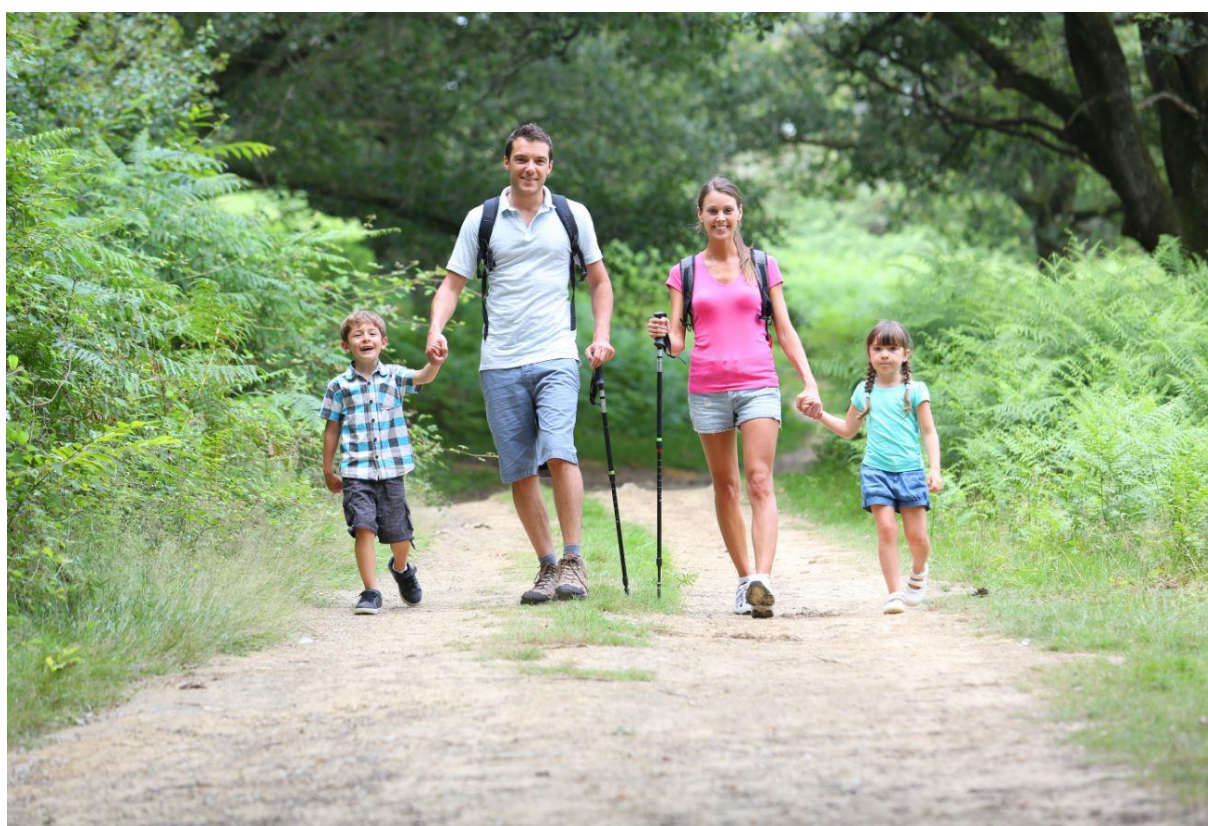
Les adolescents sont parfois perçus comme une catégorie à part dans la population, et vus à partir de leurs difficultés ou de celles qu'ils peuvent causer parfois en termes de comportement. Pourtant il semble intéressant de penser les politiques en direction de la jeunesse dans la continuité. Plusieurs collectivités ont repéré un enjeu à penser cette articulation intergénérationnelle et à penser l'offre de service en termes de parcours citoyen.

Du fait des problèmes de mobilité et après les ruptures de liens sociaux induits par le contexte d'état d'urgence, cette thématique de l'aller vers est récurrente pour de nombreux acteurs et est parfois énoncée comme un leitmotiv. Du fait de l'évolution des pratiques des jeunes, il y a un besoin d'interroger régulièrement leur place dans l'espace public.

Les animateurs jeunesse doivent être très polyvalents et travailler la communication, les recherches de financement, la présence auprès des jeunes et leurs familles, les liens partenariaux et le développement de réseaux professionnels, la formation continue, etc. On voit dans ces professions peu rémunératrices un turn-over important. On note une volonté de partenariat entre les établissements scolaires et les structures d'animations avec parfois des difficultés de mise en œuvre.

Dans le cadre de la nouvelle obligation de formation pour les 16/18 ans, les missions locales sont chargées du contrôle, des relances et de la transmission aux conseils départementaux en cas de refus en lien avec la plateforme de surveillance et d'appui aux décrocheurs (PSAD). Dans le cadre du plan "un jeune une solution" l'AFPA propose une nouvelle offre nationale : "la promo 16/18" qui a permis de prendre en charge plus de 450 jeunes sur Angers. Il existe également un dispositif de prévention spécialisée dans les quartiers prioritaires.

3ème partie ORIENTATIONS du SDSF 2021/2025



MSA49-AdobeStock

Les orientations du SDSF



PARTIE 1 : Développer les coopérations et mettre en réseau les services aux familles.

- ⇒ Axe stratégique 1 : Favoriser la mise en œuvre et la pérennisation des services proposés en matière de soutien à la parentalité.
- ⇒ Axe stratégique 2 : Poursuivre la dynamique de mise en réseau des acteurs et coordonner les interventions en faveur des familles
- ⇒ Axe stratégique 3 : Mieux accueillir orienter et accompagner les familles



PARTIE 2 : Être parent d'un jeune enfant

- ⇒ Axe stratégique 4 : Maintenir une offre équilibrée des services d'accueil du jeune enfant
- ⇒ Axe stratégique 5 : Poursuivre et développer la prévention dès le plus jeune âge



PARTIE 3 : Être parent d'un enfant de 3-11 ans

- ⇒ Axe stratégique 6 : Améliorer la qualité des réponses apportées aux besoins des familles quelles que soient leurs particularités



PARTIE 4 : Être parent d'un adolescent

- ⇒ Axe stratégique 7 : Prendre en compte les problématiques adolescentes
- ⇒ Axe stratégique 8 : Renforcer les partenariats en faveur des publics adolescents et de leurs familles

Partie 1	Développer les coopérations et mettre en réseau les services aux familles	
	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
AXE STRATEGIQUE 1	Favoriser la mise en œuvre et la pérennisation des services proposés en matière de soutien à la parentalité	
1.1	Aider à l'émergence de projets sur les territoires peu ou non couverts	
		Poursuivre le développement des dispositifs de soutien à la parentalité notamment via l' « aller vers » sur les territoires ne disposant pas ou peu de structures d'animation de la vie sociale
		Favoriser l'émergence d'espaces ressources à destination des parents sur les territoires dépourvus d'actions de soutien à la parentalité
1.2	Coordonner les actions pour développer la mise en place de lieux de répit pour l'ensemble des parents en ayant besoin	
		Associer les structures offrant du répit parental (associations d'aides à domicile, le parrainage de proximité ...) aux travaux déjà engagés du groupe de travail, afin de répondre à l'ensemble des parents qui en expriment le besoin.
		Favoriser les actions en faveur du répit dans le cadre du handicap et les coordonner.

	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
1.3	Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap et permettre des échanges entre parents	
		S'appuyer sur le PARH 49 pour soutenir et développer l'offre et l'accès aux accueils collectifs de mineurs en diffusant les bonnes pratiques inclusives
		Mettre en œuvre une réflexion partenariale pour une meilleure articulation des prises en charge AESH et permettre une continuité d'accompagnement entre temps scolaires et périscolaires (pause méridienne TAP, ...)
		Soutenir les initiatives des établissements sociaux et médicaux sociaux (ESMS) en matière de parentalité
1.4	Mieux identifier, orienter et accompagner les parcours de séparation pour maintenir les liens parents / enfants	
		Améliorer le recours aux services de médiation familiale
1.5	Mieux prévenir et traiter les violences intrafamiliales	
		Articuler les actions de soutien à la parentalité avec le contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles
		Contribuer et soutenir les actions de sensibilisation en milieu scolaire

	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
AXE STRATEGIQUE 2	Poursuivre la dynamique de mise en réseau des acteurs et coordonner les interventions en faveur des familles	
2.1	Animer les réseaux d'acteurs de la parentalité	
		Poursuivre et étendre le développement du réseau parentalité en tant que ressource pour les parents et les professionnels
		Préparer la fusion du schéma départemental de l'animation de la vie sociale avec le SDSF
		Dans le cadre des démarches CTG (Caf), Grandir en milieu rural et Chartes familles (MSA), favoriser la coordination avec les dispositifs qui portent la politique d'accompagnement à la parentalité
AXE STRATEGIQUE 3	Mieux accueillir, orienter et accompagner les familles	
3.1	Renforcer l'interconnaissance entre les professionnels de santé et les dispositifs de la parentalité	
		Informar et encourager les professionnels médicaux et paramédicaux à participer aux actions, aux projets de soutien à la parentalité menés sur leurs territoires

	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
3.2	Poursuivre et développer les liens écoles familles dans le cadre du réseau parentalité	
		Poursuivre la diffusion des outils construits en partenariat
		Poursuivre l'information des directeurs et directrices des établissements scolaires
		Poursuivre l'accompagnement des établissements scolaires et des acteurs socio-éducatifs des territoires sur la mise en œuvre et le développement des initiatives locales (Café des parents, ...)
		Développer l'information des acteurs de proximité pour les familles (écoles, assistante sociale des collèges, associations de parents)
		Développer les projets CLAS sur les territoires dépourvus et continuer à accompagner la qualification des intervenants
		Développer les temps de passerelles entre les modes d'accueil du jeune enfant et les écoles maternelles
3.3	Favoriser l'engagement et la mobilisation des parents dans une visée plus collective.	
		Renforcer la participation des parents et des acteurs locaux au sein des REAAP, des comités territoriaux parentalité et dans les structures de l'AVS
		Poursuivre la mobilisation et l'implication des acteurs ressources ciblés dans le cadre des CTG (Caf) et des Chartes Familles (MSA)
		Inclure les conseils municipaux d'enfants ou de jeunes aux réflexions et projets de territoires

Partie 2 :		Être parent d'un jeune enfant	
AXE STRATEGIQUE 4		Maintenir une offre équilibrée des services d'accueil du jeune enfant	
		Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
4.1	Maintenir l'offre d'accueil existante et renforcer les articulations et complémentarités entre les modes d'accueil dans le cadre des politiques familiales territoriales		
			Maintenir et développer les places d'accueil en équilibrant l'offre d'accueil individuelle et collective
			Veiller à l'accessibilité financière de toutes les familles et particulièrement sur les territoires prioritaires en lien avec les CTG (Caf) et Grandir en Milieu Rural (Msa)
			Donner le choix aux familles et permettre à tous un accès aux modes de garde, en liens avec les démarches CTG et Grandir en Milieu Rural
			Accompagner les familles dans le choix du mode de garde le mieux adapté par les Relais Petite Enfance RPE (ex RAM) comme guichets uniques
4.2	Répondre aux besoins spécifiques par une offre adaptée afin de garantir l'universalité d'accès et la mixité		
			Intégrer les travaux du groupe "lever les freins à l'insertion" en lien avec la stratégie pauvreté et le SPIE
			Mettre en place des expérimentations en lien avec les territoires

	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
4.3	Impulser une dynamique sur le département sur la promotion des métiers de la petite enfance	
		Valoriser la profession d'assistant(e) maternel(le) et promouvoir ses modalités d'exercice
		Accompagner et soutenir les professionnels parfois isolés
AXE STRATEGIQUE 5	Poursuivre et développer la prévention dès le plus jeune âge	
5.1	Améliorer les synergies et le maillage territorial des dispositifs et réseaux de prévention précoce	
		En lien avec le plan des « 1000 premiers jours », développer l'interconnaissance entre les professionnels des Camsp (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce), de la PMI dans le cadre des visites, des EAJE dans le cadre du travail de repérage et d'orientation et faire le lien avec les dispositifs d'accompagnement à la parentalité et ceux soutenus par l'ARS, en articulation avec la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance
		S'appuyer sur le réseau des RPE pour développer l'information des professionnels de la petite enfance
5.2	Sensibiliser professionnels et parents sur l'importance des "bonnes habitudes santé" dès le plus jeune âge et à la qualité de l'environnement d'accueil du jeune enfant (accueils individuels et collectifs)	
		Renforcer la sensibilisation auprès des collectivités, des professionnels de la petite enfance (RPE, assistantes maternelles, gestionnaire EAJE), sur site et à domicile, dans le cadre de la formation initiale et continue

Partie 3	Être parent d'un enfant de 3-11 ans	
	<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
AXE STRATEGIQUE 6	Améliorer la qualité des réponses apportées aux besoins des familles, quelles que soient leurs particularités	
6.1	Systématiser la question de la définition d'un axe parentalité au sein de chaque PEDT	
		Mobiliser les associations de parents Avoir une attention particulière pour les communes en milieu rural
6.2	Mobiliser les partenaires les plus en proximité des enfants et de leurs familles en dehors du champ de l'accueil scolaire et des accueils collectifs de mineurs (ACM)	
		S'appuyer davantage sur les partenaires sportifs / culturels et leurs éducateurs pour faire du lien avec les familles et les parents
Partie 4	Être parent d'un adolescent	
AXE STRATEGIQUE 7	Prendre en compte les problématiques adolescentes	
7.1	Mieux connaître les besoins des adolescents, des jeunes et de leurs familles	
		Contribuer à la connaissance et à la mise en commun des besoins des adolescents, des jeunes et de leurs familles (loisirs, mobilité/ motilité, précarité, citoyenneté, santé, insertion socioprofessionnelle...) Permettre un accès facilité aux données dans le cadre de diagnostics locaux

	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
7.2	Améliorer l'accès des adolescents aux dispositifs qui les concernent	
		Informer les professionnels, les parents et les jeunes concernant les dispositifs existants (santé, prévention...)
		Identifier les ressources pour prévenir les difficultés familiales au moment de l'adolescence
		Mieux prendre en charge les adolescents en situation de mal être et les impacts sur leur famille
AXE STRATEGIQUE 8	Renforcer les partenariats en faveur des publics adolescents et de leurs familles	
8.1	Développer l'offre de loisirs et les dispositifs pour accompagner les adolescents et leurs familles dans leurs projets	
		Favoriser les articulations entre les professionnels de l'animation « adolescents 11-17 ans » et les personnels des collèges et lycées
		Promouvoir une articulation entre l'offre de loisirs, l'animation de la vie sociale, les dispositifs d'engagement et les clubs sportifs
		Définir des territoires prioritaires pour le développement des offres en direction des publics adolescents
		Soutenir les pratiques d'« aller vers », en particulier dans les territoires peu pourvus d'offre de loisirs pour les jeunes

	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
8.2	Articuler le travail des professionnels dans une approche pluridisciplinaire et rendre l'information accessible aux adolescents et à leurs familles	
		Prévenir le décrochage scolaire (PAEJ, PIJ, Mission Locale)
		Organiser des formations à destination des professionnels sur les problématiques parentales en lien avec le mal être adolescent
		Organiser des temps d'échange entre acteurs de l'Education Nationale, du Département, de la CAF et fédération de centres sociaux
		Favoriser les liens avec le service social de l'éducation nationale en faveur des élèves
8.3	Rendre l'information accessible aux familles d'adolescents et aux professionnels	
		Promouvoir le site parents49.fr
		Favoriser la mise en place d'espaces de réflexions et d'actions autour de l'accueil, l'information et l'orientation entre acteurs du territoire
		Améliorer l'accès à l'information pour les familles allophones
		Faire connaître le rôle des professionnels de la prévention et des permanences d'accueil destinées aux parents d'adolescents sur tout le territoire

4ème partie

GOUVERNANCE du SDSF 2021/2025



MSA49-AdobeStock

1 - Gouvernance du SDSF

1 - A. Evolution de la gouvernance

Les évolutions liées à la Loi ASAP et à l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles :

Durant les travaux préparatoires du nouveau schéma départemental des services aux familles, la loi est venue en modifier la gouvernance.

« L'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 crée un Comité départemental des services aux familles, instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles ainsi qu'au suivi des améliorations de la qualité.

Le Comité départemental des services aux familles est présidé par le représentant de l'Etat dans le département. Les trois vice-présidents en sont le président du conseil départemental, un représentant des communes et intercommunalités du département et le président du conseil d'administration de la caisse des allocations familiales.

Le comité départemental des services aux familles (CDSF) établit un schéma départemental des services aux familles pluriannuel qui a notamment pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir des actions départementales selon des modalités prévues par décret. Les travaux du comité permettent de concevoir et de suivre la mise en œuvre de ce schéma départemental.

Il comprend, notamment, des représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des caisses d'allocations familiales, d'associations, de gestionnaires et de professionnels concernés par les services aux familles, ainsi que des représentants d'usagers et des représentants des particuliers employeurs.

Le préfet, par voie réglementaire, en déclinera les compétences, les modalités de fonctionnement et de suivi ».

Jusqu'à la fixation des nouvelles modalités de gouvernance par voie réglementaire, le comité technique du Schéma départemental des services aux familles poursuit le travail engagé selon les modalités initiales.

Au regard de l'expérience du précédent schéma, la gouvernance du SDSF 2021-2025 est amenée à s'adapter aux évolutions des politiques publiques et aux besoins territoriaux.

- Dans notre département, un nombre particulièrement élevé d'enfants sont scolarisés dans l'enseignement privé catholique, notamment sur les territoires où il n'existe pas d'écoles publiques.

- Les problématiques sanitaires occupent une place importante dans les préoccupations des parents concernant leurs enfants et conduit à des besoins d'accompagnements.

En conséquence, la délégation territoriale de Maine-et-Loire de l'Agence régionale de santé des Pays de Loire et la Direction départementale de l'enseignement catholique rejoignent l'Etat, la Caf, la MSA, le Conseil départemental, l'Education Nationale en tant qu'institutions signataires du SDSF de Maine-et-Loire. L'arrivée de ces nouvelles institutions nécessite de redéfinir les questions de pilotage, d'animation et de contribution à la gouvernance du SDSF et des groupes de travail.

Une articulation renforcée avec les autres schémas :

Une attention sera portée à l'amélioration de l'articulation du SDSF avec les autres schémas et documents programmatiques sur le territoire, en particulier avec :

- le Schéma départemental d'animation de la vie sociale (SDAVS) : les centres sociaux sont particulièrement présents auprès des parents et constituent des acteurs majeurs tant pour l'accueil des enfants et des jeunes que pour l'accompagnement de leurs parents, en proximité ;
- la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : le groupe de travail régional sur la thématique « Centres sociaux et Parentalité » est animé par les Caf de Maine-et-Loire, de Mayenne et la Fédération des centres sociaux ;
- le Schéma départemental enfance famille (SDEF)
- le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics (SDAASP).

Un ancrage local qui se développe :

Pour mieux prendre en compte les disparités territoriales et afin de développer des actions adaptées aux réalités locales, le schéma départemental des services aux familles s'appuiera sur :

- les Conventions territoriales globales (Caf) :
La Caf s'associe aux projets sociaux de territoires et 19 CTG seront signées d'ici fin 2021,
- les Chartes de solidarité en faveur des Familles (MSA) :
Au nombre de 4 sont engagées en lien avec des familles sur des territoires jusqu'à fin 2021, afin de réduire les inégalités d'accès aux services et chercher des réponses adaptées aux besoins. De nouvelles chartes sont à l'étude pour la période 2022-2025,
- le dispositif Grandir en milieu rural (MSA) :
La MSA s'engage à soutenir des collectivités et des porteurs de projets pour la mise en place de services en faveur des familles sur des territoires ou thématiques prioritaires.

- et les contrats locaux de santé (ARS) :
Il existe actuellement 6 CLS sur le département à l'échelle des EPCI afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

La prise en compte des orientations du SDSF dans ces documents conventionnels garantit l'articulation entre le niveau départemental et les projets des territoires dans le cadre de relations privilégiées avec les élus locaux. Elle permet aussi la mobilisation des acteurs locaux, tant publics qu'associatifs, et la déclinaison concrète des ambitions du présent schéma, adaptées aux réalités territoriales.

Le présent SDSF devra aussi travailler davantage avec les CCAS et/ou CIAS dans le cadre de démarches préventives.

2 - Comitologie

Le Comité départemental des services aux familles (CDSF)

(en attente d'un arrêté préfectoral)

Il se réunit une fois par an sous la présidence du préfet.

Le Comité technique (Cotec)

Il se compose des représentants techniques des institutions signataires.
Il est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi des actions réalisées.
Il assure la coordination et la cohérence des travaux des groupes thématiques.
Il se réunit à minima trois fois par an, à l'initiative de l'Etat.

Dans le cadre du renouvellement du SDSF, il est chargé de la rédaction du bilan et de l'évaluation des actions effectuées dans le cadre des orientations, de la rédaction du diagnostic partagé et formule des propositions d'orientations et de gouvernance.

Les comités départementaux des différents dispositifs

Rattaché au SDSF, le pilotage des différents dispositifs d'accompagnement à la parentalité s'exerce de manière partenariale dans le cadre de comités départementaux :

- le comité départemental REAPP se réunit au minimum 2 fois par an.
- le comité départemental CLAS se réunit au minimum une fois par an
- le comité départemental de la médiation familiale et des espaces de rencontre appelé à devenir le comité départemental de prévention et d'accompagnement des ruptures familiales. Il se réunit au minimum une fois par an.

Animés par la Caf, ils ont pour objectif d'agréer les nouveaux porteurs de projets, d'étudier les demandes de financement et d'effectuer le bilan et le suivi du dispositif.

Les groupes de travail

Des groupes de travail techniques sont mis en place au cours des 5 années. Ils mettent en œuvre les objectifs opérationnels du SDSF ; ils sont composés des représentants des institutions et des experts locaux. Ils sont définis et se réunissent sur proposition du comité technique.

Pour chaque groupe, deux co-animateurs sont désignés afin de piloter les travaux. Ces animateurs sont co-responsables de l'organisation des réunions, du suivi des travaux et des comptes rendus ainsi que de la restitution en comité technique.

Les modalités de travail et de fonctionnement des groupes seront adaptées en fonction des besoins.

Les parties signataires s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans le présent contrat sur leur territoire d'intervention et dans le respect des compétences qui leurs sont dévolues.

3 - Modalités de financements des actions

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens financiers en fonction de leurs crédits disponibles de façon à soutenir, à titre prioritaire, les actions inscrites au présent schéma.

En tout état de cause, le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque partie au schéma.

4 - Suivi et évaluation du schéma

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le schéma. Il est prévu que les indicateurs d'évaluation de chacune des actions proposées soient définis et adoptés en priorité au démarrage des travaux.

5 - Communication

Les parties signataires donnent leur autorisation pour mettre en ligne sur Internet le présent schéma. Elles décident et réalisent, d'un commun accord, les autres actions de communication relatives au présent schéma.

Par délégation, les supports communs sont validés par le comité technique et font apparaître les logos de chacune des parties au schéma.

6 - Modification et résiliation du schéma

Chaque année, les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précise toutes les modifications apportées au schéma d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Le présent schéma peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception, à l'attention du préfet de Maine-et-Loire.

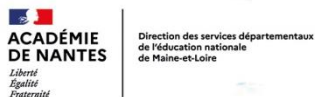
Fait à Angers le 20 novembre 2021,

Le Préfet



Pierre Ory

Le directeur académique de
l'Éducation nationale



Benoît Dechambre

La directrice de l'ARS



Isabelle Monnier

La présidente de la MSA



Anne Gautier

Le directeur de la MSA

Isabelle Guegaden-Moreau

La présidente du Département



Florence Dabin

Le président de la Caf



Pascal Letort

La directrice de la Caf

Laurence Hauck

Le directeur de la DDEC



Philippe Trillot

Signatures

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2021-2025

ANNEXES

[Annexe 1](#) : Méthodologie concertée pour un diagnostic partagé

[Annexe 2](#) : Présentation des dispositifs et services aux familles

[Annexe 3](#) : Tableau des différents schémas

[Annexe 4](#) : Fiches du groupe de travail « parents en insertion »

[Annexe 5](#) : Glossaire

Le diagnostic complet du SDSF est consultable de manière distincte

I) ANNEXE 1 : Méthodologie concertée pour un diagnostic partagé

Il a été décidé en comité de rédaction de procéder de la manière suivante, faire d'abord un portrait global du département et de ses familles, ensuite présenter l'offre de services aux familles existantes et enfin de repérer des facteurs de vulnérabilité

1 - Stratégies statistiques

Pour être le plus objectif possible, ce travail s'appuie sur un certain nombre de données statistiques. Il existe au sein des institutions un grand nombre de données parmi lesquelles il faut choisir les plus intéressantes pour définir le territoire au regard de l'objet d'étude. Face à la multitude de données dont disposent les institutions, il a été fait le choix de recourir à trois séries de données.

- Une approche statistique pour qualifier le territoire départemental et objectiver les problématiques : Pour cette partie, il s'appuie sur des documents de l'INSEE, et des ministères publics. Cela permet notamment de situer le département de Maine-et-Loire par rapport à la moyenne nationale et aux départements voisins. Les aspects démographiques, les critères socio-économiques et les mobilités y sont abordés afin d'avoir une vision large du contexte.
- Un travail avec les services de statistiques de la Caf et de la MSA pour tenter de rapprocher les données allocataires du département a été prévu : Sur la base des informations contenues dans le précédent schéma et des données complémentaires nécessaires à l'étude, il a été prévu un requêtage auprès des services de statistiques de la Caf et de la MSA, afin de les rapprocher par la suite. Il a été convenu de s'appuyer sur les données en date de fin 2019, car ce sont les dernières données consolidées et communicables. Ce requêtage cherche à établir une répartition des typologies des familles sur le territoire, notamment le nombre, les compositions et les formes des familles. Ce travail n'a pas pu être effectué comme prévu dans son intégralité au vu des contraintes de disponibilité du service statistiques de la Caf. Il a néanmoins été complété par des chiffres issus du site Caf DATA.
- Enfin, le diagnostic s'appuie sur les partenaires du SDSF pour les apports statistiques par dispositifs afin de présenter l'offre de services aux familles existantes sur le territoire et la comparer avec celle du dernier schéma. Pour cela une remontée d'informations auprès des différents responsables de dispositifs a été effectuée.

2 - Recueil des données qualitatives

Concernant les aspects qualitatifs il a là aussi fallu procéder à des arbitrages. Le nombre de partenaires étant très importants et l'offre de services aux familles très large, il était difficile de procéder de manière exhaustive.

Voici la stratégie qui a été adoptée :

- Réalisation d'entretiens qualitatifs auprès des institutions partenaires du SDSF d'après une grille construite pour repérer les grands enjeux départementaux et la qualification du territoire, pour aborder les enjeux liés aux acteurs, aux financements, et aux dynamiques des territoires.
- Réalisation d'entretiens qualitatifs avec des acteurs de terrain sur les territoires à partir d'un tableau à remplir par EPCI, l'échelle qui semblait la plus favorable pour ce travail, et en lien avec la stratégie de la Caf au niveau du déploiement des chartes territoriales globales. Ce tableau à double entrée comprend un axe sur les thématiques du SDSF (petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité) et un axe sur les dynamiques, les points forts et les points faibles, les idées innovantes.

Compte tenu du contexte de pandémie qui a mobilisé les acteurs sur le terrain certaines personnes ont rempli le tableau par eux-mêmes.

Le choix des personnes à rencontrer s'est fait en concertation avec les partenaires du SDSF. Il a fallu arbitrer entre le peu de temps disponible et les niveaux permettant des remontées les plus complètes et maillant l'ensemble des territoires du département. Nous avons aussi repéré des acteurs à rencontrer sur les différentes thématiques du SDSF.

Des lectures et analyses de diagnostics récents ont permis de compléter ce diagnostic. En effet de nombreux diagnostics sont effectués régulièrement par différentes institutions ou collectivités locales, il nous est apparu intéressant de chercher à regrouper des éléments issus de ces différentes enquêtes plutôt que de rechercher systématiquement de nouvelles données.

Concernant l'AVS il a été décidé de ne pas investiguer spécifiquement ce champ mais de procéder par renvoi sur le SDAVS les partenaires ayant été sollicités sur ce sujet il y a peu de temps.

Cette méthodologie a été présentée et discutée en comité de rédaction SDSF et validée par le COTECH.

Partenaires rencontrés :

Département de Maine-et-Loire : Direction et cadres de la Direction Enfance Famille et de l'action sociale territoriale

MDA Maison des Adolescents : Directeur

MSA 49 : Responsable du service action sanitaire et sociale, responsables d'agences territoriales de la MSA

DDCS 49 : Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, adjointe cheffe de pôle Educatif socio culturel et sportif

Caf 49 : Responsable parentalité, Responsable du département Accompagnement des partenaires Action sociale, Responsable du département accompagnement des familles, responsable du département d'action sociale, ensemble des chargés de conseil et développement, ensemble des responsables de relai de travail social Caf, équipes de travailleurs sociaux, ensemble des référents thématiques

EN : Inspectrice éducation nationale maternelle du Maine-et-Loire

DDEC : Chargée de mission 1er degré, responsable éducation inclusive

ARS : Animatrice territoriale santé

Collectivités territoriales : Responsables de service enfance jeunesse

Association des maires de France du Maine-et-Loire : Président et Directeur

Fédération des centres sociaux : Délégué, Réseau parentalité 49

Association familles rurales : Coordinateur

PARH 49 : Coordinatrice

Centre social le Quart'Ney: Animateur jeunesse, adjoint de direction

UDAF 49 : Directeur du pôle famille, logement et solidarités

Mission locale Angevine : Directrice

Maison des adolescents : Directeur

Association Quazar, centre LGBT : Angers et Maine-et-Loire, directeur

Enquêtes et autres diagnostics mobilisés :

UNCCAS & Banque des territoires : recueil d'expériences de l'action sociale des communes nouvelles dans le Maine-et-Loire. 2018

CRIJ Pays de Loire : Pourquoi intégrer un projet information jeunesse dans un projet de politique locale de jeunesse ? 2020

Groupe ressources jeunesse du Saumurois : état des lieux des études jeunesse et alimentation, 2020

Angers / J Connecté / CAF49 : Baromètre Jeunesse Angers et J Connecté 2020

CRIJ Bretagne : "Les jeunes bretons et leurs stratégies d'information : synthèse des données issues de l'enquête observatoire". 2018

Jefferson Turquaud, animateur jeunesse au CSC Loire la Divatte (44) : AVOIR 20 ANS EN 2019 Diagnostic 17-25 ans, 2020

Observatoire régional de santé des Pays de Loire, santé des jeunes de 15-24 ans, janvier 2016

Groupe ressource jeunesse du Saumurois, état des lieux des études jeunesse et alimentation, 2020

Observatoire régional de la santé, Alcool, tabac, cannabis et autres drogues : Principaux résultats des enquêtes Escapad chez les jeunes des Pays de la Loire, 2018

CEMEA Pays de Loire : étude sur la participation à la citoyenneté des personnes en situation de handicap, 2015

SDJES 49 : Politiques de jeunesse en milieu rural, Pourquoi ? Comment ? Repères témoignages perspectives, 2014

Ont également été consultés les diagnostics effectués dans le cadre de la mise en place des CTG de la Caf 49 sur les territoires, les diagnostics effectués dans le cadre de la mise en place des Chartes Familles MSA 49

Les rapports d'activité et diagnostics d'institutions œuvrant dans le champ des politiques familiales (ESMS, fédérations d'éducation populaire, sites de collectivités territoriales)

Les comptes rendus de groupes de travail et de réunions de coordination des dispositifs.

II) ANNEXE 2 : Présentation des dispositifs

Le LAEP – Lieux Accueil Enfant Parent

Les LAEP se définissent comme des lieux ouverts aux enfants de moins de quatre ans et à leurs parents dans un quartier ou une commune.

Les objectifs sont de soutenir les compétences parentales et de préparer l'intégration des enfants dans la vie sociale pour faciliter leur adaptation dans les modes d'accueils collectifs et l'école.

Il est aussi un lieu qui participe à la construction d'un lien social rassurant plus fort, les accueillants recherchant à établir une relation sécurisée à l'autre, autant entre parents et enfants, professionnels et parents et/ou parents entre eux.

Ces lieux s'inspirent des travaux de Françoise Dolto, pédiatre et psychanalyste, sur l'idée d'offrir un lieu ouvert sur la cité mais aussi d'espace de rencontre entre les familles, le tout petit et ses parents.

Cet engagement sur le renforcement du lien social dans un processus de sécurisation du lien et de reconnaissance des compétences est une base fondamentale dans la construction de l'individu. À ce titre, ces lieux sont des espaces de prévention privilégiés.

C'est un espace universel, de mixité sociale dont l'accès est libre et gratuit, sans rendez-vous et sans nécessité de formuler une demande. Soumis à la confidentialité et anonyme, les parents peuvent y évoquer avec des professionnels et leurs pairs, tous sujets liés à la parentalité et avec, pour supports, des jeux éducatifs, des espaces de motricité, des livres etc.

Le REAAP – Réseau d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Le dispositif Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), initié lors de la conférence de la famille de 1998, est une politique de prévention qui s'inscrit dans un programme interministériel et s'appuie sur un partenariat très large.

Le REAAP a pour objectif :

- D'accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives,
- De renforcer et de susciter de nouvelles initiatives, en permettant le développement des relations entre parents, en facilitant l'accès à l'information, en favorisant le contact avec les professionnels et en mettant en relation tous ceux qui développent des actions pour aider les parents.

Au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier lieu, leur rôle éducatif. Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Le CLAS – Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité

Créé en 1992, c'est un dispositif national piloté et financé par la Caisse des Allocations Familiales et porté par des structures locales (associations ou collectivités locales). Il se traduit par des ateliers proposés une à deux fois par semaine aux enfants, encadrés par des accompagnateurs salariés ou bénévoles et ouverts aux parents. Ces ateliers se déclinent autour de moments conviviaux, de la réalisation des devoirs et d'activités ludiques et d'ouverture culturelle. Il vise à proposer des actions en direction des enfants mais aussi des parents pour consolider leurs rapports à l'école, avec une attention particulière portée aux périodes de transition (maternelle / élémentaire, école / collège ou lycée / collège).

La Médiation familiale

« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution » définition adoptée par le conseil consultatif de la médiation familiale en 2002.

L'Espace rencontres

L'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers.

L'espace de rencontre propose un lieu, extérieur au domicile de chacun des parents, pour maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas habituellement ou un tiers (grands-parents ou fratrie, notamment). Le recours à l'espace de rencontre est préconisé dans les situations où une relation enfant-parents et/ou l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel, y compris dans les situations de violences conjugales. (Source : référentiel national des espaces rencontres)

Il s'agit d'un lieu transitoire et neutre qui s'adresse à toute famille où le maintien des relations parents-enfants est interrompu, difficile ou encore trop conflictuel. Il accueille des enfants et un de leurs parents ou tout autre membre de leur famille pour s'y rencontrer et renouer des relations affectives. La démarche peut être volontaire (accord parental) ou judiciaire (décision du juge aux affaires familiales).

Le PRE - programme de réussite éducative

Le programme de réussite éducative (PRE) apporte une aide individuelle, un coup de pouce pour soutenir les enfants de 2 à 12 ans habitant les quartiers prioritaires et rencontrant des difficultés à l'école dans le domaine éducatif, social ou sanitaire. L'enjeu est de recueillir la pleine adhésion et la mobilisation des familles pour accompagner leur enfant dans ce projet et de s'appuyer sur le droit commun existant et de le mobiliser. Piloté par les Villes, le PRE est en lien avec de nombreux partenaires sociaux, du monde éducatif, culturel ou sportif.

Les PAEJ - points d'accueil écoute jeunes

Au croisement des politiques jeunesse et de soutien à la parentalité, les PAEJ sont des structures de proximité mettant en œuvre des missions d'accueil et de d'écoute généralistes auprès des jeunes en situation de mal-être et leur entourage, en particulier leurs parents. Ils jouent un rôle de prévention de ces situations sur les territoires. Aujourd'hui, environ 350 PAEJ et 150 antennes sont comptabilisés sur le territoire national. Le cahier des charges national des PAEJ a été rénové en 2017. Il fournit un socle commun de missions et de modalités d'intervention des structures :

Dans ce cadre, les PAEJ contribuent à :

- Prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes ;
- Rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble ;
- Participer au « bien-être » des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action.

Le PEDT – Projet éducatif de territoire

Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale. C'est un outil dans lequel s'inscrivent, lorsqu'ils existent, les temps d'activités péri éducatives qui prolongent le service public de l'éducation. Le PEDT constitue un cadre fédérateur au niveau local dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire, afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Il doit garantir une continuité éducative avec les projets d'école. Il est coordonné par l'éducation nationale et la Caf.

Les stages de réussite

Les stages de réussite sont une des formes d'aides pédagogiques permettant de répondre aux besoins des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces stages sont organisés pendant les vacances scolaires :

- Une semaine durant les congés d'automne,
- Une semaine pendant les vacances de printemps,
- La première semaine de juillet ou la dernière semaine des vacances d'été.

Animés par des enseignants et enseignantes volontaires, les stages se déroulent le plus souvent dans des écoles élémentaires, en accord avec la municipalité concernée. Chaque fois que les conditions locales le permettent et notamment durant les sessions d'été, les stages peuvent utilement être organisés dans des collèges.

Un dispositif « Vacances apprenantes » a été mise en place pendant la période estivale 2020 avec comme objectif de faire bénéficier, en partenariat avec les collectivités et les associations, tous les enfants que la crise aura pu fragiliser d'une période de découverte, apprenante et solidaire. Quatre dispositifs complémentaires ont été mis en œuvre : « École ouverte », « École ouverte buissonnière », « Colonies apprenantes », « Accueils de loisirs apprenants ».

Le dispositif « devoirs faits »

L'ambition collective à tenir consiste à « ne pas laisser au bord du chemin » les élèves qui pourraient ne pas disposer à la maison des conditions leur permettant de réaliser le travail demandé après la classe. L'ambition consiste aussi à exercer une vigilance auprès de tous ceux qui ont besoin de l'aide des autres – celle d'un adulte ou celle de pairs –, non pas pour que leurs devoirs soient faits à leur place, mais pour qu'ils puissent, par eux-mêmes, conduire sereinement et efficacement les apprentissages induits par la réalisation de ces devoirs (voir guide académique à destination des principaux).

Le plan vacances apprenantes

Le plan vacances apprenantes a été lancé début juin 2020 pour faire face aux difficultés rencontrées suite à la période de confinement du printemps et regroupe plusieurs dispositifs dont ceux des colos apprenantes et de l'aide exceptionnelle aux ALSH, gérés par la DDCS. Les colos apprenantes sont des séjours de 5 jours comprenant un renforcement des apprentissages. Elles sont notamment à destination de jeunes particulièrement impactés par la crise sanitaire (résidents QPV, enfants de l'ASE, de familles monoparentales ou ayant décroché scolairement durant le confinement etc.).

Le dispositif VaCaf

Ce dispositif national créé et géré par la Caf de Montpellier permet aux familles et aux enfants de partir en vacances dans des lieux labélisés, avec une participation financière de leur Caf. L'objectif de l'aide au départ en vacances des enfants est de favoriser le départ en vacances des enfants des familles allocataires en camps et en colonies labellisés VaCaf. Les Bénéficiaires sont les familles allocataires ayant au moins un enfant à charge de 6 à 17 ans et ayant un quotient familial du mois de décembre précédent, inférieur ou égal à 600 €.

La maison des adolescents

Créées à l'origine par la délégation interministérielle de la famille en 2005, des maisons des adolescents sont des lieux ressources pour les jeunes en difficulté permettant une écoute spécialisée, un accompagnement et une orientation vers des dispositifs spécifiques. Elles tiennent compte des spécificités du territoire d'intervention et répondent à un cahier des charges actualisé en novembre 2016 suite à un rapport de la mission bien être et santé des jeunes.

Promeneur du Net

Un Promeneur du Net est un professionnel, il peut travailler dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, un accueil de jeunes, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale... Il établit une relation de confiance avec les jeunes en devenant « ami » avec eux sur les différents réseaux sociaux. Il est clairement référencé sur un site dédié et se met en contact avec les jeunes pour répondre, à leurs préoccupations et leur proposer une rencontre ou une participation à des projets développés sur le territoire. Par une présence éducative sur tous les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, ils contribuent à de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et leurs préoccupations actuelles.

Les CIO – centres informations jeunes

Les Centres d'information et d'orientation (CIO) de Maine-et-Loire, Angers-Segré, Cholet, Saumur, sont des centres publics de l'Education nationale, gratuits et ouverts à tous. Spécialistes de l'information scolaire et professionnelle, du conseil en orientation tout au long de la vie et de l'insertion sociale et professionnelle, les psychologues délivrent des prestations individuelles et collectives en CIO ou en établissement scolaire.

Les PIJ – point information jeunesse

Un Point Information Jeunesse est un espace d'information, d'écoute, de conseil et de service spécialisé. C'est aussi un lieu de documentation en libre consultation. L'accès y est gratuit, anonyme et sans rendez-vous. Le lieu est ouvert à tous les jeunes de 15 à 25 ans, les parents et les professionnels de la jeunesse.

Les missions locales

Les missions locales accueillent, informent, orientent et aident les jeunes de 16 à 25 ans en démarche d'insertion professionnelle et sociale. Les jeunes y bénéficient de suivi personnalisé et la mission locale les aide à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture... L'objectif des missions locales est également de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales.

Le service civique

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

Le PARH49 - Pôle d'Appui et de Ressources Handicap

Le Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49 est un service dédié aux familles, aux assistantes maternelles et aux professionnels des structures d'accueil du jeune enfant, des accueils de loisirs périscolaires / extrascolaires et des clubs sportifs. Il intervient auprès des professionnels afin de favoriser et accompagner l'accueil des enfants en situation de handicap sur l'ensemble du Maine-et-Loire. Porté par deux associations : VYV3 Pays de la Loire et l'Adapei 49 le pôle est financé par 5 organismes signataires du SDSF : la Caf, le Conseil départemental, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Mutualité Sociale Agricole et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

Ses missions sont d'écouter les besoins de répondre aux questions et de mettre en relation familles et professionnels, de co-construire l'accompagnement en participant à l'élaboration de projet personnalisé pour garantir un accueil adapté à chaque enfant, et de mettre à disposition des outils pédagogiques et des ressources. Il permet de sensibiliser les équipes et les assistantes maternelles à l'accueil d'enfants en situation de handicap, de les former de les orienter et de les outiller en fonction de leurs besoins.

Le CEGIDD - Centre départemental gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic

Le Centre départemental gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles a été mis en place dans le département de Maine-et-Loire en 2016, il est rattaché au CHU. Ce centre est chargé d'animer une réflexion départementale avec l'ensemble des acteurs sur une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles sans contrainte, discrimination et violence.

Trois groupes de travail ont été installés en mai dernier pour travailler à l'amélioration des connaissances et actions, ils portent sur la vaccination, les violences conjugales et la trans-identité.

Le CAMSP - centre d'action médicosocial précoce

Le centre d'action médicosocial précoce a pour missions le dépistage, le diagnostic, le traitement et la rééducation des jeunes enfants en situation de handicap avant leur entrée à l'école. Le centre d'action médico-sociale précoce accueille des enfants de moins de 6 ans, quel que soit leur handicap.

L'objectif est de les conduire au maximum de leurs potentialités, de les aider dans l'acquisition de leur autonomie et de développer leurs capacités de communication. Il peut fonctionner dans les locaux d'un établissement ou au domicile des familles.

L'équipe du CAMSP est composée de médecins spécialistes (pédiatres et psychiatres), de personnel de rééducation, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, d'assistantes sociales et d'éducateurs de jeunes enfants.

L'équipe assure un rôle de guidance familiale et facilite l'inclusion scolaire à l'école maternelle.

L'accord de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) n'est pas nécessaire pour un premier accueil.

La Micro crèche

La micro-crèche est un établissement d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans. L'accueil est assuré, au sein d'un espace conçu et/ou aménagé à cet effet, par deux professionnels de la petite enfance. 10 enfants maximum de moins de 6 ans peuvent être accueillis simultanément. La structure est dirigée par un référent technique et encadrée par des professionnelles qui ont au moins 3 ans d'expérience comme assistantes maternelles ou 2 ans d'expériences avec les jeunes enfants et un diplôme de niveau V (CAP petite enfance, auxiliaire de puériculture...). Deux personnes au moins doivent toujours être présentes pour encadrer les enfants, ces structures emploient en moyenne trois professionnelles à temps plein.

Les micro-crèches peuvent dépendre d'une collectivité (un département ou une commune), d'un établissement public (un hôpital par exemple), d'une association ou d'un gestionnaire privé.

La MAM - Maison d'assistants maternels

La loi offre la possibilité aux assistants maternels d'exercer leur activité professionnelle dans un lieu autre que leur domicile. En effet, l'assistant maternel peut accueillir des mineurs dans un local en dehors de son domicile. Cette modalité d'exercice professionnel permet à deux, au minimum, et jusqu'à quatre assistants maternels agréés de se regrouper au sein d'un même local.

Ils peuvent y accueillir chacun au maximum quatre enfants simultanément, en fonction de la capacité d'accueil du local et l'autorisation individuelle d'accueil de chaque assistant maternel. Les assistants maternels accueillant des enfants dans une maison d'assistants maternels et les particuliers qui les emploient bénéficient des mêmes droits et avantages et ont les mêmes obligations que ceux prévus par les dispositions légales et conventionnelles applicables aux assistants maternels accueillant des enfants à leur domicile. Certaines règles sont toutefois spécifiques à l'exercice en maison d'assistants maternels, notamment la délégation d'accueil. Dans une MAM, les parents sont les employeurs directs d'un assistant maternel. Il ne s'agit pas d'un équipement d'accueil collectif : La MAM se distingue en particulier de la micro-crèche et des petites crèches, qui relèvent de la réglementation des établissements et services d'accueil des jeunes enfants.

Equipe mobile d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap

2 équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation ont été mises en place :

- l'association régionale Les Chesnais sur ALM
- l'institut Innovation et Parcours et l'Adapei49

Ces équipes mobiles interviennent auprès de jeunes collégiens dont la situation de handicap pourrait entraîner une rupture de parcours scolaire, en appui aux professionnels des collèges ciblés publics et privés.

Le plan des « 1 000 premiers jours »

La période des 1000 premiers jours de l'enfant constitue une période particulièrement sensible pour le développement de l'individu. L'environnement, sous toutes ses formes, qu'il soit nutritionnel, écologique ou socio-économique, et les modes de vie ont un impact sur le développement et la santé de l'enfant. Cette stratégie nationale a pour objectif de renforcer les actions en termes de prévention précoce et de lutte contre les inégalités et de favoriser une synergie des politiques publiques. Plus concrètement, il s'agit notamment de :

- Renforcer l'accompagnement de trois moments majeurs : l'entretien prénatal précoce, le séjour à la maternité, le retour à domicile et les premières semaines après l'accouchement,
- Renforcer l'accompagnement des situations de fragilité : parents souffrant de troubles psychiques, services et suivis adaptés aux parents en situation de handicap, mise en place d'un référent parcours périnatalité, renforcement des staffs médico-psycho-sociaux des maternités, amélioration de la prévention de la prématurité, de l'accompagnement des enfants nés prématurés et de leurs parents pendant les premières années,

- Développer les ressources pour les parents et l'entourage de l'enfant : solution numérique, solutions de répit pour les parents, mises en place de groupe de naissance,
- Donner du temps supplémentaire pour construire la relation avec son enfant : allongement et obligation du congé de paternité, conciliation des temps professionnel et familial,
- Améliorer l'accueil du jeune enfant : plan de formation des professionnels de la petite enfance, soutien aux solutions d'accueil auprès des assistants maternels, développement d'horaires atypiques.

III) ANNEXE 3 : Tableau des différents schémas

Schéma départemental	Axes du schéma	Pilote(s)	Opérateurs	Outils	Territoires cibles	Publics cibles
Schéma Départemental de Services aux Familles	1. réduire les inégalités territoriales d'accueil du jeune enfant, notamment en matière d'accueil collectif,	Etat Caf /	Signataires :	Groupes de travail :	Tout le Département	Toutes les familles
	2. mieux prendre en compte les besoins spécifiques des familles vulnérables et des familles ayant des enfants en situation de handicap,		DDCS, Caf, MSA,	- lien école-familles		
	3. poursuivre le maillage du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité,		Education Nationale, Conseil Départemental	- handicap		
	4. développer l'information auprès des familles et des professionnels.					
				Animation du réseau Parents 49		

Schéma départemental	Axes du schéma	Pilote(s)	Opérateurs	Outils	Territoires cibles	Publics cibles
Schéma enfance famille, soutien à la parentalité	1. Un soutien à la parentalité et une prévention médico-sociale plus précoce et plus cohérente	Département	Département	- 6 axes prioritaires avec des fiches actions	Tout le Département	Toutes les familles
	2. Des actions éducatives auprès des familles pour privilégier une approche préventive et précoce		Partenaires : MECS, PJJ, Acteurs de la santé et du soin, Education Nationale, Justice, DJESP, Caf, MSA, secteur associatif, collectivités territoriales, les Missions locales, CCI	- Réunions de pilotage		
	3. Une adéquation des dispositifs de protection à des besoins en évolution constante		Autres institutions	- Tableaux de bords		

Schéma départemental	Axes du schéma	Pilote(s)	Opérateurs	Outils	Territoires cibles	Publics cibles
Pacte Territorial pour l'Insertion	3 orientations, déclinées en chantiers et objectifs articulés avec le Programme départemental d'insertion (PDI)	Pilote PTI : CD49	Etat, Département, Région, EPCI, Pôle emploi, Chambres consulaires, Missions locales, Agefiph, Cap emploi, UD CCAS, ARS, Caf, MSA, têtes de réseau de l'IAE,...	PTI = outil de coordination des politiques publiques concourant à l'insertion	Tout le département	Public en insertion
		Pilotes actions : Partenaires				
	<u>Orientation 1</u> : Mettre l'emploi au cœur de la politique d'insertion (5 chantiers et 10 objectifs)	Pilotage adossé à la Stratégie régionale pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (SREFOP)		Pas d'enveloppe financière spécifique : mobilisation des crédits et ressources de chacun des partenaires		
	<u>Orientation 2</u> : Construire des parcours pour un accompagnement global (4 chantiers et 9 objectifs)			Démarches projets et groupes de travail		
	<u>Orientation 3</u> : Développer et structurer une animation territoriale et l'évaluation de l'insertion (2 chantiers et 6 objectifs)					

Schéma départemental	Axes du schéma	Pilote(s)	Opérateurs	Outils	Territoires cibles	Publics cibles
Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	Les 5 engagements prioritaires :	État / CD	Etat,	Fiches actions	Tout le Département	Public en précarité, bénéficiaires du RSA,
Date de la Convention 28/06/2019	- L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté,		Région	Engagements réciproques		Familles,
2 avenants :	- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants,		Département, Partenaires associatifs et institutionnels, (Missions locales, Pôle emploi, DI, CIAS, Caf, ...			Enfants
25/11/2019	- Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes,					Jeunes sortants de l'ASE

Schéma départemental	Axes du schéma	Pilote(s)	Opérateurs	Outils	Territoires cibles	Publics cibles
28/09/2020	- Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité,					
	- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi					
Convention d'Objectifs et de Gestion Branche Famille	Agir pour le développement des services	Caf	Caf	- Contrat Pluriannuel d'objectifs et de gestion CNAF/Caf de Maine-et-Loire	Département Maine-et-Loire	en fonction des axes et des objectifs de la COG
	- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant	Maine-et-Loire	et ses partenaires (collectivités, gestionnaires de services, institutions)			
	- Réformer les aides au logement			- Lettres Réseaux	Parfois financements spécifiques pour territoires prioritaires	
	- Soutenir les jeunes dans leur accès à l'autonomie					

Schéma départemental	Axes du schéma	Pilote(s)	Opérateurs	Outils	Territoires cibles	Publics cibles
Branche Famille	- Développer l'animation de la vie sociale			- Prestations de services ordinaires		
	Garantir la qualité et l'accès aux droits en modernisant le modèle de production du service			- Autres dotations financières Cnaf (REAAP, Fapt ...)		
	- Renforcer l'accès aux droits					
	- Dématérialiser et simplifier			- Autres dotations financières Caf Maine-et-Loire		
	- Prévenir et lutter contre la fraude					
	Mobiliser les personnels et moderniser le système d'information aux allocataires			- Conventions Territoriales Globales		
	- Réussir la transformation numérique			- Pactes locaux de coopération Avs		

Schéma départemental	Axes du schéma	Pilote(s)	Opérateurs	Outils	Territoires cibles	Publics cibles
Branche Famille	- Garantir la performance de la gestion					
	- Renforcer les coopérations					
	- Evaluer les politiques publiques (investissement social)					

Schéma départemental	Axes du schéma	Pilote(s)	Opérateurs	Outils	Territoires cibles	Publics cibles
Conventions Territoriales Globales (*) (*) Il existe une convention territoriale globale à l'échelle du Département	Renforcer :	Caf de Maine-et-Loire	Caf et collectivités	- Diagnostic de territoire	Tout le Département en privilégiant une signature au niveau des EPCI	Tous les habitants d'un territoire
	-l'accès aux droits et aux services,			- Fiches actions		
	- l'accès numérique			Avec engagements réciproques.		
	-l'accès et le maintien dans le logement			- Réunions de pilotage		
	- le soutien aux familles confrontées à des évènements fragilisants,					
	-le soutien à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,					
	- l'animation de la vie sociale,					
	-le soutien à la fonction parentale,					

Schéma départemental	Axes du schéma	Pilote(s)	Opérateurs	Outils	Territoires cibles	Publics cibles
Convention d'objectifs et de Gestion	Plan d'Action Sanitaire et Sociale avec trois publics prioritaires: familles, actifs fragiles et personnes âgées pour le public familles:	MSA de Maine-et-Loire	MSA de Maine-et-Loire et les partenaires Caf, CD, collectivités territoriales, centres sociaux et associations locales, ...	Diagnostic de territoire	Tout le département	Public agricole et toute la population pour les actions DSL
	- Accompagner les familles agricoles dans leur parcours de vie					
	- Contribuer à développer un cadre de vie adapté aux besoins des familles sur les territoires ruraux et /ou fragiles					
	- Favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux et/ou fragiles					

Schéma départemental	Axes du schéma	Pilote(s)	Opérateurs	Outils	Territoires cibles	Publics cibles
Charte territoriales avec les familles	Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020, les MSA sont chargées d'initier des chartes territoriales avec les familles, les chartes ont vocation à développer les services et les solidarités aux familles sur les territoires fragilisés par l'absence ou l'insuffisance de services. Il s'agit de répondre aux objectifs suivants:	MSA	MSA	Diagnostic partagé et méthodologie de développement social local	1- Commune nouvelle de Mauges sur Loire.	Toutes les familles (pas uniquement les allocataires MSA)
	-Favoriser l'accès aux droits et aux services par l'information aux familles et le développement de nouveaux services.		Caf		2- Communes nouvelles de Bellevigne en Layon, Terr'anjou et commune d'Aubigné sur Layon.	
	-Favoriser le lien social, l'engagement citoyen et renforcer les solidarités.		CD/MDS		3- Communes nouvelles du Lion d'Angers et d'Erdre en Anjou.	

Schéma départemental	Axes du schéma	Pilote(s)	Opérateurs	Outils	Territoires cibles	Publics cibles
Charte territoriales avec les familles	-Développer une culture partagée de la prévention, en particulier en mobilisant les "ressources" des familles		Centres sociaux (lorsqu'ils existent sur les territoires)			
	-Encourager les dynamiques locales par la participation des familles et la mobilisation des acteurs.		Collectivités			
			Associations locales			
3 axes principaux déclinés et précisés en fonction des territoires :	CD	CD	- Fiches actions	Tout le Département	Tout public avec un axe particulier vers public fragile	
- connaissance et inter connaissance pour une meilleure orientation des publics et l'échange des données		CCAS	- Réunions de pilotage	15 conventions signées		
- accompagnement individuels : cohérence et complémentarité				15 conventions en projet		
- accompagnement collectifs autour des actions de prévention						

IV) Annexe 4 : Fiches du groupe de travail « parents en insertion »

Fiche 1 : Les modes d'accueil

L'accueil individuel auprès d'un assistant maternel

L'assistant maternel est agréé par le Président du Conseil départemental pour accueillir de 1 à 4 enfants (voire plus sur dérogation) de 0 à 18 ans. L'agrément est délivré pour 5 ans et peut être renouvelé si les conditions d'accueil permettent d'assurer la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants.

Il exerce à son domicile ou en MAM (Maison d'Assistants Maternels) dans le cadre d'un contrat de travail signé avec un parent employeur. L'employeur et le salarié doivent respecter les termes règlementaires dont la convention collective relative aux assistants maternels.

Le montant du salaire est négocié entre les 2 parties, dans le respect d'un salaire horaire minimum de 2,89€ au 01/01/2021 (SMIC* 0,281). Le parent doit également des indemnités d'entretien, au moins 2,65€ par jour (au 01/01/2021), auxquels s'ajoutent, le cas échéant, les frais supplémentaires (repas, déplacements...).

La recherche d'un assistant maternel disponible est possible à partir des sites internet monenfant.fr et assistantsmaternels49.fr. Le Relais petite enfance – Rpe (ex Relais assistants maternels - RAM) du secteur peut également aider dans cette recherche.

Le Relais petite enfance peut apporter des conseils dans l'établissement du contrat de travail, le coût à prévoir, ainsi que les dispositifs d'aides à solliciter.

Les déclarations sociales se font directement auprès du site internet pajemploi.fr, qui met également à disposition de nombreux documents et conseils pour aider les employeurs.

L'accueil collectif

- a) La crèche collective : elle accueille des enfants âgés de deux mois à la scolarisation, dans un cadre conçu pour les tout-petits. Souvent répartis par tranche d'âge, ils sont encadrés par des professionnels (puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture).
- b) La crèche familiale : son fonctionnement est similaire à celui d'une crèche collective, sauf le mode d'accueil de l'enfant puisque celui-ci est accueilli au domicile d'un assistant maternel agréé salarié de la crèche. Des regroupements sont prévus régulièrement.

- c) La halte-garderie : c'est un lieu d'accueil ponctuel pour les enfants de deux mois à 6 ans. Le personnel est identique à la crèche collective.
- d) Le multi-accueil : structure qui regroupe au minimum deux types d'accueil collectif différents.
- e) La micro-crèche : c'est une petite structure qui est limitée à 10 places d'accueil. Dans le cadre du versement d'une prestation de service par la Caf et la MSA aux gestionnaires de ces structures, les familles bénéficient d'une tarification nationale fixée par la Cnaf en fonction de leurs revenus et qui varie de 0,43 € à 3,57 €/heure.
Certaines micro-crèches sont privées et proposent des tarifs qui peuvent varier de 7 à 10 €/heure. Dans ce cas, la famille bénéficie du Complément mode de garde (CMG) versé par la Caf et la MSA.
- f) Les accueils de loisirs extra et périscolaires : ils peuvent souvent accueillir les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 11 ou 12 ans.

Fiche 2 : Le Relais petite enfance* et l'accompagnement des parents en insertion

Le Relais Petite Enfance (ex RAM) est un service de référence de l'accueil du jeune enfant d'un territoire tant pour les parents que pour les professionnelles.

Les missions et le fonctionnement des RPE en Maine-et-Loire

- **Les RPE ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnelles**

Les RPE sont invités à informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil, les accompagner dans leur parentalité et dans leur rôle de parent-employeur.

A l'égard des professionnelles, les RPE offrent de l'information sur les métiers, les conditions d'accès et d'exercice ainsi que des évolutions possibles.

Ils informent également sur les différentes aides auxquelles peuvent prétendre les assistantes maternelles et les familles et offrent des informations générales en matière de droit du travail.

- **Les RPE offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles**

Les RPE permettent aux professionnelles d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et ainsi contribuent à la professionnalisation des assistantes maternelles et des gardes à domicile.

Les RPE constituent des lieux de rencontres ouverts aux parents, aux professionnelles et aux enfants. Ainsi des temps d'éveil et de socialisation sont proposés.

- **Les RPE participent à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant**

Les RPE sont en capacité d'évaluer les besoins des familles d'un territoire donné et de déterminer les tendances relatives à la demande.

Dans le cadre de sa prestation de service RAM, la Caf finance à hauteur de 43 % d'un prix plafond leur fonctionnement.

L'accompagnement des familles

- L'information et l'accompagnement au choix d'un mode d'accueil ;
- La mise en relation avec les assistantes maternelles ;
- L'accompagnement des parents dans leur rôle de particulier employeur.

Les RPE pourront, **après publication du décret d'application** de la loi ASAP relatif à ce sujet, **faire le choix** d'une mission renforcée : « **L'accompagnement des parents en situation d'insertion professionnelle** » qui se déclinera en quatre points :

- Le recensement de l'offre et l'aide au choix d'une assistante maternelle tenant compte des besoins spécifiques des parents en situation d'insertion professionnelle ;
- L'entretien avec les différentes parties pour élaborer un contrat adapté aux contraintes de chacune ;
- Les déclarations mensuelles à effectuer auprès de Pajemploi ;
- La fin de contrat imprévue.

A ce jour, la date de publication du dit décret n'est pas connue et les Rpe ne se sont pas encore positionnés sur cette nouvelle mission.

Vers quel Relais petite enfance orienter les familles ?

Au 1^{er} janvier 2021, les 48 **Relais petite enfance** du Maine-et-Loire sont implantés sur 177 communes, soit **un taux de couverture de 100 %**.

Chaque RPE est référencé sur le site **monenfant.fr** et la recherche est facilitée par la géolocalisation.

** Nouvelle nomination des RAM (Relais assistants maternels) - loi ASAP 2021.*

Fiche 3 : L'action Garde d'enfants

Les objectifs

- **Sur des horaires atypiques** (avant 8 heures et après 18 heures) en complément d'autres modes d'accueil afin de permettre l'insertion professionnelle (accès à la formation professionnelle, aux actions d'insertion, à un premier emploi, ...)
- **Sur des horaires classiques** (entre 8 heures et 18 heures)

Ponctuellement pour participer à une information collective en lien avec une action conventionnée par le Département (ACTIVEO, ...) ; uniquement pour les bénéficiaires du RSA

En complément d'un mode de garde pérenne pour participer à l'action conventionnée par le Département ACTIVEO ou débiter un emploi.

Le public

- Bénéficiaires du RSA,
- Salaire en CUI (PEC, CUI-TR, CEA) de la compétence du Département,
- Salariés, entrés BRSA, en CDDI en ACI

En répondant aux critères suivants :

- avoir au minimum un enfant âgé de moins de 12 ans,
- disposer de ressources inférieures ou égales au quotient familial Caf (<704 euros)
- résider sur une des communes suivantes : Angers, Avrillé, Beaucouzé, Bouchemaine, Trélazé, St Barthélémy, Les Ponts de Cé.

Modalités

- Durée et période de la réalisation : la durée de l'action est de 13 mois, du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2021
- Lieu : l'action se déroule à Angers, Avrillé, Beaucouzé, Bouchemaine, Trélazé, St Barthélémy, Les Ponts de Cé.
- Volume horaire : 120 heures par participant sur 4 mois maximum, avec un maximum de 20 heures en horaires classiques.
- Le volume horaire total financé est de **1 620 heures de garde**.
- Participation financière des participants :

QF Caf	De 0 à 306	De 307 à 392	De 393 à 487	De 488 à 700
Participation de la famille à l'heure de garde	1,00€	2,00€	3,00€	4,00€

- Orientation :

Orientation par le référent, suite à un entretien diagnostic visant à vérifier les besoins de mode de garde et l'opportunité :

- de déclencher la prestation en fonction des besoins de la famille,
- d'instruire les modalités d'accueil (dossier d'inscription, convention de prestation, devis, livret d'accueil)
- ou de rediriger le bénéficiaire vers un dispositif plus adapté à sa situation. Ces modalités d'entrée se font lors d'un entretien d'une heure par la responsable du service de l'enfance.

Avant la mise en place de la garde d'enfants, une rencontre préalable entre l'intervenante, le parent et l'enfant est prévue afin d'échanger sur les habitudes, les rythmes, les rites de l'enfant. Cette rencontre est à la charge de la famille dont le tarif est déterminé suivant son quotient familial Caf.

Cette action est financée à 100% par le Département de Maine-et-Loire, au titre des crédits d'insertion.

Le prestataire

ANGERS PROXIM'SERVICES

50, rue Lionnaise

49100 Angers

☐ 02.41.20.77.03

Fiche 4 : SOS Garde d'enfants

Le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) propose des services et des prestations pour favoriser l'accès au logement, sécuriser l'accès au crédit, faciliter la mobilité et l'accès à l'emploi. Le FASTT intervient également pour simplifier la vie quotidienne des salariés intérimaires (mutuelle santé, accompagnement social...). En cas de problème ponctuel de garde d'enfants dans le cadre d'une mission ou sur le point d'en démarrer une, le FASTT propose des solutions de garde des enfants (à domicile ou en crèche sur certains départements). SOS Garde d'enfants se met en place très rapidement et sans conditions d'ancienneté.

Les missions et le fonctionnement du dispositif SOS garde d'enfants

Deux solutions de garde d'urgence adaptées à l'âge des enfants et par un professionnel qualifié :

- **Soit au domicile :**
 - Intervention d'une association ou entreprise de services
 - Le coût est de 1 euro de l'heure (grâce à la participation du FASTT)
 - 80h/an renouvelable tous les ans
- **Soit en crèche :**
 - Recherche et organisation de l'accueil grâce à un réseau de partenaires accueillant des enfants de moins de 4 ans en crèche collective
 - Volume horaire illimité pour un accueil et tarification habituelle selon le QF Caf

Le public

Ces deux solutions de garde d'enfant sont mobilisables même en dernière minute et sont complémentaires des solutions de garde à domicile, dès la première heure de mission et après avoir eu un ordre de mission.

L'intérimaire prend contact avec le service du FASTT afin d'activer cette demande d'aide (recherche de solution de mode de garde en fonction du besoin et prise en charge financière pour la garde à domicile)

Les modalités

Recherche et organisation sous 48 heures d'une solution de garde d'urgence au domicile, adaptée à l'âge des enfants, par un professionnel qualifié.

Téléphone (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 : 01.71.25.08.28
ou demande en ligne sur <https://www.fastt.org>

Fiche 5 : AGEPI, Aide à la Garde d'Enfant pour Parents Isolés

L'Aide à la Garde d'Enfant pour Parents Isolés (AGEPI) est une participation aux frais de garde d'enfants de moins de 10 ans.

Attribuée par Pôle Emploi (PE) sous condition de ressources, elle concerne les parents isolés qui reprennent une activité ou entrent en formation.

Le montant de l'aide varie selon le nombre d'heures hebdomadaires travaillées ou de la formation et le nombre d'enfants de moins de 10 ans à faire garder.

Demandeurs d'emploi répondant à 3 conditions cumulatives

Pour bénéficier de l'AGEPI, le Demandeur d'Emploi (DE) doit être à la fois :

- ➤ Inscrit en catégorie 1,2,3,4 « stagiaire de la formation professionnelle » ou 5 « contrat aidé » ;
- ➤ Seul en charge d'un ou plusieurs enfant(s) de moins de 10 ans ;
- ➤ Non-indemnisé au titre d'une allocation de chômage ou percevant une allocation chômage inférieure ou égale à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) minimale : 29.38 euros par jour (tarif juin 2020)

Un contrat de travail d'au moins 3 mois ou une formation supérieure ou égale à 40 heures

L'AGEPI peut être attribuée dans les cas suivants :

- ➤ Reprise d'emploi, à temps complet ou à temps partiel, dans le cadre d'un Contrat de travail à Durée Indéterminée (CDI), d'un Contrat de travail à Durée Déterminée (CDD) ou d'un contrat de travail temporaire d'au moins 3 mois consécutifs ;
- ➤ Entrée en formation, validée dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE), d'une durée égale ou supérieur à 40h.

La demande de l'aide AGEPI

Le formulaire de demande AGEPI doit être déposé par le DE soit :

- ➤ auprès du PE de son domicile ;
- ➤ sur internet via son espace personnel.

La demande dans l'espace personnel est réservée au DE inscrit dans l'onglet « Mes aides ». Seuls les DE éligibles ont accès au formulaire de demande. Le DE peut télécharger les pièces justificatives dans l'onglet « Envoyer un document » ou les déposer en agence ou adresser par courrier.

A compter de la reprise d'emploi ou de l'entrée en formation, le DE dispose de :

- ➤ 1 mois de date à date pour déposer sa demande d'aide,
- ➤ 2 mois de date à date pour transmettre à PE les documents justifiant de sa situation.

Les montants de l'aide AGEPI

Le montant forfaitaire applicable varie selon l'intensité de l'activité ou de la formation et le nombre d'enfants éligibles.

- Activité ou formation **supérieure ou égale** à 15h/semaine ou 64h/mois :
 - 1 enfant : 400€
 - 2 enfants : 460€
 - 3 enfants et plus : 520€
- Activité ou formation **inférieure** à 15h/semaine ou 64h/mois :
 - 1 enfant : 170€
 - 2 enfants : 195€
 - 3 enfants et plus : 220€

Lien : <http://plmpl.fr/c/KAb2D>

V) ANNEXE 5 : Glossaire

ADAPEI :	Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales
ADC :	Agglomération du choletais
AED :	Aide éducative à domicile
AEEH :	Allocation d'éducation d'enfant handicapé
AEP :	Aide éducative ponctuelle
AFR :	Association familles rurales
ALIA :	Association ligérienne d'addictologie
ALM :	Angers Loire métropole
ALSH :	Accueil de loisir sans hébergement
APGL :	Association des parents gays et lesbiens
ARS :	Agence régionale de santé
ASAP :	Accélération et simplification de l'action publique
ASE :	Aide sociale à l'enfance
AVS :	Animation de la vie sociale
AVS :	Auxiliaire de vie social
BAFA :	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
Caf :	Caisse d'allocations familiales
CARSAT :	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CC :	Communauté de communes
CU :	Communauté urbaine
CCALS :	Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
CCAS :	Centre communal d'action social
CCLLA :	Communauté de communes Loire Layon Aubance
CD :	Conseil départemental
CeGIDD:	Centre départemental gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic

CEJ :	Contrat enfance jeunesse
CIDFF :	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CLAS :	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLS :	Contrat local de santé
CCVHA :	Communauté de communes des vallées du Haut Anjou
CEMEA :	Centre d'éducation aux méthodes d'éducation active
CIO :	Centre d'information et d'orientation
CMG :	Complément mode de garde
CMPP :	Centre médico-psycho pédagogique
CNAF :	Caisse nationale d'allocations familiales
CPEF :	Centre de planification et d'éducation familiale
CoTech :	Comité technique
COG :	Convention d'objectif et de gestion
CS :	Centre social
CSAPA :	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
CSC :	Centre socio culturel
CRIJ :	Centre régional d'information jeunesse
CTG :	Convention territoriale globale
DDEC :	Direction diocésaine de l'enseignement catholique
DDCS :	Ex Direction départementale de la cohésion sociale (voir SDJES)
DSDEN :	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
EAJE :	Etablissement d'accueil du jeune enfant
EN :	Education nationale
EPCI :	Etablissement public de coopération intercommunale
EPE :	Ecole des parents et des éducateurs
ERP :	Etablissement recevant du public
ESMS :	Etablissements sociaux et médico-sociaux
ETP :	Equivalent temps plein

EVS :	Espace de vie social
FLA EH :	Fonds local d'accompagnement Enfant handicapé
FOL :	Fédération des œuvres laïques
INSEE :	Institut national de la statistique et études économiques
IST :	Infection sexuellement transmissible
LAEP :	Lieu d'accueil enfant parent
LGBTI+ :	Lesbien, gay, bi, trans, indéterminé etc
MAM :	Maisons d'assistant.e.s maternel.le.s
MDA :	Maison départementale de l'autonomie
MDA :	Maison des adolescents
MDS :	Maison départementale de la solidarité
MF :	Médiation familiale
MLA :	Mission locale angevine
MSA :	Mutualité sociale agricole
MSAP :	Maison de services au public
MST :	Maladie sexuellement transmissible
NOTRe :	Nouvelle organisation territoriale de la république
ONAPE :	Observatoire nationale petite enfance
ONDAM :	Objectif national des dépenses d'assurance maladie
PAEJ :	Point accueil écoute jeunes
PANJO :	Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents : un Outil de renforcement des services de PMI
PARH 49 :	Pôle d'appui et de ressources handicap du Maine-et-Loire
PDL :	Pays de Loire
PDN :	Promeneurs du net
PDS :	Pôle départemental des solidarités
PEDT :	Projet éducatif de territoire
PIAL :	Pôle inclusif d'accompagnement localisé

PIJ :	Point d'information jeunesse
PJJ :	Protection judiciaire de la jeunesse
PMI :	Protection maternelle et infantile
PRE :	Programme de réussite éducative
PSU :	Prestation de service unique
QPV :	Quartier prioritaire de la ville
RAM :	Relais assistantes maternelles
REAAP :	Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents
REP :	Réseau d'éducation prioritaire
REP + :	Réseau d'éducation prioritaire renforcé
REPI :	Relais enfant parent incarcéré
RPI :	Regroupement pédagogique intercommunal
SCOT :	Schéma de cohérence territoriale
SDAASP :	Schéma départemental de l'accessibilité aux services publics
SDAVS :	Schéma départemental d'animation de la vie sociale
SDEF :	Schéma départemental enfance famille
SDJES :	Service départemental de la jeunesse de l'engagement et des sports
SDSF :	Schéma départemental des services aux familles
SPIP :	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SVE :	Service volontaire européen
TISF :	Technicien de l'intervention sociale et familiale
UDAF :	Union départementale des associations familiales
ULIS :	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UNCCAS :	Union nationale des centres communaux d'action sociale